

UNIVERSITE DE PROVENCE - CENTRE D'AIX

1978

STRUCTURE ET VALEUR ENONCIATIVE DE
L'INTERROGATION TOTALE EN FRANÇAIS

tome I



THESE DE DOCTORAT D'ETAT PRESENTEE PAR
ANDREE BORILLO
SOUS LA DIRECTION DE MONSIEUR LE PROFESSEUR
JEAN STEFANINI



1978
BOR

Andrée BORILLO

Structure et valeur énonciative de
L'INTERROGATION TOTALE EN FRANÇAIS

TOME I



Thèse de Doctorat d'Etat
sous la direction de Monsieur le Professeur J. STEFANINI
Université de Provence
Centre d'Aix

1978

7

1978
Borillo

Andrée BORILLO

Structure et valeur énonciative de
L'INTERROGATION TOTALE EN FRANÇAIS



Résumé d'une
Thèse de Doctorat d'Etat
sous la direction de Monsieur le Professeur J. STEFANINI
Université de Provence
Centre d'Aix

1978

7

A travers l'étude de l'interrogation totale, cette thèse tente plus largement de montrer que la valeur illocutoire d'un énoncé est largement solidaire des propriétés syntactico-sémantiques de la structure de la phrase à travers laquelle il se matérialise. C'est en définissant tout d'abord ces propriétés et en les prenant comme point de référence que l'on peut espérer décrire les conditions que doit remplir la phrase pour être à même de traduire la force illocutoire que le locuteur veut lui faire exprimer et que le destinataire croit pouvoir lui attribuer. En d'autres termes, une première condition pour qu'un énoncé puisse prendre une valeur donnée sur le plan énonciatif doit être sa conformité à un modèle défini en termes de règles syntactico-sémantiques.

Etant donné la priorité que nous avons donnée à la description des propriétés des structures de phrases, le plan de l'étude de l'interrogation totale s'organise selon deux grandes étapes :

Dans une première étape (chap. I, II et III), nous nous intéressons exclusivement aux données intrinsèques des phrases interrogatives, c'est-à-dire aux propriétés linguistiques qui sont à décrire indépendamment de l'utilisation qui peut être faite de ces phrases dans des situations concrètes d'énonciation. L'objectif est d'établir une caractérisation syntaxique aussi précise que possible de l'ensemble très large et très varié de constructions que l'on peut réunir sous le nom d'interrogation totale, c'est-à-dire de fournir une description détaillée et différenciée des divers formes sous lesquelles se manifeste ce type d'interrogation en français. Cette description se fonde sur quelques grandes distinctions qui définissent les axes de recherche des chapitres I, II et III:

- En premier lieu, la distinction entre interrogative directe et interrogative indirecte qui soulève un certain nombre de problèmes parmi lesquels, en tout premier lieu, la recherche et l'explication de ce qui unit et de ce qui sépare

ces deux constructions. Ceci conduit à une étude approfondie de chacune de ces deux structures, tout d'abord de l'interrogative indirecte dont on essaie de dégager les traits distinctifs par rapport à d'autres structures de phrases complexes (principalement de phrases complétives), ensuite de l'interrogative directe que l'on définit comme la réalisation d'un cas particulier d'interrogative indirecte (celui où la phrase matrice a valeur d'énoncé performatif de "demande de réponse verbale") et dont on donne les différentes constructions possibles en français.

- Une autre distinction que l'on est tenu de faire, à la fois pour les interrogatives directes et indirectes, concerne la nature même de la structure de l'interrogation totale. Si l'on pose que la structure logico-syntaxique de l'interrogative totale est définissable comme une disjonction exclusive, il faut pouvoir expliquer comment l'interrogation se présente très naturellement sous une forme "simple", i.e. constituée d'une seule proposition, positive ou négative. La définition des liens qui unissent les interrogatives "disjonctives" et les interrogatives "simples" est, à notre avis, un problème central dans l'étude de l'interrogation totale.

- Enfin, pour les interrogatives directes, il est nécessaire de marquer une distinction entre les structures interrogatives que l'on pourrait appeler "standard", car ce sont celles qui sont généralement considérées comme les plus représentatives du mode interrogatif direct, et des structures moins communément associées à ce mode, mais qui dans la pratique ont une part aussi large que les premières, que nous avons appelées constructions postposées et constructions de question-reprise. C'est par exemple à l'examen des constructions postposées que l'on prend conscience de l'importance capitale que représente pour les mécanismes les plus fins de l'interrogation une classe très large d'éléments lexicaux qui normalement fonctionnent comme des modalisateurs d'assertion (d'où le nom que nous leur avons donné d'"éléments de modalisation assertive").

Pour résumer cette première partie, l'étude centrée sur la structure de l'interrogation totale en français tente de décrire ce qui dans la langue correspond aux traits différentiels de sa caractérisation, selon qu'il est fait appel ou non pour sa construction à certains éléments lexicaux, selon qu'il y a application ou non de certaines règles de dérivation, de certaines transformations etc..., étant entendu qu'il reste à la base une ou plusieurs propriétés stables qui distinguent l'ensemble de ces structures et les font reconnaître comme des interrogations totales.

Dans une deuxième étape (chap. IV, V, VI) nous nous proposons de caractériser la force illocutoire des divers types de constructions interrogatives ainsi mises à jour. Si parmi les phrases interrogatives, beaucoup peuvent être considérées comme de "vraies questions", i.e. des interrogations dont le but est d'obtenir une information en faisant affecter une valeur positive ou négative à la proposition qu'elles contiennent, il existe une diversité de cas où les phrases bien que se présentant sous une forme interrogative n'ont pas précisément cet objectif.

Nous n'imaginons pas qu'il faille vraiment insérer les constructions interrogatives dans des situations réelles de discours pour rendre compte de leur valeur illocutoire. Il nous semble possible, cependant, d'utiliser un cadre d'analyse plus large que la phrase en l'étendant à un énoncé qui est en quelque sorte le prolongement naturel de l'interrogation : la réponse. En prenant le couplé question-réponse comme nouveau cadre d'analyse, on construit un contexte, certes très réduit, mais présentant néanmoins l'avantage d'être un lieu où l'on peut commencer à observer la mise en fonctionnement de l'interrogation. En effet, on peut constater que la forme de la réponse qu'il est possible d'associer à l'interrogation, reflète d'une certaine manière le type de valeur illocutoire qu'elle est censée véhiculer ; suivant certaines propriétés formelles de l'interrogation, des contraintes pèsent sur la nature et la forme

de la réponse, réduisant ainsi le nombre des possibilités d'interprétation, parfois jusqu'à n'en permettre qu'une. On dira d'une réponse qui caractérise ainsi la valeur énonciative d'une interrogation totale qu'elle est une réponse attendue ou appropriée, signifiant qu'elle est susceptible de correspondre à la fois syntaxiquement et sémantiquement avec les données de l'interrogation à laquelle elle est couplée.

Si l'on examine la nature et la forme des réponses qui peuvent être associées aux interrogations totales, on observe que les particules assertives oui, si, non sont loin d'être les seules réponses possibles. Non seulement elles peuvent être accompagnées mais tout simplement remplacées par des éléments de modalisation assertive ; Je V, c'est Adj, Adv, etc... sont autant de séquences constituant des énoncés assertifs en réponse à des interrogations directes totales. Le choix des éléments lexicaux fait de ces séquences des réponses différenciées, certaines appropriées à de vraies questions, d'autres au contraire à des questions qu'on ne peut pas considérer comme telles. Mais quelle que soit la valeur illocutoire de l'interrogation, ces schémas de construction se retrouvent dans ce qui est à considérer comme des réponses modalisées.

La demande d'information - "vraie question" - ne représente que l'une des valeurs illocutoires que peuvent exprimer les interrogations totales en français. Beaucoup d'interrogations sont des questions orientées, c'est-à-dire révèlent à travers certaines de leurs propriétés formelles - syntaxiques, sémantique; et intonatives - une attitude beaucoup moins neutre de la part du locuteur. Au lieu d'interroger par manque réel de savoir, celui-ci interroge pour faire confirmer une opinion qu'il possède déjà ou qu'il est très près d'adopter, mais qu'il veut voir assertée par son interlocuteur. (Question CONFIRM-OUI, Question CONFIRM-NON). Les ressorts psychologiques qu'utilise le locuteur pour obtenir cette confirmation se traduisent sur le plan de l'expression par des tours variés faisant intervenir des facteurs intonatifs et lexicaux différents, en particulier les éléments de modalisation assertive, qui de ce fait apparaissent

aussi bien dans la réponse que dans la question (question estimative, question attributive etc...)

Même si un infléchissement certain est donné à l'attente de la réponse, les questions orientées restent cependant un appel au jugement de l'interlocuteur. Il n'en va pas tout à fait de même avec d'autres types de questions où l'interrogation masque encore plus nettement l'objectif réel du locuteur. Tout en gardant les traits essentiels d'un acte de questionnement, elle sert en fait à dissimuler des actes de langage de nature différente. Par exemple elle peut être un procédé oratoire visant à faire admettre un point de vue, une vérité que le locuteur tient pour acquise. Elle a alors valeur d'assertion, de mise en garde, d'injonction, etc.. (questions rhétoriques, questions notificatives, etc.). Elle peut également viser à faire exécuter une action ou en faire accepter la réalisation suivant le désir qu'en manifeste le locuteur (questions demande d'agir, offre d'agir, demande de permission d'agir, etc.). Sous le couvert d'une expression interrogative ces actes de langage ont un caractère moins brutal, moins contraignant, qui les rend beaucoup plus conformes à ce que les conventions d'usage tentent d'imposer vis-à-vis d'autrui : politesse, tolérance, non-intervention, etc... Dans tous ces cas, l'interrogation se présente comme une sorte d'euphémisme syntaxique.

Il en va de même pour les réponses utilisant les éléments de modalisation assertive. Grâce à eux, il est possible de signifier oui ou non sans avoir à le dire vraiment, de pratiquer l'assertion avec l'art subtil des nuances et des restrictions mentales, tout en satisfaisant au jeu prévu de la participation que suppose l'interrogation, qu'elle soit un véritable appel au jugement (demande d'information ou demande de confirmation) ou un moyen détourné pour atteindre un autre objectif.

Pour mettre en évidence ces divers aspects de l'interrogation sur le plan énonciatif, il faut tenter de mettre en correspondance les valeurs illocu-

toires que l'on peut assigner à l'interrogation avec des ensembles de propriétés que l'étude des structures de phrases interrogatives a pu révéler, c'est-à-dire mettre en correspondance d'une part certains types de constructions interrogatives, d'autre part leur portée significative lorsqu'elles sont utilisées dans une situation particulière.

Tous les problèmes soulevés au cours de ce travail n'ont pas été réglés. En effet, pour quelques-uns, nous avons le sentiment de ne pas être parvenu à donner de véritables explications, même si par nos descriptions et non schémas d'organisation, certains éclaircissements ont été apportés aux phénomènes, ne serait-ce que par le fait qu'ils ont été isolés et d'une certaine manière caractérisés. Par exemple, il n'est pas facile de développer une argumentation complètement satisfaisante pour rendre compte des mécanismes par lesquels des phrases interrogatives, dont on peut concevoir qu'elles sont dérivables d'un schéma structural commun sur le plan syntaxique, s'interprètent avec des valeurs illocutoires bien différenciées, suivant que des variations, parfois minimes, leur sont apportées ou que des conditions contextuelles de discours leur sont associées. En effet, les possibilités différentes d'utilisation des phrases sont fonction de règles qu'il n'est pas possible de concevoir dans le même cadre théorique, ni de formuler dans les mêmes notations que les descriptions qui caractérisent leur structure. Des constatations peuvent être faites, des corrélations peut être établies, des hypothèses peuvent être proposées, mais il reste toujours la difficulté d'articuler avec cohérence ce qui sur le plan de la phrase s'exprime en termes de structure, de propriétés syntaxiques, de règles de transformations, etc., c'est-à-dire ce qui appartient à un système de description et de représentation assez bien défini, et ce qui sur le plan de l'énonciation s'exprime par des notions telles que intention de signifier, appel à la confirmation, satisfaction de l'attente, etc..., c'est-à-dire des notions qui renvoient à une esquisse de ce que pourrait être un modèle de la mise en fonctionnement du langage (facteurs psychologiques, principes de logique pragmatique, conventions d'usage, etc...)

Le seul moyen que l'on ait pour l'instant d'assurer l'articulation entre les deux champs de l'analyse linguistique est de témoigner d'un certain nombre de relations, d'établir la régularité de certaines mises en correspondances. Par exemple, on peut observer des corrélations entre la présence de certaines catégories d'éléments lexicaux et la manifestation de certaines valeurs énonciatives ; on peut juger du bien-fondé de certaines règles de dérivation pour un effet particulier de sens, ou au contraire montrer l'incompatibilité qu'il y a entre certaines constructions et l'expression de certaines valeurs illocutoires, etc...

Nous nous heurtons là au problème de la non-homogénéité des phénomènes, problème qui se pose inévitablement lorsqu'on examine et que l'on veut décrire les faits linguistiques dans leur véritable dimension. Si l'étude de l'interrogation en constitue une illustration particulière, ce problème se pose à l'ensemble de la description linguistique aujourd'hui. Il n'est que de voir les grandes directions d'étude qui se dessinent et les diverses tentatives qui sont faites pour établir des ponts entre des systèmes de représentation de nature différente, pour se convaincre de l'actualité de cette question. En cherchant à dépasser le cadre purement syntaxique de la langue, on touche inévitablement à des facteurs qui introduisent une complexité nouvelle dans la description des faits, au point que de nouveaux cadres doivent être trouvés pour arriver à une plus juste appréhension des phénomènes.

Le travail exposé dans cette thèse a été largement inspiré par des recherches qui se poursuivent au Laboratoire d'Informatique pour les Sciences de l'Homme du Centre National de la Recherche Scientifique. Je suis particulièrement reconnaissante aux membres du Laboratoire de m'avoir encouragée et soutenue dans cette étude qui s'inscrit de manière très naturelle dans les recherches conduites sur l'analyse de la langue et particulièrement sur la compréhension des mécanismes logico-sémantiques qui sous-tendent son fonctionnement.

Mes remerciements vont aussi à tous ceux qui m'ont aidée dans l'élaboration de ce travail et m'ont permis grâce à leurs suggestions et surtout à leurs critiques de mieux comprendre certains points essentiels du problème,

en particulier à M. J. Stéfanini qui a accepté de diriger cette thèse et dont les conseils aussi bien que les encouragements m'ont été très précieux,

à MM. A. Culioli, J.C. Chevalier, M. Gross, C. Touratier qui ont bien voulu faire partie du jury.

Enfin ma reconnaissance est également acquise à Mesdames M. Bastianelli, S. Girier et G. Raous qui ont assuré avec compétence et gentillesse la réalisation matérielle de ce document.

TABLE DES MATIÈRES

page

<u>INTRODUCTION</u>	1
<u>CHAPITRE I - ETUDE DESCRIPTIVE</u> <u>DE L'INTERROGATION INDIRECTE TOTALE</u>	21
1. Les interrogatives indirectes. <u>Limitation du champ de l'étude.</u>	23
2. L'interrogative indirecte : <u>son statut syntaxique.</u>	27
3. Relations entre l'interrogative indirecte (I.I.) <u>et directe (I.D.).</u>	31
4. L'interrogative indirecte <u>et les phrases déclaratives.</u>	44
4.1 Examen comparatif des complétives et des Interrogatives indirectes	47
4.1.1 Les I.I. et les phrases complétives complément	47
Examen des verbes introducteurs de I.I.	49
a) Groupe I	49
b) Groupe II	58
c) Différences entre le Groupe I et le Groupe II	60
4.1.2 Les I.I. et les phrases complétives sujet	67
4.2 Les interrogatives indirectes et les conditionnelles concessives	73

	page
5. <u>Conclusion</u>	79
a) <u>Si</u> et le statut de complétive	80
b) <u>Si</u> et le statut d'exclamative	83
c) <u>Si</u> et la valeur illocutoire de l'énoncé	84
* <u>Annexes : Verbes introducteurs de I.I.</u>	86
Liste 1 : Groupe I	86
Liste 2 : Groupe II	89
Liste 3 : Groupe III	91
<u>CHAPITRE II - STRUCTURE SYNTAXIQUE</u> <u>DE L'INTERROGATION INDIRECTE TOTALE</u>	92
1. <u>Cadre théorique de la description</u>	93
1.1 Le modèle Bresnan-Chomsky	97
1.2 Le modèle Bresnan-Chomsky modifié par J.C. Milner	99
1.3 Le modèle Bresnan-Chomsky spécifié pour le français par R. Kayne	102
2. Statut de <u>si</u> <u>dans le système interrogatif français</u>	108
2.1 Etude comparative de <u>si</u> et des qu-éléments	111

	page
2.1.1 <u>Si</u> n'est pas un qu-élément	112
2.1.2 <u>Si</u> a les propriétés d'un complémenteur	113
2.2 Etude comparative de <u>si</u> et <u>que</u> complémenteur	117
2.2.1 <u>Si</u> introduit une disjonction	118
2.2.2 <u>Si</u> et <u>que</u> dans les constructions parenthétiques	121
2.3 Hypothèse de l'insertion de <u>si</u> dans COMP[+Q]	123
3. Incidence de la thèse QUE-COMP sur la définition du statut de <u>si</u>	125
3.1 Examen des thèses QUE-COMP et QUOI-MORPH	127
3.1.1 Les données présentées par H. Obenauer	127
3.1.2 Elargissement de l'étude des phénomènes liés à <u>que</u>	130
3.2 L'interrogation partielle avec <u>qui</u> , <u>que</u> , <u>quoi</u>	131
3.2.1 Les interrogatives directes	131
3.2.2 Les interrogatives indirectes	135
3.2.3 Conclusions sur le comportement de <u>quoi/que</u>	137
3.2.4 L'intérêt de l'hypothèse QUOI-MORPH	140
3.3 L'interrogation partielle avec <u>est-ce (que+qui)</u>	142
3.3.1 Situation générale pour les interrogatives directes et indirectes	142

	page
3.3.2 La non-inversion de <u>c'est (que+qui)</u>	145
3.3.3 L'ordre : <u>c'est [qu-élément]_(que+qui)</u>	146
3.3.4 Description de <u>qu'est-ce (que+qui)</u> . La solution de R. Langacker.	148
3.4 L'interrogation partielle <u>ce (que+qui)</u>	155
3.4.1 L'emploi des formes <u>ce (que+qui)</u> dans les interrogatives indirectes	156
3.4.2 Description de <u>ce (que+qui)</u> . Les solutions proposées.	158
3.4.3 Les interrogatives masquées	160
3.4.4 <u>Ce (que+qui)</u> , formes constitutives d'une interrogative masquée	168
3.5 L'hypothèse QUOI-MORPH et le système interrogatif <u>quoi, que, qu'est-ce (que+qui), ce (que+qui)</u>	173
3.5.1 Les règles QUOI-MORPH, I.MASQ et leur application.	173
3.5.2 Justification de la règle QUOI-MORPH	174
3.5.3 L'hypothèse QUE-COMP et ses arguments	177
4. La règle d'insertion de <u>si</u> <u>dans COMP [+Q].</u>	182
4.1 La règle générale SI-INS	182
4.2 Cas d'absence de <u>si</u> . L'interrogative indirecte sujet	183

4.2.1 L'explication de l'absence de <u>si</u> par SI-EFFAC.	185
4.2.2 Diversification des structures dites "interrogatives sujet".	192
<u>CHAPITRE III - LA STRUCTURE SYNTAXIQUE</u> <u>DE L'INTERROGATION DIRECTE TOTALE</u>	202
I - LES FORMES STANDARD <u>DE L'INTERROGATION DIRECTE TOTALE</u>	203
a) Suppression de <u>si</u> et changement du schéma intonatif de la phrase	206
b) Les changements dans le schéma structurel de la phrase	208
1. <u>Interrogatives simples</u> <u>et Interrogatives disjonctives</u>	214
2. <u>Les diverses formes de l'interrogative disjonctive</u>	220
2.1 L'interrogative disjonctive mixte	220
2.2 Les structures disjonctives réduites : <u>P₁ ou pas ? , P₁ ou non ?</u>	222
3. <u>L'interrogative Intonative</u>	227

	page
4. <u>L'interrogative Inversée</u>	235
5. <u>L'interrogative Est-ce que</u>	242
5.1 Statut de <u>est-ce que</u> dans les Interrogatives partielles	244
5.2 Statut de <u>est-ce que</u> dans l'Interrogative Est-ce que	247
a) <u>C'est que P</u> causal ou explicatif	248
b) <u>C'est que P</u> emphatique ou affirmatif renforcé	250
II - LES FORMES NON STANDARD	
<u>DE L'INTERROGATION DIRECTE TOTALE</u>	256
I - <u>Les constructions interrogatives postposées</u>	257
1. La construction postposée de type <u>P, tu V ?</u>	261
1.1 La construction postposée de type ① : <u>Est-ce que P, V tu ?</u>	265
1.2 La construction postposée de type ② : <u>P, est-ce que tu(nég) V ?</u>	266
1.3 La construction postposée de type ③ : <u>Est-ce que P, est-ce que tu V ?</u>	270
1.4 La construction postposée de type ④ : <u>P, t'ú V ?</u>	272
1.5 Autres types de constructions interrogatives postposées	274

2. Propriété des verbes postposés et valeur illocutoire des interrogations auxquelles ils participent	276
2.1 Les verbes des groupes I, II, III et la structure de type ④	277
2.2 Les structures ①, ② et ③	280
2.2.1 Les verbes du groupe I et les structures ① et ②	282
2.2.2 Les verbes du groupe II et les structures ② et ③	285
2.2.3 Autres verbes compatibles avec la structure ③	288
3. La construction interrogative postposée de type <u>P, je V ?</u>	291
3.1 La construction de type ⑤ <u>P, je V</u> : la question conjecturale	291
3.2 La construction de type ⑥ <u>Est-ce que P, je V</u> : la question délibérative	293
4. Statut des constructions postposées par rapport aux constructions "standard"	295
II - <u>Les questions-reprise</u>	299
1. La question-reprise et les particules <u>oui, si, non</u>	301
1.1 Distinction entre les questions-reprise et les questions-soutien	301
a) Les questions-soutien de structure <u>P, oui ?</u>	305
b) Les questions-soutien de structure <u>neg P, non ?</u>	307

1.2 Les questions-reprise :	
quelques caractéristiques de leur fonctionnement	311
a) La présence de <u>si</u> et <u>non</u> dans les questions-reprise	314
b) Contraintes sur les phrases soumises à la question-reprise	317
c) La question-reprise et les éléments de polarité positive et négative	320
1.3 La question-reprise et les phrases enchâssées	323
1.3.1 Les verbes de modalisation assertive	325
a) rôle du temps et du mode	326
b) rôle de la négation	328
1.3.2 Autres agents de modalisation	336
1.4 La construction postposée et la question-reprise	339
2. Autre type de question-reprise :	
la reprise par une interro-négative	343
2.1 La question-reprise avec les verbes assertifs faibles	344
2.2 La question-reprise avec <u>n'est-ce pas ?</u> , <u>pas vrai ?</u>	349
2.3 Les formules : <u>tu comprends ?</u> , <u>tu entends ?</u> , etc.	356
Annexe 1 : Verbes entrant dans une construction postposée de type <u>P, tu V ?</u>	359
Annexe 2 : Verbes entrant dans une construction postposée de type <u>P, je V ?</u>	360

<u>CHAPITRE IV - LA FORCE ILLOCUTOIRE DE L'INTERROGATION TOTALE</u> <u>ET LE CADRE QUESTION-REPOSE</u>	361
I - <u>L'ACTE DE QUESTIONNEMENT</u> <u>ET LES FORMES INTERROGATIVES</u>	362
1. Statut des Interrogatives directes	365
2. Statut des Interrogatives indirectes	371
3. Interrogatives disjonctives et interrogatives simples	375
4. Le cadre question-réponse	383
II - <u>LES REPONSES OUI, SI, NON</u>	385
1. Le statut de <u>oui, si, non</u> hors du cadre question-réponse	389
1.1 <u>Oui, si, non</u> et les constructions contrastives	389
1.2 <u>Oui, si, non</u> et les constructions complétives	393
2. Le statut de <u>oui, si, non</u> dans le cadre question-réponse	398

III - LES ADVERBES MODALISATEURS <u>OU ADVERBES ASSERTIFS</u>	402
1. <u>Propriétés des adverbessertifs dans la phrase déclarative</u>	412
1.1 La construction <u>Adv que P</u>	412
1.2 La construction <u>P, adv</u>	416
2. <u>Comportement syntaxique des adverbessertifs dans le cadre question-réponse</u>	424
2.1 Les réponses positives	424
2.1.1 Les constructions <u>Adv et Adv que oui</u>	424
2.1.2 Les constructions <u>Adv et oui, Adv</u>	425
2.2 Les réponses négatives	426
2.2.1 Les constructions <u>non Adv, Adv pas, Adv que non</u> .	426
2.2.2 Les constructions <u>Adv que non et non, Adv</u>	427
2.2.3 Les constructions <u>Adv que non / Adv pas</u>	427
3. <u>Caractérisation des adverbessertifs</u>	429
IV - LES VERBES, SUBSTANTIFS ET ADJECTIFS <u>DE MODALISATION ASSERTIVE</u>	434
1. <u>Présentation des verbes, substantifs et adjectifs modalisateurs</u>	434

1.1 Les verbes modalisateurs dans le cadre question-réponse (liste Annexe 6)	439
1.2 Les adjectifs modalisateurs (liste Annexe 7)	445
1.3 Les substantifs modalisateurs (liste Annexe 9)	449
2. Les verbes et adjectifs modalisateurs <u>dans la phrase déclarative</u>	453
3. Les verbes et adjectifs modalisateurs <u>dans la phrase interrogative</u>	464
4. Les verbes modalisateurs des groupes 1 et 2 : <u>les verbes assertifs faibles</u>	467
5. Particularités des verbes modalisateurs <u>du groupe 1 (type croire)</u>	473
5.1 Comportement vis-à-vis de la négation dans les complétives	474
5.2 Comportement vis-à-vis de la négation dans les interrogatives postposées	474
6. Les verbes modalisateurs du groupe 3 et 4 (type <u>noter</u> et <u>oublier</u>) <u>Les semi-factifs</u>	479
6.1 Caractéristiques dans les phrases déclaratives	479

	page
6.2 Caractéristiques dans les interrogatives postposées	484
6.3 Les verbes semi-factifs dans le cadre question-réponse	485
7. Les adjectifs modalisateurs et les expressions verbales <u>à la forme impersonnelle</u>	491
7.1 Propriétés des adjectifs modalisateurs	493
7.1.1 Construction <u>C'est Adj, il est Adj que P</u>	497
7.1.2 Les adjectifs de valeur positive (groupes 1, 2, 3)	504
7.1.3 Les adjectifs de valeur négative (groupes 4, 5)	513
7.2 Les expressions verbales et substantivales construites avec <u>ce, cela, il y a</u>	521
<u>Annexe 1</u> : Adverbes de modalisation entrant dans un cadre question-réponse	532
<u>Annexe 2</u> : Quelques propriétés des adverbes de modalisation assertive	533
<u>Annexe 3</u> : Les expressions de confirmation ou d'infirmité	534
<u>Annexe 4</u> : Verbes de modalisation assertive (je V que oui) non 	535

<u>Annexe 5</u> : Adjectifs modalisateurs entrant dans un cadre question-réponse	537
<u>Annexe 6</u> : Verbes modalisateurs, réponse à une demande d'information	538
<u>Annexe 7</u> : Adjectifs modalisateurs, réponse à une demande d'information	540
<u>Annexe 8</u> : Quelques propriétés des verbes modalisateurs de l'Annexe 6	541
<u>Annexe 9</u> : Expressions verbales et substantivales impersonnelles dans les réponses	543
<u>Annexe 10</u> : Les types de réponse à une demande ou une offre d'agir	544
<u>CHAPITRE V</u> - QUELQUES TYPES D'INTERROGATIONS <u>QUI NE SONT PAS DES "VRAIES QUESTIONS"</u>	545
<u>I</u> - LES INTERROPOSITIVES ET L'ATTENTE DE REPOSE POSITIVE : <u>LES QUESTIONS CONFIRM-OUI</u>	547
1. <u>Les questions-reprise</u>	551

2. <u>Les questions-estimatives</u>	552
2.1 Les verbes modalisateurs	552
2.2 Les adverbes modalisateurs	556
2.3 Les formes impersonnelles	559
2.4 Les questions estimatives sans élément de modalisation	560
3. <u>Les questions-attributives</u>	565
II- LES INTERRONEGATIVES	
ET L'ATTENTE DE REPOSE NEGATIVE :	
<u>LES QUESTIONS CONFIRM-NON</u>	570
1. La force illocutoire de l'interronégative.	
<u>Le cadre question-réponse</u>	570
1.1 Les phrases négatives dans l'interrogation indirecte	570
1.2 Les interronégatives dans l'interrogation directe	577
1.3 Les interronégatives et les réponses <u>si</u> et <u>non</u>	581
2. <u>Quelques modèles d'interrogatives CONFIRM-NON</u>	587
2.1 Les questions CONFIRM-NON sur le modèle des questions CONFIRM-OUI	588

2.1.1 Les questions-reprise	588
2.1.2 Les questions CONFIRM-NON modalisées	590
2.2 Les interrrogatives non modalisées	594
2.3 L'interrrogative et l'article partitif	603
2.4 L'interrrogative et l'emphase sur la négation	607
2.4.1 Renforcement de la négation par <u>vraiment</u> , <u>absolument</u> , <u>du tout</u> , etc.	607
2.4.2 Renforcement de la négation par <u>même</u>	611
2.4.3 Présence dans l'interrogative d'éléments de polarité négative	612
 III - L'INTERROGATION ET L'INTENTION D'INFORMER : <u>LA QUESTION-NOTIFICATIVE</u>	
1. <u>La question notificative-sondage (tu V que P ?)</u>	616
1.1 La construction postposée	617
1.2 Effet de la négation	619
2. <u>Autre question-notificative</u>	623

IV - L'INTERROGATION	
FORMULATION D'ACTES DE LANGAGE INDIRECTS :	
<u>LA DEMANDE ET L'OFFRE D'AGIR</u>	626
1. <u>Le cadre question-réponse</u>	626
2. <u>Les actes de langage indirects</u> <u>et l'implication conversationnelle</u>	628
3. <u>L'interrogation comme expression</u> <u>d'actes de langage indirects</u>	633
4. <u>Types d'actes de langage indirects</u> <u>exprimés par l'interrogation :</u> <u>la demande d'agir, l'offre d'agir</u>	638
5. <u>Formes interrogatives</u> <u>de la demande polie d'agir</u>	647
5.1 <u>Caractéristiques</u> <u>des I. demandes d'agir</u>	648
5.2 <u>Comparaison de ces interrogatives</u> <u>et des énoncés impératifs correspondants</u>	653
5.3 <u>Caractère conventionnel</u> <u>des I. demandes d'agir</u>	654
6. <u>Formes interrogatives de la suggestion</u> <u>et de la demande de permission d'agir</u>	657
a) <u>La suggestion d'agir</u>	657
b) <u>La demande de permission d'agir</u>	660

7. Formes interrogatives <u>de l'offre d'agir</u>	664
8. L'interrogation et les énoncés performatifs indirects <u>(hedged performatives)</u>	669
V - <u>LES QUESTIONS-REFLIOUE</u>	674
1. <u>Les questions-écho</u> <u>(O-écho)</u>	676
1.1 Les questions-écho dans le cadre énonciatif /Q? - Q?/	676
1.1.1 Questions-écho ou questions-répétition ?	676
1.1.2 La question-écho, réplique à une interrogation totale	679
1.1.3 La question-écho, réplique à une interrogation partielle	684
1.1.4 Questions-écho simples et attributives	687
1.2 Les questions-écho dans le cadre énonciatif /NQ-Q ?/	688
2. <u>Les questions-suspens (O-suspens)</u>	691
2.1 Les Q-suspens dans le cadre énonciatif /Q ? - Q ?/	692
2.2 Les Q-suspens dans le cadre énonciatif /NQ - Q ?/	698

	page
3. <u>Les questions reformulées</u>	700
<u>CHAPITRE VI - LES QUESTIONS RHETORIQUES</u>	702
a) La question rhétorique et le cadre question-réponse	704
b) La question rhétorique et l'implication pragmatique liée à la modalité interrogative	713
I - LA QUESTION RHETORIQUE <u>DANS SA FORME INTERROPOSITIVE</u>	719
1. <u>Quelques structures verbales caractéristiques des questions rhétoriques</u>	722
1.1 Les verbes normatifs	724
a) Conditions de temps	728
b) L'emploi d'adverbes d'intensité ou de haut degré	729
1.2 Les verbes d'opinion (<u>croire, penser, se figurer, s'imaginer</u>)	732
a) Conditions de temps	738
b) Les indices de personnes	742
c) Le contenu propositionnel de la complétive	745
d) Le contenu propositionnel de la complétive	

1.3 Les verbes volitifs	747
1.4 L'expression de la réalité possible et de l'existence	751
1.5 Autres types de structures verbales	757
1.6 La construction interrogative partielle	760
1.7 La construction "si vous croyez que ..."	765
2. Quelques types d'adverbes <u>favorisant l'interprétation de question rhétorique</u>	768
2.1 Les expressions adverbiales <u>après tout, tout bien considéré, au fond, etc.</u>	768
2.2 Les adverbes <u>grandement, sincèrement, etc.</u>	770
2.3 Le rôle des adverbes <u>par hasard, peut-être, sans doute</u>	773
3. La question rhétorique <u>et les effets de quantification</u>	781
3.1 Les adjectifs de conformité et le sens intensif : <u>tel, pareil, etc.</u>	781
a) <u>Tel, pareil, semblable</u> dans les constructions déclaratives	782
b) <u>Tel, pareil, semblable</u> dans les interrogatives	785
c) Les adverbes <u>ainsi, de la sorte, comme ça</u>	787
3.2 Les éléments d'intensité et de quantification. <u>Si, tellement, tant</u>	789

	page
a) Construction dans les phrases déclaratives	789
b) Construction dans les interpositives	793
3.3 Les éléments de comparaison :	
<u>plus, aussi, autant</u> , etc.	795
a) Construction dans les phrases déclaratives	796
b) Construction dans les interpositives	798
c) Les comparatifs et l'interprétation de degré maximum	801
d) La qualité de degré maximum et l'interprétation de question rhétorique	804
3.4 Autres éléments de qualification :	
La quantité minimum et les expressions de polarité négative	805
a) Le superlatif comme mode de qualification existentielle	806
b) Les éléments de polarité négative	808
c) <u>Seul, seulement</u>	816
d) Le degré minimum et l'interprétation de question rhétorique	820
II - LA QUESTION RHETORIQUE	
<u>DANS SA FORME INTERRONEGATIVE</u>	824
1. Réserves sur le parallélisme des questions rhétoriques positives et des questions rhétoriques négatives	824
2. Les interronégatives et l'attente de réponse positive : les questions CONFIRM-SI	831

2.1 Quelques types particuliers d'interronégatives CONFIRM-SI	831
2.2 Les questions CONFIRM-SI, appel à la confirmation de vérité	837
3. Quelques modèles d'interronégatives CONFIRM-SI	839
3.1 Les constructions "standard"	839
a) Le mode conditionnel	841
b) Le renforcement de la valeur de supposition	846
c) L'emploi de l'article partitif <u>de</u>	847
3.2 Les constructions postposées	849
3.3 Les questions-soutien	852
4. Caractéristiques structurales des interrionégatives CONFIRM-SI	856
4.1 Les éléments de polarité positive et négative	856
4.2 Les constructions interrogatives avec <u>n'est-ce pas que</u>	862
4.3 Hypothèse sur la structure des interrionégatives CONFIRM-SI	864
<u>CONCLUSION</u>	867

INTRODUCTION

Quelques considérations sur le statut de la description ; structure syntaxique et valeur illocutoire de l'interrogation.

Il paraît difficile d'entreprendre une étude cohérente de l'interrogation si l'on ne dégage pas tout d'abord l'idée que la caractérisation et l'interprétation de ce type d'énoncé ne peut s'effectuer que par une analyse envisagée dans les termes de systèmes distincts mais interdépendants de description syntaxique, sémantique, énonciative (il faudrait même ajouter de description intonative, mais c'est un aspect que cette étude n'envisagera pas vraiment). D'une manière générale, pour un énoncé donné, il existe une assez grande distance entre ce que l'on définit en termes de catégories syntactico-sémantiques - on parle par exemple de phrases interrogatives, impératives, déclaratives, etc... - et ce que l'on entend par force illocutoire, qui assigne à la phrase la valeur d'une question, d'un ordre, d'une prière, d'une assertion etc... Les règles qui fixent la caractérisation syntaxique d'une phrase et en donnent une représentation susceptible d'être interprétée sémantiquement ne peuvent à elles seules révéler totalement sa valeur énonciative, c'est-à-dire la manière dont cette phrase doit être comprise en situation particulière d'énonciation.

En ce qui concerne l'interrogation, par exemple, une phrase identifiée comme une construction interrogative sur la base de sa structure syntaxique - définie en fonction de la nature et de la distribution de certains de ses constituants, de propriétés transformationnelles mises en évidence dans des conditions déterminées, etc... - peut être interprétée comme un acte illocutoire proche de l'ordre poli ou au contraire comme une demande d'information - voire même, avec quelques variations intonatives, comme une demande de confirmation.

(a) Cela ne t'ennuierait pas d'éteindre la radio ?

(b) Ça ne t'ennuie pas de rester seul tout ce temps ?

Les facteurs qui fondent la différence sont difficiles à saisir car ils ne touchent pas directement à la structure de la phrase et n'ont pas un caractère stable permettant d'établir des règles discriminatoires. Dans (a) et (b) ci-dessus par exemple, le mode du verbe semble jouer un rôle, mais on ne peut dire qu'à lui seul le conditionnel soit le trait responsable de la valeur illocutoire d'ordre poli de (a) ; (c) et (d) ci-dessous avec le conditionnel ont une tout autre interprétation.

(c) Tu ne serais pas un peu mythomane ?

(d) Cela ne te dirait rien d'aller au cinéma ?

Ainsi donc à l'interprétation du contenu propositionnel de l'interrogation doit s'ajouter l'interprétation de la signification que se propose de lui donner le locuteur. Pour cela, il faut comprendre l'emploi qu'il veut en faire, en tant qu'acte de langage, dans la situation particulière de discours où il l'énonce. En d'autres termes, il faut reconnaître la valeur illocutoire de la phrase énoncée. (Dans la pratique du discours c'est au destinataire de l'interrogation que revient évidemment cette tâche d'interprétation). La valeur illocutoire d'une phrase dépend bien sûr de facteurs linguistiques - les particularités de la construction, la présence de certains éléments indicatifs, son schéma intonatif etc... - mais elle dépend également de facteurs extra-linguistiques. Certains sont d'un ordre tout à fait général. Ils relèvent de stratégies discursives fixées par des règles sociales ou convenues pour la traduction de réactions ou d'états psychologiques. Par exemple, il faut connaître les conventions qui règlent l'usage de la langue et pour l'interrogation savoir que lorsqu'un ordre est donné de manière polie, il ne prend pas la forme d'une phrase impérative, mais de préférence celle d'une phrase interrogative (cf (a) ci-dessus). D'autres facteurs sont liés plus précisément au contexte d'énonciation. Il faut savoir inférer du discours dans lequel une phrase apparaît, un sens qui ne correspond pas nécessairement à celui que sa

que sa représentation structurale est censée lui conférer :

(e) Pouvez-vous porter le sac ?

(f) En quoi cela nous concerne-t-il ?

Dans un contexte différent (e) et (f) peuvent être soit compris comme des demandes d'information, soit le premier comme une demande d'agir, le second comme la forme atténuée d'une assertion négative (cela ne nous concerne pas).

Au supposer que l'interprétation de la valeur illocutoire d'une phrase se fonde sur des facteurs assimilables à des règles, il est évident qu'il ne peut s'agir des mêmes règles que celles qui déterminent l'acceptabilité syntactico-sémantique de la phrase. Il convient donc de distinguer les catégories linguistiques à partir desquelles peut se déduire la représentation du contenu propositionnel de l'énoncé et les catégories - si on peut les appeler ainsi car pour l'instant il s'agit de conditions difficilement définissables - qui règlent l'acte de production de l'énoncé et qui donnent tout son sens à sa mise en discours. Nous retrouvons là la distinction entre "sens naturel" et "sens non-naturel" proposée par H.P. Grice (1957). C'est en grande partie parce qu'on parvient difficilement à exprimer les conditions mises en jeu dans l'énonciation et à les formuler dans les termes où elles pourraient facilement s'articuler ou se combiner avec les catégories syntactico-lexicales que l'étude de l'interrogation présente des difficultés majeures : on ne peut pas imaginer pouvoir décrire et caractériser les diverses formes et propriétés que manifeste l'interrogation, lorsqu'on sait que son interprétation est si étroitement liée à la situation de discours dans laquelle elle est produite.

Connaissant ces difficultés, l'objectif de notre étude n'est pas d'essayer de faire à tout prix la jonction entre langue et discours, mais plutôt en restreignant le domaine au champ particulier des énoncés renvoyant à la notion d'interrogation, de signaler les divers problèmes qui se posent, et de proposer quelques

schémas de description lorsqu'on veut les caractériser du double point de vue de leur forme et de leur sens - sens naturel et sens non-naturel pour reprendre les termes de Grice.

Un premier problème se pose qui est celui du découpage du champ de l'étude. La non-correspondance entre la valeur illocutoire et la caractérisation syntaxique d'une phrase fait qu'il est possible d'aborder le problème de la description sous deux angles totalement différents : on peut s'intéresser en priorité, pour ne pas dire de manière exclusive, aux faits concernant les propriétés formelles d'une phrase, et dans ce cas il est clair que c'est à une classe particulière de constructions, ici en l'occurrence les phrases interrogatives, que s'attache essentiellement l'étude. Inversement, on peut choisir au départ de s'intéresser à un type particulier d'acte de langage que l'on sait grossièrement définir, car son expression la plus explicite peut être représentée par un énoncé de valeur performative ; par exemple, l'acte de questionnement dans une acception assez large a une valeur illocutoire qui peut se traduire par je te demande (de me dire) si P. A cet énoncé performatif on peut faire correspondre, entre autres, un type d'interrogation que nous appellerons question, désignant par là une demande appellant une réponse verbale.

Quelle que soit l'approche que l'on choisit, cette démarche risque d'avoir un effet réducteur. Dans le premier cas elle conduit à écarter tout ce qui peut être question mais n'a pas les propriétés formelles d'une phrase interrogative. En effet, la forme interrogative n'est pas obligatoirement employée et par exemple, dans certaines circonstances, une forme impérative peut lui être préférée :

- (a) Expliquez-moi votre problème.
- (b) Exposez-moi vos raisons.

Dans le deuxième cas au contraire, on est contraint de laisser de côté des interrogations, c'est-à-dire des structures de phrase qui sur des bases formelles sont à définir comme des structures interrogatives, mais qui n'appartiennent pas sur le plan illocutoire à l'ensemble d'énoncés que l'on a pu choisir de réunir pour leur valeur illocutoire :

(c) Y a-t-il rien de plus stupide ?

(d) Ce jour là viendra-t-il jamais ?

Ainsi il est assez difficile de ranger parmi les questions au sens que nous avons indiqué plus haut, des énoncés comme (c) et (d) ci-dessus qui n'appellent pas vraiment une réponse (celle-ci est implicitement contenue dans l'interrogation). Ce l'est encore davantage pour des énoncés comme (e) et (f) qui sont en vérité des demandes d'agir et non des demandes de répondre :

(e) Voulez-vous bien faire un peu moins de bruit ?

(f) Puis-je vous demander de ne pas fumer ?

Nous avons pris là des cas extrêmes où l'apparence formelle de questionnement cache en réalité d'autres intentions que le désir de susciter une réponse verbale, mais à l'intérieur même de ce que généralement on considère comme des questions, il y a des différences nettes sur le plan illocutoire entre ce que l'on peut appeler les vraies questions, c'est-à-dire des questions qui constituent de véritables demandes d'information, et toute une gamme d'énoncés qui bien que conservant par leur forme une valeur de questionnement, ne correspondent pas à des actes de langage où la motivation est le besoin ou le désir de savoir. En voici quelques exemples :

Ne vous avais-je pas dit qu'il pleuvrait ?

Il me semble que vous êtes en retard, non ?

Ne savez-vous pas qu'il ne faut pas fumer ici ?

Seriez-vous aveugle par hasard ?

Oseriez-vous soutenir le contraire ?

Faut-il vraiment que nous nous arrêtions ici ?

Refuseriez-vous de m'aider ?

Dans l'esprit de celui qui les énonce, toutes ces phrases ne sont pas véritablement des demandes d'information, mais avec des modalités différentes, l'expression d'affirmations atténuées auxquelles il est assez difficile d'attacher une caractérisation précise : constatation, reproche, défi , menace, prescription, etc.. La forme interrogative donne à ces énoncés un tour moins direct, moins brutal que ne le ferait la formulation explicite d'une force illocutoire exprimée en termes performatifs : je vous défends de, je vous mets au défi de, je constate que, etc... Cependant sur le plan énonciatif il n'y a pas vraiment rupture entre ces énoncés et ce que l'on a appelé vraies questions. L'acte de questionnement pour détourné qu'il soit dans ces productions, n'a pas totalement perdu ce qui en fait la principale caractéristique. Toutes ces phrases ci-dessus peuvent recevoir une réponse verbale du même type que celles que l'on donne généralement aux demandes oui, si, non etc., si le destinataire choisit de les considérer comme telles.

Refuseriez-vous de m'aider ? R. oui, il faut que vous le sachiez.

Ainsi dans cette deuxième approche - approche sémasiologique dirait-on s'il ne s'agissait plutôt de valeur énonciative que de sens - la difficulté est de choisir le niveau de généralité ou de précision auquel on veut étudier l'acte illocutoire de questionnement. On peut comprendre que l'étude sera différente selon que l'on prend l'acte de questionnement dans son acception la plus large ou au contraire dans son acception la plus étroite. En effet, le niveau de généralisation étant fixé, on doit circonscrire le sujet d'étude de manière à ce que la description s'articule à la fois sur les propriétés formelles et les propriétés énonciatives qui sont à même de caractériser la catégorie d'énoncés

traduisant l'acte illocutoire au niveau de spécification choisi. Selon ce niveau, il se peut que la forme des énoncés ne soit pas homogène mais au contraire emprunte des expressions de modalité différente. Nous l'avons vu, la demande d'information peut se traduire par une phrase impérative aussi bien qu'interrogative. Dans ce cas, l'étude formelle déborderait le cadre des constructions interrogatives.

Il apparaît donc que les meilleures conditions pour le traitement de l'interrogation sous le double angle de sa caractérisation syntaxique et de sa caractérisation énonciative, soient celles où l'on peut opérer de manière croisée. Ainsi, nous avons délimité d'une part l'ensemble des phrases que l'on peut considérer comme des constructions interrogatives - notre délimitation a été encore plus étroite puisque nous n'avons retenu que les constructions interrogatives dites totales ou globales - et d'autre part nous avons déterminé sur ces phrases des catégorisations en fonction des valeurs énonciatives différentes que l'on peut leur attribuer selon certaines conditions de mise en discours (le couplage de la phrase avec une réponse par exemple).

Cette étude en deux temps s'impose, car nous l'avons déjà indiqué, les ressources que nous offre la grammaire - syntaxe et lexique - ne sont pas suffisantes pour caractériser une phrase interrogative du point de vue de sa force illocutoire. L'une des raisons en est que les éléments qui pourraient indiquer explicitement la manière dont elle doit être comprise ne sont pas toujours présents dans la phrase. En effet, dans la pratique, ces éléments ne sont pas jugés indispensables pour la compréhension de l'énoncé, étant donné que d'autres facteurs interviennent, suffisamment clairs pour que la phrase soit intelligible : par exemple la prise en compte du contexte de discours, l'inférence possible de l'intention du locuteur, la prise en considération des conventions d'usage, etc... Il ne faut pas minimiser pour autant les facteurs de compréhension intrinsèques, c'est-à-dire les traits directement liés aux données syntactico-

sémantiques de la phrase. En effet les conditions de l'interprétation du sens illocutoire d'un énoncé ne valent que si celui-ci est tout d'abord conforme à un schéma syntaxique dont les propriétés formelles sont bien déterminées. S'agissant d'un même contenu propositionnel, n'importe quel schéma interrogatif de phrase n'est pas à même de véhiculer le sens que le locuteur cherche à communiquer et que le destinataire sera capable de comprendre : la forme de l'intonation, la présence de catégories syntaxiques de modalités, les propriétés dérivationnelles de certaines structures, etc. sont autant d'indices importants dont l'interprétation ne peut se passer, car à travers eux s'élabore le sens que d'autres facteurs viendront ensuite actualiser.

Dans l'approche que nous avons choisie, notre objectif est donc de montrer que la valeur illocutoire d'un énoncé est largement solidaire des propriétés syntactico-sémantiques de la phrase à travers laquelle il se matérialise. C'est en définissant d'abord ces propriétés et en s'appuyant sur elles que l'on peut espérer décrire les conditions selon lesquelles la phrase peut traduire la force illocutoire que le locuteur veut lui faire exprimer et que le destinataire croit pouvoir lui attribuer. Nous le répétons, une première condition pour qu'un énoncé puisse prendre une valeur donnée sur le plan énonciatif doit être sa conformité à un modèle défini en termes de règles syntactico-sémantiques.

Bien sûr, ceci n'est pas particulier à l'interrogation. Pour le montrer nous prendrons un bref exemple avec une phrase déclarative. On observe qu'une phrase ayant un verbe pourvu d'un trait que nous appellerons [action volontaire de la part du sujet] peut dans des conditions syntaxiques précises (sujet 2ème personne, verbe au futur, intonation, etc.) avoir la force illocutoire d'une requête, si le contexte admet ou conduit à cette signification:

(a) Vous m'enverrez une carte postale.

Par contre, une phrase construite sur le même modèle syntaxique mais n'ayant pas cette caractérisation verbale pourra difficilement avoir ce sens de requête.

(b) ci-dessous prend le sens d'une mise en garde ou d'un avertissement:

(b) Vous aurez du mal à me suivre.

Pour que (b) prenne le sens d'une requête, il faudrait ajouter un verbe tel que faire en sorte que, tâcher de, etc.. Bien entendu, cette valeur illocutoire de requête ou de mise en garde dépend des circonstances de discours, (a) et (b) peuvent toutes les deux se comprendre simplement comme la description d'une action ou d'un évènement futur.

Etant donné la priorité que nous donnons à l'étude des propriétés syntactico-sémantiques, notre plan est d'organiser l'étude de l'interrogation totale selon deux étapes dont l'ordre n'est pas arbitraire.:

- Dans un premier temps (chap I, II et III), nous excluons au maximum de l'étude les facteurs pragmatiques qu'il sera nécessaire de prendre en compte par la suite, pour nous intéresser aux données intrinsèques des phrases interrogatives, c'est à dire aux propriétés linguistiques existant indépendamment de la situation particulière dans lequel l'énoncé s'insère. Il s'agit là de faire l'examen de la structure de l'interrogation totale, des propriétés syntaxiques qu'elle manifeste sous ses diverses formes, sans préjuger de la valeur illocutoire que ces propriétés peuvent traduire dans le discours.

Dans cette première étude volontairement centrée sur la caractérisation syntaxique d'une classe très large et très variée de constructions réunies sous le nom d'interrogations totales, un certain nombre de problèmes sont à examiner, entre autres :

- le fait qu'il existe une construction interrogative directe et interrogative indirecte et que des relations existent entre elles, qu'il faut essayer de définir,

- le fait qu'il existent des structures interrogatives disjonctives exclusives et des structures "simples" dont les liens doivent être examinés et expliqués,

- le fait qu'il y ait des structures interrogatives que l'on pourrait appeler "standard" - car ce sont celles qui sont généralement considérées comme les plus représentatives du mode interrogatif direct - mais en même temps des structures moins citées par les grammairiens, mais qui dans la pratique de la langue ont une place aussi importante que les premières, les constructions interrogatives postposées et les constructions de question-reprise. C'est par exemple, à l'examen des interrogatives postposées que l'on commence à prendre conscience de l'importance capitale que représentent pour les mécanismes les plus fins de l'interrogation une classe très large de termes lexicaux qui normalement fonctionnent comme des éléments de modalisation assertive (leur importance se retrouve d'ailleurs dans la caractérisation de ce que l'on considère généralement comme le pendant nécessaire de l'interrogation, la réponse).

Pour résumer, cette étude centrée sur la construction interrogative totale en français tente de décrire ce qui dans la langue correspond aux formes diverses que prend cette construction selon qu'il y a présence ou absence de certains éléments, application de certaines règles, etc... étant entendu qu'il reste à la base une ou plusieurs propriétés stables qui distinguent l'ensemble de la classe. Ainsi, en français par exemple, une seule propriété ne peut être prise comme caractéristique stable des constructions interrogatives dans leur ensemble : l'inversion sujet-verbe n'est pas toujours pertinente, la présence d'une particule interrogative ne caractérise qu'un type d'interrogation, les interrogations dites partielles (I. QU-), de même que la possibilité de disjonction

ne caractérise que certaines interrogations totales, la marque d'intonation ne concerne que les interrogations directes (I.D.) etc.,. C'est donc en l'occurrence un faisceau de propriétés dont la cooccurrence varie selon les types, qui permet de délimiter tout un ensemble de constructions réunies sous le nom d'interrogation totale.

Dans une deuxième étape (chap IV, V, VI) notre objectif est de caractériser la force illocutoire des divers types d'interrogations ainsi mis à jour. En effet, à côté des phrases interrogatives qui peuvent être considérées comme de vraies questions i.e. des interrogations dont l'objectif est de faire attribuer une valeur positive ou négative à la proposition qui la constitue, il existe une diversité de phrases qui tout en gardant l'aspect formel d'un acte de questionnement n'ont pas précisément cet objectif.

Certaines sont des questions orientées, c'est à dire révèlent à travers certaines de leurs propriétés formelles, syntaxiques, sémantiques et intonatives, une attitude beaucoup moins "neutre" de la part du locuteur. Celui-ci peut vouloir interroger non par manque réel de savoir, mais pour faire confirmer une opinion qu'il possède déjà ou qu'il est très près d'adopter et qu'il veut voir assertée par son interlocuteur. Nous le verrons en détail, les ressorts psychologiques qu'utilise le locuteur pour obtenir cette confirmation donnent lieu, sur le plan de l'expression, à des tours assez variés qui font intervenir des facteurs intonatifs, syntaxiques et même lexicaux - en particulier les éléments de modalisation assertive dont nous parlions plus haut.

Ceci n'est qu'un cas parmi d'autres où l'interrogation masque l'objectif réel du locuteur. On verra que cette forme d'expression qui garde les traits essentiels d'un acte de questionnement sert en fait à dissimuler des actes de langage aussi divers que l'assertion, la mise en garde ou la prescription,

la demande d'agir, l'offre d'agir etc.. Sous le couvert d'une expression interrogative ces actes de langage ont un caractère moins brutal, moins contraignant, qui les rend beaucoup plus conformes à ce que les conventions d'usage tentent d'imposer vis-à-vis d'autrui : politesse, tolérance, non-intervention etc..; on pourrait dans ce cas dire de l'interrogation qu'elle est une sorte d'euphémisme syntaxique.

Pour mettre en évidence ces divers aspects de l'interrogation sur le plan énonciatif, il faut bien sûr essayer de mettre en correspondance les diverses valeurs illocutoires que l'on peut assigner à l'interrogation avec des ensembles de propriétés que l'étude des structures de phrase interrogatives a pu révéler, c'est-à-dire mettre en correspondance d'une part certains types de constructions interrogatives, d'autre part leur portée significative lorsqu'elles sont utilisées dans une situation d'énonciation particulière,

Le cadre question réponse, instrument de contrôle pour l'étude de la valeur illocutoire d'une interrogation.

Nous n'imaginons pas qu'il faille vraiment insérer les constructions interrogatives dans des situations réelles de discours pour rendre compte de leur valeur illocutoire; néanmoins il nous semble possible d'utiliser un cadre plus large que la phrase. En effet on peut envisager d'étendre le cadre de l'analyse à un énoncé qui est en quelque sorte le prolongement naturel de l'interrogation, ou son pendant comme on voudra : la réponse. En prenant le couple question-réponse comme nouveau cadre d'analyse, on construit un contexte de discours, certes très réduit, mais présentant néanmoins l'avantage d'être un lieu où l'on peut observer la mise en fonctionnement de l'interrogation. En particulier on peut constater que sa valeur illocutoire est indirectement reflétée par la forme de la réponse qu'il est possible de lui associer. En effet, suivant certaines propriétés formelles de l'interrogation, des contraintes pèsent sur la nature de la réponse, réduisant ainsi le nombre des possibilités d'interprétation,

parfois jusqu'à n'en permettre qu'une. On dira d'une réponse qui caractérise ainsi la valeur énonciative de l'interrogation qu'elle est une réponse attendue ou une réponse appropriée. En d'autres termes, cela signifie qu'elle est susceptible de correspondre à la fois syntaxiquement et sémantiquement avec les données de l'interrogation à laquelle elle est couplée.

Ainsi on peut comprendre par exemple pourquoi les études linguistiques portant sur l'interrogation, privilégient d'une manière très nette les formes interrogatives qui correspondent à ce que nous appelons vraies questions ou demandes d'information. Il n'y a pas de doute qu'il s'agit là d'une valeur illocutoire très couramment associée à l'interrogation directe, mais, à notre avis, la raison en est aussi que sur le plan énonciatif, il est très facile de distinguer ces interrogations de l'ensemble des constructions dites interrogatives car la réponse qui peut leur être associée est indifféremment oui ou non. Par une vérification aussi facile à appliquer que le test du couplage de l'interrogation avec la réponse oui/non, on affecte à ces constructions une valeur illocutoire sur des bases opératoires.

Nous avons essayé d'étendre cette opération de vérification à d'autres types d'interrogation que celles interprétées comme des vraies questions. Partant de constructions établies de phrases, nous avons tenté de leur attribuer une valeur illocutoire sur la base d'un ensemble de propriétés structurales qui les caractérisent, et de mettre ceci en évidence par leur possibilité ou non-possibilité de couplage avec des réponses dont on pense qu'elles règlent à la fois la forme et le sens.

Sortant des réponses oui/non, ce couplage question-réponse présente parfois des difficultés. On verra par exemple qu'il n'est pas toujours possible de trouver un cadre question-réponse où les deux termes apparaissent

comme complémentaires l'un de l'autre. Certaines phrases peuvent avoir les traits d'une interrogation et ne pas appeler une réponse pour autant ; la forme interrogative dans ce cas masque une affirmation ou un ordre dont elle possède la force illocutoire, mais en y ajoutant les nuances d'affaiblissement ou de politesse qu'exigent les conventions d'usage.

(a) Crois-tu que je vais me laisser faire ?

(b) Allez-vous me laisser tranquille à la fin ?

Ici, l'interrogation n'induit pas vraiment de réponse verbale; il serait assez surprenant en effet de voir en (a) et (b) ci-dessus le contenu de la phrase repris par un oui ou non de l'interlocuteur. De manière générale quelle que soit la forme de réplique que l'on puisse imaginer, elle n'aura sans doute pas la valeur distinctive de signification que l'on attache généralement à la réponse et dont on pense qu'elle éclaire le sens de l'interrogation qui la suscite. Dans ce cas c'est plutôt au caractère superflu ou à l'absence de réponse que l'on reconnaît le type de l'interrogation mentionnée. Pour elle, le cadre question-réponse a tout au plus la fonction de marquer son écart par rapport au comportement "normal" des interrogations, en se révélant tout simplement inadéquat pour sa caractérisation.

Cependant ceci est un cas particulier. Pour l'ensemble des interrogatives, il ne s'agit pas de fixer leur statut en fonction de la présence ou absence d'une réponse possible, mais plutôt en fonction de la forme que prend la réponse. Une même phrase, considérée hors contexte, peut être ambiguë du point de vue de sa force illocutoire. La forme de la réponse qui lui est associée, tenant compte de l'interprétation qui peut lui être donnée, peut lever cette ambiguïté et la caractériser soit comme une vraie question, soit comme une demande de confirmation, soit encore comme un ordre, etc... Par exemple, la phrase (a) ci-dessus peut être soit considérée comme une vraie question i.e. une demande

à l'information - une réponse possible est 1. oui, (je peux), soit considérée comme un ordre poli - une réponse possible est 2. Volontiers. De même la phrase (b) peut avoir la valeur d'une question rhétorique - la réponse induite ou formulée serait du type bien sûr que non, ou 1. non, je le sais bien - ou elle peut être comprise comme une vraie question à laquelle on peut répondre 2. oui ou non :

(a) Pouvez-vous porter cette valise ?

1. oui, (je peux)

2. volontiers

(b) Suis-je responsable de ce qui arrive ?

1. non, je le sais bien.

2. { oui, tout est de votre faute.
non, vous n'y êtes pour rien.

Comme on peut le voir, le cadre question-réponse joue bien le rôle d'"instrument de mesure" de la force illocutoire de l'interrogation, car il permet de mettre en évidence de manière opératoire les différents types d'interrogation, et pas uniquement celles auxquelles le terme d'interrogation fait habituellement penser, c'est-à-dire les vraies questions,

Analyse empirique et cadre théorique.

Nous pouvons rapidement expliquer et justifier le choix que nous avons fait de la démarche en deux étapes pour décrire les phénomènes se rapportant à l'interrogation. En prenant appui sur une première base, la description de l'ensemble des structures syntaxiques relevant du mode interrogatif (interrogation totale), nous avons pu élaborer un deuxième type d'étude concernant cette fois la détermination des diverses valeurs énonciatives qui peuvent s'attacher à l'interrogation. Ainsi on arrive à une observation plus approfondie des faits syntaxiques eux-mêmes et à une description plus complète des phénomènes empiriques qui règlent

la construction et l'interprétation de l'interrogation. En effet, dans la première phase, on parvient à dégager les grands traits des structures interrogatives en français, c'est-à-dire la nature et les propriétés des éléments qui fondent leur spécificité. Certaines de ces propriétés sont directement décelables au niveau des structures de surface, et peuvent être décrites par des règles distributionnelles ou transformationnelles dans un cadre théorique désormais classique (propriétés de constructions concernant les éléments lexicaux, contraintes de sélection, opérations de dérivation, règles de déplacement de certaines catégories dans la phrase etc..) Par contre, d'autres propriétés sont posées dans un cadre théorique moins éprouvé mais que nous avons choisi pour des raisons qui sont plus complètement exposées au chap. II. La principale justification de ce choix est qu'il permet de catégoriser les structures interrogatives dans un système général de définition des structures de phrases du français et d'autre part, d'établir des liens dérivationnels cohérents entre les divers types de constructions auxquelles s'attachent des ressemblances d'ordre syntaxique et sémantique (interrogations directes et indirectes, interrogations totales et partielles, interrogations disjonctives et "simples" etc).

Une restriction est à faire cependant sur la finesse des caractérisations : cette première étude fondée à la fois sur des propriétés lexicales de constituants et sur des propriétés transformationnelles de structures, donne de l'interrogation une description que l'on pourrait représenter sous la forme d'une typologie : les constructions sont caractérisées par un certain nombre de traits et de propriétés, et l'on peut reconnaître entre elles certaines ressemblances portant à la fois sur la forme et le sens, ressemblances qui selon le cas les fait ranger dans une même catégorie ou des catégories simplement apparentées. Cependant dans ce cadre, la comparaison et la catégorisation ne peuvent dépasser certaines limites. On ne peut pas expliquer par exemple comment des

phrases assez proches sur le plan syntaxique sont perçues comme des interrogations de type différent ; par exemple (a) et (b) ci-dessous sont l'une une mise au défi, l'autre une invitation :

(a) Oseriez-vous me proposer un échange ?

(b) Oserai-je vous proposer un échange ?

Inversement, comment des phrases normalement différentes sur le plan syntaxique peuvent avoir un sens très voisin; en (c) et (d) la présence de la négation a un effet pratiquement nul :

(a) Vous avez remarqué qu'il était distrait ?

(d) Vous n'avez pas remarqué qu'il était distrait ?

De fait, l'examen des structures de phrases à la lumière de la possibilité qu'elles ont de représenter un énoncé défini en fonction de sa valeur illocutoire - demande de confirmation, demande d'agir, question notifiative, etc... - permet d'isoler sur ces structures des propriétés plus fines. Ce sont elles qui jouent en quelque sorte le rôle d'instrument de partage, qui distinguent parmi un ensemble de phrases possédant apparemment des propriétés syntaxiques semblables ou très proches, celles qui sont à rapporter à la détermination d'un type d'énoncé en termes de valeur énonciative. Ainsi, en prenant comme base un ensemble de critères syntactico-sémantiques, on arrive à raffiner la caractérisation des phrases, à donner une description plus complète de ses propriétés formelles, mais également à mettre ces propriétés en correspondance avec des significations d'un ordre différent puisqu'elles sont évaluées dans un autre système de mesure, celui qui règle la mise en fonctionnement du langage.

En résumé donc, l'avantage d'une telle démarche est d'arriver à une description plus proche de la réalité des faits, une description qui se fait à la fois sur l'unité autonome que constitue l'interrogation en tant que phrase et sur la séquence incomplète qu'elle constitue en tant qu'énoncé qui

fonctionne nécessairement dans un contexte de discours où la réponse à également sa place et son sens.

Par contre, si cette démarche nous paraît d'un intérêt réel sur le plan de la description et de l'adéquation empirique aux données linguistiques, elle ne résout pas le problème de l'articulation qui sur le plan théorique doit permettre de faire le lien entre propriétés formelles et valeur d'emploi. Comment des phrases dont la propriétés sont fondées sur des règles relevant de la langue - qu'elles soient syntactico-sémantiques ou logico-sémantiques - et qui s'interprètent selon des conditions fixées par ces propriétés, comment ces phrases peuvent-elles en même temps s'interpréter selon des facteurs de nature différente? Cette hésitation se reflète d'ailleurs dans l'ambiguïté des terminologies : "règles pragmatiques", "principes de conversation", "conditions d'énonciation", etc.. De toute manière, les règles que ces facteurs sont susceptibles d'engendrer ne peuvent sans grande difficulté être explicitées dans des termes comparables à ceux des règles qui gouvernent la langue (cf. Gordon et Lakoff 1971). Elles se fondent sur des notions qui relèvent de la psychologie, du raisonnement, de la stratégie discursive que l'on prête aux protagonistes du dialogue : on parle de l'"intention" du locuteur, de son "désir de signifier", des "conditions de sincérité", de "force illocutoire", de la "capacité d'inférence" de l'interlocuteur etc..

Ainsi quelles que soient les explications données et les solutions adoptées pour faire le lien entre le sens "naturel" ou "conventionnel" des phrases et leur "sens non-conventionnel" (cf Grice 1968), il manque encore semble-t-il du point de vue théorique un cadre d'ensemble qui rende possible une intégration satisfaisante des deux niveaux de description. Mais on peut se demander s'il est nécessaire d'attendre qu'un tel cadre théorique soit parvenu à sa maturité épistémologique, pour se livrer à la tâche de toute manière indispensable de l'obser-

vation et de la description des phénomènes. Examiner, comparer, distinguer les énoncés, les organiser avec le maximum de précision et de cohérence, est à notre avis une première façon d'essayer de comprendre les mécanismes de fonctionnement du langage, tels qu'ils se manifestent dans la structure de la langue ou dans la réalisation de sa mise en discours. L'accumulation systématique et raisonnée des observations sur les mises en correspondance de ces divers niveaux de fonctionnement, sur les conditions dans lesquelles elles se produisent et les contraintes auxquelles elles obéissent, nous semble une étape nécessaire, non seulement pour atteindre un premier seuil de compréhension, mais aussi pour frayer la voie à une élaboration théorique plus assurée en même temps que plus générale.

CHAPITRE I : Etude descriptive de

l'interrogation indirecte totale.

Pour traiter des problèmes qu'entraîne la non-correspondance que nous avons évoquée dans l'Introduction, entre catégories de la langue et catégories du discours, nous prendrons tout d'abord dans la classe générale des questions, les questions dites indirectes. Mais déjà avec le terme "question" nous partons implicitement d'une définition sémantique, c'est-à-dire nous comprenons par là "tout énoncé qui est une demande d'information appelant une réponse de type linguistique" (J. Katz et P. Postal 1964). Cette précision est sans doute nécessaire pour écarter des réponses consistant en gestes, actions, comportements, mais implicitement elle limite le champ de l'étude, dans la mesure où elle introduit les notions de demande et réponse qu'elle pose comme des éléments définitoires. Pour ne pas nous laisser enfermer dans ces limites, nous choisirons de ne pas partir d'une telle définition sémantique. Mais d'autre part pour ne pas à avoir à dégager sur des propriétés syntaxiques strictes une classe d'énoncés qui risquerait d'avoir une portée significative trop restreinte, nous n'accorderons qu'un intérêt limité aux diverses structures possibles pour travailler au départ sur des catégories syntaxiques très larges.

Sur le plan linguistique, il existe un mode dit interrogatif, représenté dans chaque langue par un nombre déterminé de structures établies selon des règles que l'on peut décrire en termes de propriétés syntaxiques. Si l'on regroupe ces structures selon des catégories très larges, on peut reconnaître deux types de structures interrogatives, les interrogatives directes (I.D. suivant l'abréviation que nous adopterons ici) et les interrogatives indirectes (I.I.) qui constituent deux grandes classes, chacune définissable pour ce qui est de ses principaux traits, par des propriétés syntactico-lexicales assez claires (cf. C.L. Baker 1968, R. Langacker 1965).

C'est l'étude de ces deux grandes classes que nous nous fixerons

comme premier objectif et dans cette étude, en premier lieu, l'étude des propriétés syntaxiques qui fondent la caractérisation de l'interrogative indirecte (I.I.). (Nous ne justifierons pas ici le choix de l'interrogation indirecte, et non de l'interrogation directe, comme premier sujet d'étude. Les raisons de cette priorité apparaîtront au cours de l'étude même, cf. Ch. I.3). Dans une deuxième phase seulement (cf. Ch. III), nous examinerons les possibilités qu'il y a pour les structures relevant de cette classe des I.I. d'être assimilées à des interrogations, c'est à dire de véhiculer les forces illocutoires correspondant à cette modalité énonciative et parmi elles, en tout premier lieu bien sûr, la force illocutoire de questionnement, celle à laquelle peut être attachée la valeur sémantique de demande d'information (Nous donnerons aux énoncés ayant cette valeur le nom de vraies questions).

1. Les Interrogatives Indirectes. Limitation du champ de l'étude.

Pour garder la distinction généralement établie, nous mentionnerons ici les deux types d'interrogation auxquels donne lieu la classe des interrogatives indirectes, les interrogatives totales (parmi lesquelles on distingue à un deuxième niveau interrogatives-alternative et interrogatives oui-non) que nous appellerons interrogatives-si (I. Si) puisqu'il s'agit en l'occurrence d'interrogatives indirectes, et les interrogatives partielles aussi appelées interrogatives-Qu (parce que caractérisées par la présence de particules interrogatives dont la plus grande partie s'écrivent quel, que, qui, quoi, quand...) que nous désignerons de ce nom interrogatives-Qu (I. Qu).

Sans entrer ici dans l'étude détaillée des propriétés spécifiques de deux types de structures (cf. C.L. Baker 1968), on peut montrer que leur distinction se justifie sur la base de traits formels bien définis :

a) le premier trait évoqué est l'impossibilité pour les deux types de structures d'être combinées à l'intérieur d'une même phrase simple. Un même verbe ne peut introduire à la fois une I. Si et une I. Qu, sauf dans le cas particulier où la force illocutoire de l'énoncé prend la forme d'une question-écho. Il s'agit d'une interrogation formulée par l'interlocuteur comme réponse à une question posée, et ce, pour marquer des forces illocutoires diverses (cf. Ch. V) ; dans ce cas une accentuation très forte est donnée à la particule interrogative contenue dans la phrase :

Est-ce que Paul te plaît ?

Tu me demandes si qui me plaît ?

Sans cette interprétation, les deux phrases ci-dessous sont incorrectes :

* je ne sais pas si qui est venu

* je ne sais pas si comment il viendra

Cette exclusion mutuelle est considérée par certains linguistes (Cl. Baker 1970) comme la conséquence de l'application d'une règle, règle de mouvement, qui place en tête de la phrase enchâssée une particule interrogative en remplacement du morphème abstrait Q, spécifique de la construction interrogative. Du fait qu'il n'y a qu'un seul morphème Q par phrase simple, il ne peut y avoir qu'un seul remplacement en début de phrase (ibid. pp. 209-11), mais on peut également se reporter à J. Bresnan 1970, E. Bach 1971, etc...).

Cependant on peut se demander si cette impossibilité ne découle pas plutôt de facteurs sémantiques. C'est le point de vue de K. Wachowiz par exemple (1974), qui explique l'exclusion mutuelle des deux structures par la contradiction qu'il y a à essayer d'attribuer une valeur de vérité à une phrase alors qu'elle contient un élément non spécifié - la particule QU - auquel on cherche également à donner une valeur - valeur d'individuation ou de qualification.

b) Il est également reconnu que des contraintes syntaxiques différentes règlent la construction des deux types d'interrogatives, I. Si et I. Qu. Nous nous réservons d'en faire un examen plus détaillé au ch II §2.1. pour ne citer ici que l'un des traits le plus immédiatement perceptible, la modification de l'ordre sujet-verbe lorsque le sujet est un syntagme nominal. Cette inversion, dite inversion stylistique (cf R. Kayne 1972) est possible dans les I. Qu :

(a) Il se demande à quelle heure part le train.

Dans une I. Si cette inversion est rarement correcte :

* Il se demande si partira le train.

Quelques cas cependant sont cités (R. Le Bidois 1952). Ce sont des phrases où si est séparé du prédicat par un adverbe ou un complément circonstanciel, une proposition relative etc...

Je me demande si en cette saison passent encore les oiseaux migrateurs
ou dans des phrases négatives comme l'exemple de Le Bidois :

Tu n'iras plus m'attendre et voir si n'arrive pas le printemps.

Encore s'agit-il d'inversions qui sont possibles selon des conditions tout à la fois syntaxiques et sémantiques. En effet, on sait que cette inversion est soumise à des conditions de type syntaxique - ex. : absence de compléments verbaux - mais on remarque également qu'elle est mieux acceptée avec des verbes qui expriment une existence ou une manifestation d'existence plutôt qu'une activité, (cf Le Bidois 1952).

Egalement, sans que ceci soit à corréler aux faits précédents, on observe que les I. Si n'admettent pas de proposition à l'infinitif alors que cette structure est possible dans les I. Qu :

Il ne sait comment trouver ce nouveau produit.

* Il ne sait si trouver ce nouveau produit.

Si ces deux types d'interrogatives indirectes se dégagent différenciellement l'un par rapport à l'autre sur des propriétés procédant de leur histoire dérivationnelle, on peut également trouver des propriétés caractérisant de manière indépendante l'un et l'autre type, et à partir d'elles arriver à délimiter le champ de notre étude : toutes les phrases introduites par si n'appartiennent pas à la classe des I. Si, pas plus que les particules qui, où, quand... ne signalent systématiquement des I. QU.

- Le trait structural qui semble caractériser les interrogatives globales indirectes (en abrégé I. Si) est la possibilité de faire de la phrase introduite par si une construction de type disjonctif exclusif en lui adjoignant comme deuxième terme la contrepartie négative de la première proposition, sous la forme réduite ou pas, ou non (Pour les mécanismes de cette réduction voir Ch. III). Dans la plupart des cas, cette modification bien acceptée comme structure de phrase, ne semble pas altérer de manière sensible la signification de l'énoncé :

Nous verrons bien s'il réussit

Nous verrons bien s'il réussit ou pas

Remarque : Ce même trait semble d'ailleurs s'appliquer également aux interrogatives totales directes. Nous verrons que cette possibilité de disjonction exclusive joue un rôle important non seulement dans la caractérisation syntaxique mais également dans l'interprétation de la valeur sémantique des phrases ayant une modalité interrogative (cf. Ch. IV).

- Pour les I. QU la distinction serait plus difficile à établir, car il existe certaines constructions de phrases assez proches, - du moins du point de vue de leur structure de surface -, les propositions relatives.

Vous paierez quand vous pourrez	(relatif)
Vous verrez quand vous pourrez payer	(interrogatif)
Je crois ce que vous dites	(relatif)
Je devine ce que vous pensez	(interrogatif)

Nous ne comptons pas étudier ici les propriétés spécifiques des interrogatives partielles. Cependant, on peut indiquer que pour l'affectation à l'une ou l'autre structure, un test assez facile est de soumettre le verbe à un changement de construction, de le faire suivre par exemple d'une particule qui ne peut être qu'interrogative : comment, pourquoi, etc...

x Vous paierez comment vous pourrez
x Je crois pourquoi vous pleurez
Vous verrez comment vous pouvez payer
Je devine pourquoi vous pleurez

Nous nous contenterons ici de délimiter de la sorte les deux grands types de I.I., pour laisser à une étude plus détaillée la description véritable de propriétés qui caractérisent celle que nous avons appelée I. Si, i.e. l'interrogation indirecte globale, puisque notre propos dans cette étude est de nous intéresser en priorité à l'interrogation globale. Pour cette raison d'ailleurs nous nous contenterons des deux termes I.I. (interrogation indirecte) et I.D. (interrogation directe) étant entendu qu'il s'agit dans les deux cas des interrogations globales exclusivement.

2. L'interrogative indirecte : son statut syntaxique.

Notre propos est de caractériser les I.I. sur le plan de la forme— mais ce faisant on ne peut totalement écarter le sens— en les confrontant successivement à des constructions de phrases ayant des propriétés que l'on serait tenté de rapprocher ou même de confondre.

Si nous jugeons utile ces confrontations, c'est en partie parce que le point de vue de certains grammairiens traditionnels vis-à-vis de l'interrogation indirecte nous paraît à la fois curieux et instructif. Il semble que le lien syntaxique ou sémantique que les I.I. entretiennent avec d'autres types d'énoncés soit à l'origine de certaines hésitations ou de certaines assimilations qui rendent peu clair leur statut syntaxique.

En effet, bien que leurs points de vue soient assez divergents sur le sujet, on observe que certains grammairiens considèrent l'I.I. comme une construction ne possédant pas de traits vraiment spécifiques, qu'ils tendent à rapprocher de formes syntaxiques, comparables sur le plan formel et/ou sur le plan de la signification.

Commençons par la déclaration de F. Brunot (1936) qui s'interroge sur l'existence du tour dit "interrogation indirecte" : "On peut se demander s'il existe vraiment en français une interrogation indirecte ou du moins un tour particulier auquel on puisse donner ce nom" (p. 353); puis de R. Le Bidois (1971) qui tout en reprochant à Brunot "son doute paradoxal" reconnaît lui aussi qu'"en français l'interrogation indirecte ne se décèle pas dès l'abord à un ensemble de critères absolument spéciaux et nettement déterminés" (p. 367). A la différence du latin qui possède quelques signes infaillibles, "l'interrogation indirecte ne se reconnaît qu'à la facilité qu'on a de la convertir en interrogation directe" (p. 368). Ceci ne nous aide guère pour établir une caractérisation sérieuse, d'autant qu'il tente de rapprocher cette construction d'autres tours : tout d'abord de la phrase avec complétive dont "elle n'est en somme qu'une variété" (p. 368) puis de la phrase hypothétique utilisant le même introducteur : "pour comprendre l'emploi de si il faut se rappeler la valeur suppositive qui s'est attachée à cet adverbe" au point qu'"il est parfois difficile de décider si l'on a

affaire à une hypothétique ou à une interrogation indirecte (p. 371).

De même Kr Sandfeld (1936) arrive mal à préciser le statut de l'interrogative indirecte. Il marque d'une part les liens syntaxiques et sémantiques entre proposition complétive et interrogative (pp. 64-70) ; il reconnaît, sans les confondre, la ressemblance de forme entre certaines I.I. et les relatives indépendantes (p. 59) et regroupe parmi les I.I. des constructions que certains linguistes appellent exclamations indirectes (cf. J.C. Milner 1974) ; par exemple une phrase du type "C'est étonnant comme le danger change l'aspect des choses" (p. 61) sera appelée par lui proposition interrogative et une exclamation du type "comme c'est beau !" est considérée "primitivement comme une interrogation indirecte".

H. Renchon (1967) soutient également la thèse de la parenté entre les hypothétiques et les I.I. : "des hésitations sont possibles pour la raison qu'il existe, de toute évidence un lien de parenté entre le système hypothétique et l'interrogation indirecte" (p. 127). Prenant appui sur l'opinion de plusieurs grammairiens (Martinon, Damourette et Pichon, Gougenheim, etc...) il va même jusqu'à affirmer que "l'interrogative indirecte était à l'origine une subordonnée d'hypothèse" (p. 134).

C. de Boer (1947) prend une position assez proche de celle de R. Le Bidois "...pour la mobilité de l'esprit la distance est souvent très courte entre l'attitude déclarative et l'attitude interrogative : L'idée d'interrogation est seulement incluse dans le sens de la phrase subordonnée dite interrogative indirecte, il n'existe pas un système de signes infaillibles pour signaler le caractère interrogatif de ces subordonnées" (p. 139).

Nous pourrions continuer de citer des grammairiens dont les prises de position sur les I.I. semblent toutes aussi floues et embarrassées : Verschoor

(1950), A. Henry (1960), M. Grévisse (1964) etc... Quel enseignement peut-on tirer de cette somme de déclarations diversifiées, parfois contradictoires, si ce n'est qu'elles révèlent une grande perplexité sur la nature et l'emploi de la construction dite Interrogative Indirecte en français ? En l'absence de "signes infaillibles" susceptibles de caractériser cette construction les grammairiens cités sont tentés de rapporter certains de ses traits à des propriétés de constructions mieux connues parce que mieux caractérisables : les complétives, les interrogatives directes, les exclamatives, les relatives, les hypothétiques, d'où cette impression d'éclatement, d'atomisation, que l'on éprouve lorsqu'on cherche chez ces auteurs les éléments d'une véritable description. Les propriétés syntaxiques et sémantiques des I.I. sont perçues de manière analogique selon deux axes de référence : d'une part par rapport à des types de phrases appartenant à des classes syntaxiques bien déterminées - complétives, relatives - , d'autre part par rapport à des schémas de discours auxquels sont ramenées les I.I. du fait de leur emploi non figé : exclamations, questions, hypothèses.

Nous retrouvons ici la confusion dont nous parlions dans l'introduction sur nature et emploi d'un type d'énoncé. Confondre, même volontairement, ces deux points de vue mène nécessairement à une description hétérogène des phénomènes perçus, car ceux-ci renvoient à des contraintes de nature différente. Sachant donc dès le départ qu'il faut dissocier les deux aspects de la description, nous mènerons notre étude en deux temps ; d'une part nous examinerons les propriétés formelles des I.I., étude qui conduit nécessairement à leur confrontation avec des structures de phrases superficiellement identiques ou susceptibles d'appartenir à une même suite dérivationnelle. D'autre part nous nous intéresserons à l'utilisation qui peut être faite de certaines de ces structures dans le discours et essayerons de

dégager quelques règles, en fonction de facteurs sémantiques ou pragmatiques présents ou implicites dans les structures étudiées.

On peut se demander si la tendance très nette qu'ont les grammairiens de vouloir établir des ressemblances entre l'I.I. et des constructions n'ayant généralement pas un caractère interrogatif, ne signale pas de manière indirecte des propriétés intéressantes de cette construction, propriétés s'apparentant sur le plan formel, mais peut être aussi sur le plan de la signification, ce qui offrirait évidemment un intérêt plus grand. En étudiant de manière comparative l'I.I. et d'autres constructions mentionnées ci-dessus, notre visée est donc de découvrir l'existence de propriétés comparables sur le plan syntaxique et/ou sémantique qui pourraient nous aider à caractériser de manière plus précise l'interrogation indirecte.

Dans un essai de rapprochement et de différenciation, nous examinerons les propriétés des I.I. au regard de celles caractérisant d'autres structures :

1. les Interrogatives directes globales (cf. § 3)
 2. Des structures déclaratives comprenant une complétive introduite par que (cf. § 4.1)
 3. Des structures déclaratives comprenant une subordonnée hypothétique à valeur causale ou conditionnelle (cf. § 4.2)
3. Relations entre l'interrogative indirecte (I.I.) et de l'interrogative directe (I.D.).

Cette première confrontation vient naturellement à l'esprit, du fait de la relation très étroite que l'on établit généralement entre les deux types de construction. Cette relation apparaît déjà sur le plan terminologique puisque les qualifications de "direct" et "indirect" sont préci-

sément là pour différencier des constructions qui seraient sans cela ramenées à une seule classe de propositions. L'assimilation terminologique va même plus loin puisque dans les descriptions de la représentation structurale des divers types d'interrogation, on conserve tant pour les I.I. que pour les I.D. les termes identiques de "questions oui-non" et "questions WH" (Katz et Postal 1964, R. Langacker 1972, C. Baker 1970) en laissant entendre que la seule différence qui les sépare est le fait que, d'une part il s'agit de phrases indépendantes, de l'autre de phrases enchassées. Le premier problème qui se pose est donc : quel lien unit et quelle différence sépare les propositions interrogatives directes et indirectes ?

. Première observation : les I.D. et I.I. sont les manifestations d'une même structure de base soumise à des contraintes différentes suivant le type de discours utilisé. Si l'on choisit le mode d'énonciation dit discours direct - les conversations, les dialogues transcrits textuellement, les citations, - les énoncés sont la reproduction fidèle d'actes de paroles tels qu'ils se sont manifestés ; dans le cas des propositions interrogatives, les I.D. sont l'expression correspondant à ce type de discours. Au contraire si l'on choisit de donner à l'énoncé la forme de discours indirect tel qu'on le trouve dans les récits, les rapports, les compte rendus, etc..., cet énoncé n'est pas la reproduction textuelle de l'acte de communication mais plutôt une formulation qui avant tout en rapporte le sens ; dans le cas des interrogatives cela se traduit par une construction de type I.I. Nous indiquons ici la différence formelle concernant l'interrogation mais cette différence existe pour tous les types de proposition. Par exemple, pour les déclaratives on peut facilement observer, sur la base d'exemples, qu'il peut exister une stabilité de sens dans le passage d'une forme de discours à une autre :

Pierre promet : "je reviendrai demain"

Pierre promet qu'il reviendrait le lendemain

Sans préjuger du sens qu'il faudrait donner à la dérivation des deux phrases à partir d'une structure de base unique - si l'on pose qu'il en existe une - on peut voir que d'une phrase à l'autre le sens est conservé à travers une série de modifications formelles entraînées par les conditions d'expression réglant chaque type de discours, par exemple pour le discours indirect la nécessité d'un connecteur de subordination entraînant la concordance des temps entre les deux phrases et parfois l'emploi anaphorique ; également la nécessité d'un changement des déictiques se référant au temps et au lieu de l'acte de parole rapporté (E. Benveniste 1970). Il en va exactement de même avec le type d'énoncé que représente l'interrogation :

(a) Pierre demanda : "est-ce que je peux revenir demain" ?

(b) Pierre demanda s'il pouvait revenir le lendemain

Dans les exemples qui précèdent, la parenté sémantique qui lie très fortement les couples de phrases (a) et (b) explique que l'on tiennne à ne pas dissocier l'étude de leur description, que l'on veuille au contraire établir tous les liens syntaxiques possibles entre les deux structures et chercher à expliquer l'une et l'autre à travers une histoire dérivationnelle commune. C'est ce que font certains linguistes comme D. Wunderlich (1972).

Deuxième observation : les différences qui séparent les I.D. et les I.I. sont les différences syntaxiques liées au fait de la subordination. Cette remarque n'est pas très éloignée de la première, car si elle ne fait pas intervenir expressément la notion de discours direct et discours indirect, on peut observer que le passage du premier au second se fait précisément par le biais de la subordination. On peut donc considérer que

Ceci rend compte d'un phénomène général - le changement formel d'une phrase dû à son enchâssement - dont la mise au discours indirect n'est qu'une illustration particulière.

non-subordination (a) Dis-moi, comment vois-tu la situation ?

subordination (b) Dis-moi comment tu vois la situation

A la différence d'intonation en fin de phrase et à la rupture de ton et de pause après le verbe à l'impératif s'ajoute la différence de l'ordre des constituants. Cependant lorsqu'il ne s'agit pas d'un sujet clitique, l'inversion est également possible dans l'interrogation indirecte, si bien que seules l'intonation et la rupture - qui peut être simplement matérialisée par le temps d'arrêt après le verbe - indique s'il s'agit d'une I.I. ou d'une I.D. dans les phrases suivantes :

(a) Dis-moi, où est passé mon sac ?

(b) Dis-moi, combien ça fait ?

(a1) Dis-moi où est passé mon sac

(b1) Dis-moi combien ça fait

Nous retrouvons bien sûr ces facteurs de différenciation dans les phrases relevant du discours direct ou indirect, par exemple lorsque l'interrogation contient un verbe à un temps non conjugué et de ce fait n'a pas de sujet explicite :

(c) Il calculait : comment continuer dans ces conditions ?

(c1) Il calculait comment continuer dans ces conditions

Parfois dans des schémas de phrase où l'interrogation se combine à l'énumération, on ne sait plus si la rupture ou temps d'arrêt est dû à cette dernière ou au caractère du discours, d'où la double possibilité d'employer

l'interrogation directe ou indirecte.

(d) Il dut répondre à un tas de questions : d'où il venait, ce qu'il voulait...

(d1) Il dut répondre à un tas de questions : d'où venait-il ? que voulait-il ?..

Pour pousser plus loin le rapprochement entre I.D. et I.I., et montrer qu'une parenté sémantique existe vraiment entre ces deux types de phrases reportons-nous aux phrases avec dis-moi. Dans ces exemples, sans faire appel au changement de discours, la phrase qui suit dis-moi est soit une phrase indépendante, soit une phrase enchâssée, c'est à dire une I.D. ou une I.I. On peut mieux se rendre compte de la différence de statut dans les deux cas si l'on prend une interrogative du type pourquoi + infinitif. En effet une telle forme ne peut pas constituer une I.I.:

(e) Dis-moi, pourquoi te faire du souci pour si peu ?

* (e1) Dis-moi pourquoi te faire du souci pour si peu

Or dans ces exemples, dis-moi pourrait aussi bien être absent des phrases I.D., leur sens n'en serait pas sensiblement modifié:

(a) Dis-moi, où est passé mon sac ?

(a2) Où est passé mon sac ?

(a) et (a2) ci-dessus sont pratiquement synonymes.

Du reste, dans les quelques cas où une I.I. peut se construire sans verbe introducteur - ce sont des cas où la construction ne correspond pas à une valeur sémantique de question -, il est intéressant de noter qu'une I.D. peut elle aussi s'employer avec le même sens. Par exemple ceci est possible dans certaines phrases interrogatives à sens exclamatif :

- (a) Est-ce permis d'être aussi bête !
- (b) Si c'est permis d'être aussi bête !
- (c) N'est-ce pas ridicule de gesticuler ainsi !
- (d) Si ce n'est pas ridicule de gesticuler ainsi !

ou dans certaines phrases interrogatives dites "questions-écho " qui peuvent prendre l'une ou l'autre forme, (1. et 2. en réponse à (e) ci-dessous)

(e) Q : Qu'en pensez-vous ?

Réponse 1. ce que j'en pense ?

2. qu'est-ce que j'en pense ?

Si l'on veut ré-introduire un verbe dans ces deux types de phrase sans changer la signification et la force illocutoire de l'énoncé, dans le premier cas par ex. (b) on peut employer je te demande ou dis-moi, dans le deuxième cas (e) on paraphrase en ajoutant tu me demandes. Tout autre verbe donnerait un sens différent à la phrase.

(b1) Dis-moi si c'est permis d'être aussi bête !

(b2) Je vous demande si c'est permis d'être aussi bête !

(e1) Tu me demandes ce que j'en pense ?

Ce comportement du verbe demander employé de manière performative explique le rôle tout à fait privilégié qu'il a dans l'hypothèse que l'on fait de la relation entre I.D. et I.I.. Toute interrogative directe est la dérivation d'une structure profonde comprenant comme phrase matrice une proposition déclarative performative dont la formulation, si elle était réalisée pourrait être je demande (que vous me disiez) si... c'est-à-dire constituée d'une sujet 1ère personne, d'un complément 2ème personne et d'un verbe de communication verbale à la forme

déclarative (conditions mêmes pour que l'expression ait un caractère performatif, cf. J.L. Austin 1962). Cette structure étant effacée dans le processus de dérivation de la phrase, elle n'apparaît pas en surface et reste de ce fait une catégorie abstraite : ceci même si elle est explicitement représentée en structure profonde, comme le propose J.R. Ross dans sa proposition de solution performative (1968), thèse reprise ou réfutée par d'autres linguistes depuis (cf. G. Lakoff 1971, B. Fraser 1974, etc.). En structure de surface, ce que devrait être la proposition performative est remplacé par un schéma intonatif interrogatif (cf chap III § I a). Nous donnons Je te demande de me dire si P ou si non P comme le prototype même de la proposition performative, mais on peut également avoir je te pose la question, je te demande de me préciser, etc... ou encore des propositions qui expriment l'acte indirect de questionnement : J'aimerais que tu me dises..., pourrais-tu me dire,.., ou même réponds-moi..(cf chap V § IV).

Vis-à-vis du problème de la parenté entre I.D. et I.I., ceci pourrait fort bien expliquer pourquoi les expressions je te demande et dis-moi toutes les deux performatives, (dis-moi étant la forme impérative correspondant sémantiquement à l'expression performative je demande de me dire, D. Elliot 1965), pourquoi donc ces deux expressions réussissent à faire le trait d'union entre I.D. et I.I. ; lorsqu'elles n'apparaissent pas explicitement dans l'énoncé, elles participent tout de même au sens que l'on donne à la phrase. Dans ce cas l'interrogation directe a un sens équivalent à celui où aurait eu lieu un cas précis d'effacement, celui où le verbe performatif, dans la situation particulière de discours où il exprime l'acte de langage réalisé, est un verbe d'interrogation complété par un verbe de communication ou de manière plus indirecte, une expression que l'on peut ramener sémantiquement à la formulation de l'acte de questionnement.

En dehors de ces cas précis, l'effacement ne peut avoir lieu et la phrase contenant ces mêmes verbes mais à d'autres temps, à d'autres personnes, etc... garde une structure d'interrogative indirecte.

Si l'on admet que les I.D. sont à considérer comme des structures dérivées de I.I. particulières contenant l'expression performative de l'acte de questionnement, un certain nombre de phénomènes s'expliquent si l'on considère qu'ils sont régis par des règles applicables à la structure interrogative, une fois que l'effacement de l'expression performative a eu lieu,

a - L'inversion du verbe et du sujet clitique n'est possible que lorsque l'interrogative est indépendante, impossible lorsqu'elle est enchâssée :

- (a) Il me demande : la maison est-elle toujours à vendre ?
- (b) * Il me demande si la maison est-elle toujours à vendre.

Que la règle de l'inversion de verbe-sujet clitique soit bloquée par le fait de l'enchâssement de la phrase est plausible, car nous retrouvons ce phénomène en dehors de l'interrogation, dans le cas de complétives ou de relatives.

Par exemple dans une phrase indépendante le déplacement en tête de phrase - du moins en structure de surface - d'un adverbe comme sans doute , peut-être entraîne l'inversion du verbe et sujet clitique :

- (a) Peut-être a-t-il manqué le train.

Cependant si cette phrase est enchâssée l'inversion n'est plus possible comme le montre (b) :

- (b) Je pense que peut-être a-t-il manqué le train.

De même on peut voir que l'inversion verbe/sujet non-clitique est indépendante de l'inversion verbe/sujet clitique ; comme le montrent les exemples (c) et (d) ci-dessous, dans la relative le premier est possible alors que le deuxième ne l'est pas :

- (c) La personne dont parle Jean
- (d) La personne dont parle-t-il

Sans étudier dans les détails les règles d'inversion dans l'interrogation, on peut voir que certaines conditions qui en établissent l'application sont à rattacher au fait de l'enchâssement, (cf, chap III § I,4).

b - Construction de question-reprise. Une manière de formuler une interrogation en français est d'accompagner une phrase déclarative de l'expression n'est-ce pas qui s'emploie comme une demande de confirmation de la valeur de vérité de la phrase qui précède:

- (a) Vous ne partez pas demain, n'est-ce pas ?

n'est-ce pas peut être remplacé par si ou non suivant que la phrase déclarative est respectivement négative ou positive.

- (b) Vous ne partez pas demain, si ?
- (c) Vous partez demain, non ?

Or dans les I.I. La seule possibilité de construction d'une question-reprise est celle où la confirmation se rapporte à la phrase matrice et non à la phrase enchâssée, ci-dessous respectivement (d) et (e) :

- (d) Paul a demandé si vous ne partiez pas demain, non ?
- * (e) Paul a demandé si vous ne partiez pas demain, si ?

Etant donné que la phrase enchâssée contient une négation, la demande de confirmation s'y rapportant doit être si : vous ne partiez pas, si ? . Or c'est la construction avec non qui est correcte et non celle avec si. C'est donc que la demande de confirmation sur la proposition principale (ici Paul a demandé) et non sur la phrase enchâssée (ici vous ne partiez pas). On peut d'ailleurs donner une paraphrase de la phrase correcte (d) en plaçant n'est-ce pas

en tête comme un verbe introducteur de complétive :

(f) N'est-ce pas que Paul a demandé si vous ne partiez pas ?

Cette différence est à mettre sur le compte du statut non déclaratif de la phrase complément de demander. En effet, la règle veut que la question-reprise ne puisse se rapporter qu'à une phrase dans laquelle est posée une valeur de vérité. Il s'agit d'une contrainte liée à demander et non au seul fait de l'enchâssement, car cette construction est possible avec des complétives auxquelles le verbe déclaratif confère une valeur assertive (positive ou négative). Dans les deux phrases ci-dessous la particule interrogative porte sur la complétive (g) ou sur la principale (h) :

(g) Je crois que vous ne viendrez pas, si ?

(h) Il croit que vous ne viendrez pas, non ?

tandis qu'avec un verbe n'ayant pas cette propriété assertive, la phrase devient incorrecte lorsqu'on veut faire porter l'interrogation sur la complétive (i) :

(i) * Je souhaite que vous ne veniez pas, si ?

(j) Il souhaite que vous ne veniez pas, non ?

Comme on peut bien le comprendre demander n'a pas la propriété assertive requise.

Difficulté de la dérivation. Les faits décrits en 1.a, 1.b, nous poussent donc à considérer l'enchâssement comme responsable du blocage de règles possibles dans la phrase interrogative directe. Cependant il existe quelques situations plus délicates, où l'on ne peut pas à proprement parler de blocage.

a) Cas des phrases incomplètes.

Des phrases incomplètes apparaissent assez fréquemment avec une

valeur d'interrogation directe :

(a) Alors ce voyage ?

(b) Et ce film qu'on devait voir ?

Ces phrases ne sont pas véritablement des ellipses, en ce sens qu'elles ne sous-entendent pas des termes qui seraient formulés dans un énoncé précédent, comme par exemple dans :

(c) Tu sors avec moi ? R : Pourquoi faire ?

(d) Paul viendra avec nous. R. Et qui d'autre ?

A la différence des phrases (c) et (d), les phrases (a) et (b) peuvent très bien être prononcées en début de dialogue, indépendamment de données textuelles antérieures. D'autre part, on n'obtient pas d'équivalent paraphrastique pour ces phrases si l'on essaie de reconstituer ce qui pourrait être la lexicalisation de la structure profonde correspondante :

(a1) * Dis-moi si alors ce voyage ?

(b1) * Dis-moi si le film qu'on devait voir ?

En fait pour aboutir à une phrase à la fois correcte et de sens plausible, il faudrait ajouter des constituants dont on peut difficilement admettre

qu'ils aient été effacés dans le cours d'une dérivation, par ex. pour (a):

(a2) Dis-moi comment s'est passé ce voyage ?

(a3) Dis-moi quand aura lieu ce voyage ?

(a4) Dis-moi ce que tu penses de ce voyage ?

etc...

b) Divergences entre l'I.D. et l'I.I.

On observe le cas de phrases où la reproduction textuelle de l'

I.D. ne peut figurer dans l'I.I., car dans celle-ci des contraintes plus strictes excluent certains éléments phatiques : interjections, adresses...

(a) Mon Dieu, est-ce possible ?

(b) Eh bien, as-tu donc si peur ?

(c) Pouvez-vous, s'il vous plait, me prêter cent francs ?

Nous touchons au problème de la lecture de dicto et de re ; il y a des formes de citations que le discours indirect ne peut exprimer. Un problème se pose : si les formes existent dans l'interrogation directe, comment justifier leur dérivation à partir de structures qui produisent des I.I. incorrectes ?

(a) * Je te demande de me dire si mon Dieu c'est possible

(b) * Dis-moi eh bien si tu as donc si peur.

c) Valeur de sens des interrogatives.

On peut ajouter à ces exemples le cas de phrases qui, lorsqu'elles sont des interrogatives directes, expriment la très forte présomption de la part du locuteur de la valeur positive du contenu propositionnel de l'énoncé.

(a) N'es-tu pas satisfait ?

(b) N'a-t-il pas raison ?

(a) ci-dessus pourrait presque être paraphrasé par : tu es satisfait, n'est-ce pas ?
Or introduite de manière performative, cette phrase prend un sens qui n'est pas tout à fait celui-ci :

(c) Je te demande de me dire si tu n'es pas satisfait.

(d) Dis-moi si tu n'es pas satisfait.

Le fait de poser la question sous cette forme, atténuée, à notre avis, la présupposition concernant l'énoncé ; (c) ou (d) se rapprocherait davantage d'une demande informative adressée à l'interlocuteur que d'une question rhétorique contenant de manière implicite les données de la réponse - ici positive dans l'esprit du

locuteur.

En fait, un phénomène comparable peut être observé pour l'ensemble des interrogations dont le sens ne peut être ramené à une demande d'information, c'est-à-dire dont le sens n'est pas équivalent à celui de la structure disjonctive correspondante : Par exemple, (e) ci-dessous n'a pas le sens de (f), (g) celui de (h) :

(e) Peux-tu arrêter la radio, je te prie ?

(f) Peux-tu arrêter la radio ou non, je te prie ?

(g) Est-ce si urgent ?

(h) ? Est-ce si urgent ou pas ?

On constate que, mises à la forme indirecte, ces phrases auraient davantage le sens de l'interrogation disjonctive que de l'interrogation non disjonctive :

(i) Dis-moi si tu peux arrêter la radio, je te prie,

(j) ? Dis-moi si c'est si urgent ou pas.

On verra dans une étude centrée sur la valeur illocutoire des phrases interrogatives (cf chap IV §I.3) qu'il est possible d'établir une dérivation entre interrogative directe et indirecte, à conditions d'apporter des précisions sur la manière dont des phrases considérées traditionnellement comme des interrogatives directes, i.e. ayant les traits syntaxiques et intonatifs de la modalité interrogative, ont une valeur illocutoire qui n'est pas conforme à celle qui est fixée par leur structure de base. En réduisant le champ des interrogations indirectes et directes au couple Je te demande de me dire si P ou si non P → P ou non P ? on privilégie un type d'interrogation qui a assurément une importance de tout premier plan, la demande d'information ou vraie question, mais ce faisant,

on écarte implicitement tous les énoncés nombreux et complexes dans lesquels il n'y a pas stricte correspondance entre forme de l'énoncé et fonction discursive. Cependant même si leur statut est moins facile à établir, ces énoncés sont à rattacher à la modalité interrogative sur le plan syntaxique, et sur le plan sémantique à une force illocutoire qui par rapport à celle de la demande d'information comporte des particularités et des gauchissements, mais conserve tout de même une valeur d'acte de questionnement.

Ainsi l'explication de la différence de propriétés syntaxiques et sémantiques entre interrogative directe et interrogative indirecte, que l'on pose comme des structures dérivées l'une de l'autre, passe en premier lieu par l'explication de la possibilité qu'il peut y avoir pour une interrogative directe d'être ou non mise en correspondance avec la structure disjonctive dont elle est issue. En effet, on constate qu'une interrogative indirecte non-disjonctive peut normalement être paraphrasée par son correspondant disjonctif, alors que pour l'interrogation directe ceci ne vaut que pour ce que l'on appelle les vraies questions.

4. L'interrogative indirecte et les phrases déclaratives.

Nous essaierons ici de dégager les propriétés communes ou distinctes de l'I.I. et de deux autres constructions : a) les phrases contenant une structure complétive avec que (cf. 4.1.) ; b) les phrases dont la construction comprend une subordonnée hypothétique avec si, (cf. 4.2.)

Les éléments qui sont à la base du rapprochement fait par les grammairiens entre l'I.I. et ces deux types de construction sont à notre avis de trois ordres :

1) La forme de l'introducteur , Si en français apparait également dans certaines constructions hypothétiques conditionnelles ou exclamatives.

2) La classe de verbes qui introduisent une I.I. Certains verbes ont les deux possibilités de construction avec que et si, pour un sens parfois assez proche. Avec quelques verbes les deux introducteurs sont même utilisés de manière interchangeable.

3) Le caractère disjonctif de la phrase. On retrouve la possibilité de disjonction dans certaines constructions hypothétiques pour des effets de sens qui ne sont pas sans quelque parenté.

Ainsi d'après ces trois facteurs, l'I.I. partagerait avec la complétive la possibilité d'utiliser une même classe de verbes, avec les subordinées hypothétiques celle d'utiliser le même introducteur si et de prendre la forme d'une structure disjonctive. Cependant la situation n'est pas aussi simple, car les circonstances de ces possibilités et la manière dont elles se matérialisent réellement comportent des différences dont il est facile de donner un exemple. Les deux phrases (a) et (b) l'une I.I., l'autre subordinée hypothétique, de construction comparable, n'acceptent pas la disjonction de la même manière, (a) reste correct en (c) tandis que (b) ne peut se transformer en (d), la seule disjonction possible étant celle de (e):

(a) Nous verrons bien si tu réussis

(b) Je serai le premier à me réjouir si tu réussis

(c) Nous verrons bien si tu réussis ou pas

(d) x Je serai le premier à me réjouir si tu réussis ou pas

(e) Je serai le premier à me réjouir, que tu réussisses ou pas

Or, alors que le sens de (a) et (c) semble conservé, et c'est le cas

général pour les I.I., si l'on ne prend pas en compte un contexte précis de discours (cf. Ch. IV), ceux de (b) et (e) sont différents dans la mesure où à l'hypothèse simple de (b) on ne peut pas faire correspondre l'hypothèse alternative de (e).

A supposer que l'on prenne comme traits distinctifs de l'I.I. les deux traits, présence de si et caractère disjonctif de la phrase, parce qu'ils se conjuguent dans la description de la plupart des interrogations indirectes totales, il n'est pas sûr que tous deux soient à considérer comme nécessaires pour sa caractérisation. Dans certains cas, si n'apparaît pas dans des constructions dont on peut se demander si elles ne devraient pas avoir le statut d'interrogation indirecte totale ; la disjonction y est bien attestée, mais avec un marqueur différent (que).

Ceci ne signifie pas que la disjonction à elle seule puisse constituer la marque distinctive d'une construction interrogative indirecte. Il y a des cas - nous les mentionnerons brièvement ci-dessous - où la disjonction caractérise des structures de phrases dont on sait par ailleurs reconnaître la valeur hypothétique ou concessive. Ce que nous voudrions suggérer, c'est que la disjonction constitue le seul moyen de rendre compte de la propriété qui nous semble caractéristique de l'ensemble des propositions dites interrogatives indirectes totales : le fait qu'une valeur de vérité ne soit pas affectée à une proposition, mais reste un choix alternatif ouvert, qu'il y ait non-vouloir ou impossibilité de déterminer cette valeur de vérité (doute, non-intérêt, etc...) ou invitation à la préciser (question informative, etc...). Ce qui se manifeste en l'occurrence à travers la disjonction, c'est le fait de la non-assertion, l'expression de l'alternative positive-négative de la valeur de vérité qui doit être affectée à une proposition susceptible de la recevoir (cf. G. Frege 1971). Il n'est pas nécessaire que

cette disjonction soit explicitement exprimée ; dans certains cas, que nous étudierons plus précisément par ailleurs (Cf. III), elle peut être simplement sous-entendue et reconstruite à partir de l'histoire dérivationnelle de la phrase.

Ainsi : j'ignore s'il est venu peut être paraphrasé par j'ignore s'il est venu ou s'il n'est pas venu (... s'il est venu ou pas).

Cependant toute structure de phrase disjonctive ne peut être assimilée à une interrogation indirecte. En effet, il existe au moins deux situations différentes dans lesquelles la présence de structure de type disjonctif doit être interprétée comme l'expression voulue de la non-assertion d'une proposition : c'est d'une part dans des phrases subordonnées de valeur causale ou conditionnelle, d'autre part dans des phrases enchâssées ayant fonction de sujet ou de complément de verbes nécessitant la disjonction.

4.1. Examen comparatif des complétives et des Interrogations Indirectes.

Nous distinguerons assez soigneusement ici les complétives placées à droite du verbe et faisant office de complément (complément direct ou indirect) et les complétives placées en tête de la phrase remplissant la fonction de sujet :

Je crois qu'il arrivera tard

Qu'il n'écrive pas me semble plutôt bizarre

4.1.1. Les Interrogatives Indirectes et les phrases complétives Complément.

On note qu'un grand nombre de verbes qui introduisent une I.I. ont également la possibilité d'introduire une complétive par l'intermédiaire du connecteur que :

(a) Je sais que vous me comprenez

Le verbe savoir transmet une valeur de vérité à la proposition qu'il introduit, qu'elle soit positive ou négative; mais cette propriété disparaît quand ce même verbe est employé à la forme négative au présent à la 1ère personne :

(b) ?x Je ne sais pas que vous me comprenez

(c) Je ne sais pas si vous me comprenez

En l'absence du jugement ou de la connaissance permettant au sujet de statuer sur la vérité d'une proposition qu'il avance, - absence de jugement exprimé ici par la forme négative du verbe savoir qui introduit la proposition -, on ne peut examiner la valeur de vérité de cette proposition. Cependant avec un verbe modal la complétive avec que resterait possible :

Je ne peux pas savoir que vous me comprenez

Je ne veux pas savoir que vous avez été absent.

Avec Si, nous retrouvons pratiquement la situation dans laquelle on voit opérer l'interrogative directe correspondante, c'est-à-dire dans la situation où il y a invitation de la part du locuteur à affecter une valeur de vérité à l'énoncé qu'il fournit ex. : Est-ce que vous me comprenez ? D'ailleurs dans les deux cas, nous retrouvons la forme disjonctive caractéristique des manifestations d'incertitude, d'indécision, de choix, ex. (d) et (e) ci-dessous :

(d) Je ne sais pas si vous me comprenez ou pas

(e) Est-ce que vous me comprenez ou pas ?

Si l'on donne à ces deux types d'énoncés le nom d'interrogation, c'est qu'à une ressemblance de structure s'ajoute une ressemblance de situation de discours ; en effet ils ont en commun le fait qu'une valeur de vérité n'est pas affectée à la proposition exprimée, soit par impossibilité de la connaître je ne sais pas, soit par envie ou nécessité de faire préciser cette valeur par quelqu'un d'autre (situation de l'interrogation).

Dans le cas de l'interrogation indirecte cette propriété de ne pouvoir affecter une valeur de vérité à une proposition subordonnée (cf. G. Frege 1971), peut être la conséquence de l'application d'une négation sur le verbe principal ex. : je ne sais pas , je ne me rappelle pas , je ne m'aperçois pas etc... Mais elle peut être due également à des éléments temporels ou aspectuels. Parce que la proposition ne peut trouver sa valeur de vérité que dans un temps futur, elle ne peut être assertée et sa forme reste disjonctive. Dans ce cas l'emploi de que est incorrect si le verbe est un verbe d'opinion, de jugement etc. qui a normalement une fonction d'assertion, (à moins qu'un contexte élargi ne le fasse accepter).

Je vais savoir	}	* qu'il est malade s'il est malade
(f) Je voudrais savoir		
Je cherche à savoir		

L'exemple que nous avons pris avec le verbe savoir à la fois pour les I.I. et les complétives est sans doute le mieux indiqué pour illustrer ce rapprochement, mais il ne faudrait pas se baser sur cet unique exemple pour rendre compte des propriétés des I.I. en fonction de celles des complétives. Sur ce point des classes de verbes peuvent être distinguées dont le comportement varie assez sensiblement par rapport à celui du verbe savoir.

. Examen des verbes introducteurs de I.I.

a) - Un premier groupe de verbes que nous appellerons Groupe I est à dégager, à la tête desquels nous mettons le verbe savoir (cf. Annexe liste 1). Ils ont la possibilité de se construire soit avec que, soit avec Si, suivant les contraintes qu'exercent sur eux des facteurs de temps, de modalité, d'aspect etc... D'une manière générale le trait commun des verbes de ce Groupe I (qui comprend plus de 300 verbes en français)

semble être le fait que la valeur de vérité qui caractérise la complétive introduite par que s'affaiblit selon l'introduction de paramètres aspectuels sur le verbe, jusqu'à disparaître totalement pour laisser la place au choix ouvert d'une alternative de valeur positive ou négative, introduite par si.

savoir : Je sais qu'il est blessé
 Je ne sais pas qu'il soit blessé
 Je voudrais savoir s'il est blessé ou pas

dire : Je dis qu'il est malhonnête
 Je ne dis pas qu'il est malhonnête
 Je pourrais dire s'il est malhonnête ou non.

Ainsi que le signale ici l'acceptabilité sensiblement différente de savoir et dire construits avec que et si, des variations de sens apparaissent suivant les verbes de ce groupe. Ainsi qu'on le montre plus loin, des sous-groupes plus homogènes pourraient être distingués sur la base de ces différences, mais nous nous contenterons d'examiner ici le groupe I dans son ensemble. Un facteur important de la différence de comportement de ces verbes est la présence ou l'absence de la négation.

1a) Construction affirmative.

A la forme affirmative, l'emploi de ces verbes au présent ponctuel avec si est peu fréquent, surtout si le sujet est à la première personne :

- (a) ? Je sais si la salle est chauffée
- (b) ? Je suis au courant si le paquet est arrivé
- (c) ? Je me souviens si je l'ai vu quelque part

La phrase est déjà mieux acceptée si le présent n'est pas un présent réel par rapport au locuteur (a) ou si un commentaire vient expliquer le parti pris de non-assertion positive ou négative (b).

(d) Habituellement, je sais à son air s'il est en colère

(e) Je sais s'il a décidé de partir mais j'ai promis de ne rien dire.

Par contre à un temps futur ou employés avec des modaux, ces verbes acceptent sans problème la construction avec si même à la première personne:

(f) Je vous dirai si je peux venir

(g) J'aimerais me souvenir si je l'ai déjà vu.

Par contre, toujours à la forme affirmative, ces verbes s'emploient naturellement avec que + indicatif ; des différences de temps peuvent apparaître dans la complétive, mais elles sont à rapporter aux contraintes sémantiques pesant sur le verbe ; par exemple savoir peut accepter un verbe à n'importe quel temps alors que prévoir ne peut guère accepter de verbe au passé. (Bien sûr, on peut toujours trouver des contextes possibles).

(h) Je prévois qu'il y aura beaucoup de gens

(i) Je me souviens qu'il y avait beaucoup de gens.

1b) Construction négative

A la forme négative tous les verbes du groupe I admettent une construction avec si qui, explicitement ou implicitement, introduit une construction disjonctive.

Explicitement cette construction disjonctive apparaît en

structure de surface sous les formes suivantes :

- insertion de: oui ou non tout de suite après si :

(a) Je ne me souviens pas si, oui ou non, il est d'accord

(b) Je ne me rappelle pas si, oui ou non, le gaz est fermé.

Cette expression dont nous n'étudierons pas ici la formation n'est pas exclusivement le fait des I.I. ; on la trouve également dans les interrogatives directes mais généralement en fin de phrase :

(c) Tu es d'accord, oui ou non ?

- ajout de: ou pas , ou non en fin de la phrase introduite par si :

(d) Je ne sais pas s'il est d'accord $\left\{ \begin{array}{l} \text{ou pas} \\ \text{ou non} \end{array} \right.$

Sans entrer dans les détails de l'étude, cette forme ou pas , ou non apparaît comme le résultat de l'effacement - réduction de coordonnées - des éléments syntaxiquement et lexicalement identiques de la phrase négative mise en balance avec la phrase positive qui, elle, subsiste telle quelle :

(d1) Je ne sais pas s'il est d'accord ou s'il n'est pas d'accord.

Réduct. Coord: Je ne sais pas s'il est d'accord ou pas.

Cette réduction, habituelle dans les II, se retrouve dans les autres types de structures disjonctives; il n'y a pas à s'en étonner puisque ceci est le fait de toute structure coordonnée remplissant les conditions d'effacement :

(e) Qu'il pleuve ou pas, demain nous irons nous promener

(f) Il a aimé le film, moi pas.

La variante ou non , indiquée comme moins familière par certains grammairiens (Grevisse § 874), s'explique par le fait que non peut jouer le rôle d'anaphorique pour une phrase négative lorsque celle-ci est en situation de répétition ou de reprise par rapport à une phrase indépendante ou enchâssée contenant les mêmes éléments lexicaux :

- (g) Les uns portaient des cravates, les autres non
- (h) J'espère que vous me donnerez une idée, si non je suis perdu
- (i) Pensez-vous qu'il viendra ? Je pense que non
- (j) Je ne sais pas s'il est d'accord ou non

Ce rôle n'est d'ailleurs pas réservé à non ; oui ou si peuvent également s'employer de cette manière si la première phrase est à la forme négative ou interrogative :

- (g1) Certains ne portaient pas de cravates, d'autres oui (ou si)
- (i1) Pensez-vous qu'il viendra ? Je pense que oui

(Nous limiterons là les remarques sur oui et non en remplacement de phrase ou de syntagme verbal ; nous ferons au Ch. III de plus longs développements sur le sujet ,également aux ch. IV).

Remarque : Distinction entre disjonction exclusive - non exclusive.

La deuxième proposition peut ne pas être la négation de la première. Dans ce cas deux interprétations différentes peuvent être données à la disjonction de l'I.I.:

- (j) Je ne sais pas si l'appartement est à louer ou à vendre.

A la différence de l'interrogation directe dans laquelle l'ambiguïté peut être levée par la nature de l'intonation donnée au dernier terme de la phrase - non-montante, pour la disjonction

exclusive, montante pour la non-exclusive .

L'appartement est-il à louer ou à vendre ? (exclusive)

L'appartement est-il à louer ou à vendre ? (non-exclusive)

Dans une I.I. on n'a guère la possibilité, sinon en marquant une pause après la première proposition (/), de savoir si le ou présent introduit la deuxième proposition de l'alternative (j1) ou s'il s'agit d'une structure disjonctive amputée de sa deuxième proposition alternative négative (j2).

(j1) Je ne sais pas si l'appartement est à louer / ou à vendre

(j2) Je ne sais pas si l'appartement est à louer ou à vendre (ou non).

Cependant, de même que pour l'interrogation directe, la différence apparaît nettement lorsque le verbe de l'I.I. est à la forme négative. Dans ce cas il ne peut pas s'agir d'une disjonction exclusive:

x Je ne sais pas s'il n'est pas à louer ou à vendre

Je ne sais pas s'il n'est pas à louer ou à vendre (ou s'il l'est).

Toujours à la forme négative ces verbes du groupe I admettent la complétive avec que, mais la négation a suivant les verbes un effet différent sur le sens de la proposition qu'ils introduisent. Il se dégage ainsi divers sous-groupes que nous nous bornerons à présenter :

- Un sous-groupe A. Si un verbe de ce sous-groupe est à la forme négative, la négation a également un effet négatif sur la proposition introduite : ex. : savoir, juger, se souvenir, prévoir, considérer, etc.

- (a) Je ne sache point qu'il soit venu
- (b) Je ne me souviens pas qu'il l'ait dit
- (c) Je ne prévois pas qu'il y ait beaucoup de gens

Ici le verbe de la complétive est au subjonctif et du point de vue du sens la négation au lieu de retirer toute valeur positive ou négative à la proposition enchâssée, comme ce serait le cas avec d'autres verbes, assigne une probabilité très forte de valeur négative à cette proposition. Ainsi (a) peut être entendu comme : il n'est pas venu sinon je le saurais, (b) comme il ne l'a pas dit sinon je m'en souviendrais ... sans que pour autant ces phrases soient synonymes de :

- (d) Je sais qu'il n'est pas venu
- (e) Je me souviens qu'il ne l'a pas dit

Dans (d) et (e) la négation dans la complétive fait de cette proposition une assertion négative alors que dans (a) et (b) il ne s'agit que d'une présomption très forte de cette valeur négative.

— Un sous-groupe B. Si un verbe de ce sous-groupe est à la forme négative, la négation a surtout un effet sur le verbe lui-même. (Du point de vue du sens, il s'agit soit d'un verbe de communication ayant les caractéristiques syntaxiques du verbe dire avec une spécificité plus grande concernant la manière, la situation..., soit d'un verbe "d'opération mentale ou intellectuelle" : conclure, déduire, etc...)

- (a) Je ne dis pas qu'il est malhonnête
- (b) Je ne vous répons pas que je le ferai

La négation n'a pas d'effet sur la proposition introduite, en ce sens qu'elle ne lui donne pas une véritable valeur négative ; cependant elle

lui enlève la valeur assertive qu'elle possède lorsque le verbe est à la forme affirmative.

La proposition dans (a) peut par exemple prendre suivant le contexte soit valeur d'éventualité, soit valeur très fortement négative :

(a1) Je ne dis pas qu'il

soit
est

 malhonnête, peut-être qu'il l'est,
peut-être qu'il ne l'est pas

(a2) Je ne dis pas qu'il

soit
est

 malhonnête, il ne l'est certainement pas !

Ici encore on peut comparer ceci avec l'effet qu'a la négation lorsqu'elle opère dans la complétive : celle-ci devient une véritable assertion négative (c).

* (c) Je dis qu'il n'est pas malhonnête, peut-être qu'il l'est,
peut-être qu'il ne l'est pas.

On remarque dans (a1) et (a2) l'emploi possible de l'indicatif et du subjonctif. Des nuances de sens sont introduites selon l'emploi de l'un ou l'autre. Une étude plus détaillée serait nécessaire pour caractériser ces nuances .

— Un sous-groupe C. Avec les verbes de ce groupe au contraire la négation n'a aucun effet sur la complétive ; que le verbe soit à forme affirmative ou négative, la proposition garde le caractère d'affirmation positive ou négative qu'elle a indépendamment du verbe introducteur. Ex. : s'exprimer, oublier, comprendre, etc...

(a) Je m'explique qu'il soit en colère

(b) Je ne m'explique pas qu'il soit en colère

(c) Je m'explique qu'il ne soit pas en colère

Ici la phrase (c) dans laquelle la négation porte sur le verbe de la complétive, ne manifeste aucune convergence de sens avec (b) : la complétive de (b) garde sa valeur d'assertion positive alors que celle de (c) prend une valeur négative.

On peut ranger parmi ces verbes un petit groupe pour lesquels il semble que seule une construction avec si + indicatif soit possible à la 1^{ère} pers. du présent à la forme négative. Ex. : deviner , saisir , sentir :

(d) ? * Je ne devine pas qu'il dit vrai

(d1) Je ne devine pas s'il dit vrai

Par contre à un autre temps, au passé par exemple, ces verbes peuvent se construire avec que et dans ce cas l'effet de la négation est le même qu'avec les verbes du sous-groupe C.

(d2) Je n'ai pas deviné qu'il disait vrai

(e) Je n'ai pas deviné que le mur cédait

On voit à quel point les deux constructions si et que sont proches, une simple différence de temps suffisant parfois à empêcher l'affectation d'une valeur de vérité à la proposition. Pour résumer le comportement de ces trois sous-groupes, vis-à-vis de la construction complétive avec que et de la construction avec si, on peut dresser le schéma suivant qui, d'une part montre leur différence à la forme négative avec que, mais également leur trait commun en ce qui concerne l'emploi sans problème de que à la forme affirmative, de si à la forme négative.

Groupe I	Forme affirmative		Forme négative	
	V SI P	V QUE P	nég. V SI P	nég. V QUE P
sous-groupe A <u>savoir</u>	oui, mais difficile au présent et à la première personne dans les trois cas	oui	oui	oui, mais P prend valeur plutôt négative
sous-groupe B <u>dire</u>		oui	oui	oui, mais ne dit rien sur la valeur de P
sous-groupe C <u>oublier</u>		oui	oui	oui, mais P conserve sa valeur positive

La caractérisation commune de ces verbes semble être le fait que la valeur de vérité de la complétive introduite par que lorsqu'ils sont eux-mêmes à la forme affirmative, peut se modifier dans le sens d'un affaiblissement, jusqu'à disparaître complètement pour certains d'entre eux (Groupe B), lorsqu'ils sont employés à la forme négative. Une manière de marquer cet affaiblissement de la valeur assertive serait donc de substituer à la déclarative la proposition disjonctive introduite par si qui, elle, laisse ouverte la possibilité d'une alternative dans le choix de la valeur de vérité.

b) - Verbes du Groupe II. Pour présenter plus précisément la parenté de la déclarative non-assertive et de l'interrogative indirecte nous présentons un deuxième groupe de verbes à la tête desquels nous placerons chercher ou se demander (cf. Annexe liste 2). Ces verbes diffèrent des premiers (Groupe I) dans la mesure où à la forme affirmative ils ne confèrent pas de valeur de vérité à la proposition qu'ils introduisent ; certains utilisent la particule que (ex. : demander, envisager) mais la complétive est le plus souvent au subjonctif.

(a) Il demande si on le soutient

(b) Il demande qu'on le soutienne

La phrase enchâssée de (b) n'a pas le caractère assertif qu'elle aurait à la forme affirmative avec des verbes comme dire, voir, savoir, etc...; il est possible de mettre en évidence ce caractère assertif en intercalant une expression verbale de modalité assertive (cf. Ch. IV) :

(c) Il dit que c'est vrai qu'on le soutient

(b') x Il demande que ce soit vrai qu'on le soutient

Parmi les verbes du groupe II il y en a certains qui se construisent avec que + indicatif ; mais en général ils se construisent également avec le subjonctif ex. vérifier, calculer :

(d) on vérifie qu'il y ait assez de vin.

(e) Il calcule que tout soit terminé pour midi.

Cependant ces verbes du Groupe II qui tous se construisent à la forme affirmative ou négative avec si, sont rares à avoir une construction avec que; tout au plus ont-ils une construction infinitive (cf. Annexe liste 2), mais là encore, elle exprime une possibilité d'action à venir, non encore réalisée. C'est le cas des verbes essayer, envisager, chercher, etc...

(f) Je me demande s'il prendra des vacances

(g) Il essaye de prendre des vacances cette année

A la différence d'un verbe du groupe I ayant la possibilité de se construire avec un infinitif, ex. signaler (h), ces verbes sont de préférence suivis d'un infinitif présent (i) :

(h) Il signale avoir vu l'accident

(i) x Il essaye d'avoir pris des vacances

Le trait commun entre tous ces verbes appartenant à ce groupe II est sans conteste de pouvoir se construire avec si quel que soit le temps et le mode; seule possibilité pour beaucoup d'entre eux : se demander , écouter , guetter , étudier ...

Il (écoute) si tout est normal
(étudie)
(etc...)

c) Différences entre le groupe I et II

Pour rendre compte de traits qui différencient ces verbes des précédents du groupe I, il nous faut examiner les constructions I.I. de type interrogation partielle dans l'utilisation qu'en font les deux types de verbes (Nous prendrons : savoir (groupe I) et se demander (groupe II) comme représentant de chacun des groupés).

(a) je sais qui vous a écrit

(b) Je me demande qui vous a écrit

1. Pour les verbes du groupe I, on peut faire suivre la phrase interrogative partielle de l'assertion correspondante i.e. dans laquelle la variable est remplacée par une valeur possible.

(a1) Je sais qui vous a écrit, $\left. \begin{array}{l} \text{c'est Jean (qui vous a écrit)} \\ \text{je sais que c'est Jean} \end{array} \right\}$

pour (b1) cette opération est impossible :

(b1) x Je me demande qui vous a écrit, c'est Jean (qui vous a écrit)

Par contre on pourra faire suivre l'interrogative partielle d'une interrogative totale contenant plusieurs valeurs possibles de la variable :

- (b2) Je me demande qui vous a écrit, si c'est Jean, Paul, ou
Pierre (qui vous a écrit)

Bien entendu cette différence n'apparaît que si le verbe du groupe I n'est pas à une forme modale qui modifie sa valeur assertive, comme nous l'avons déjà vu pour l'interrogation totale avec dire , savoir , etc...

- (c) * J'aimerais savoir qui vous écrit, c'est Pierre

2. Avec les verbes du groupe II, et non avec ceux du groupe I, il est possible d'introduire dans l'interrogative partielle, au présent, des expressions caractéristiques d'une construction interrogative directe.

- (a) Je me demande qui diable vous a conseillé
(b) Je cherche qui a bien pu vous conseiller
(c) * Je sais qui diable vous a conseillé
(d) * Je sais qui a bien pu vous conseiller

3. L'utilisation d'une expression purement interrogative: pourquoi voulez-vous, pourquoi veux-tu dans laquelle vouloir a le sens de penses-tu , dis-tu et non celui de désires-tu , souhaites-tu , semble être seulement possible avec les verbes du deuxième groupe. De ce fait une phrase contenant un verbe [[±] volontaire] est ambiguë avec un verbe du groupe II (se demander) alors qu'elle ne l'est pas avec un verbe du Groupe I (savoir):

- (a) Je me demande pourquoi tu veux lui déplaire
(b) Je sais pourquoi tu veux lui déplaire

On peut mettre en évidence la différence de sens de vouloir dans les deux

phrases si l'on remplace l'infinitif par la complétive ayant les sujets con-
férentiels, remplacement possible pour vouloir signifiant penser (a)
et non pour vouloir signifiant désirer (b') ci-dessous :

(a) Je me demande pourquoi tu veux que tu lui déplaises

(b) * Je sais pourquoi tu veux que tu lui déplaises

4. La plupart des verbes du deuxième groupe ont un sens dans lequel se dé-
gage l'idée d'un savoir fixé comme but. Ainsi on peut avoir des paraphrases
immédiates de phrases contenant ces verbes, si l'on insère l'expression

$\left\{ \begin{array}{l} \text{à} \\ \text{pour} \end{array} \right\} \text{voir}$ ou $\left\{ \begin{array}{l} \text{à} \\ \text{pour} \end{array} \right\} \text{savoir}$:

(a) Il guette si le facteur arrive

(a) Il guette pour voir si le facteur arrive

(b) Il cherche s'il y a de nouvelles informations

(b) Il cherche à savoir s'il y a de nouvelles informations .

Pour cette raison, on pourrait se demander si ces verbes du groupe II sont
à étudier indépendamment de voir et de savoir. En réalité, la construction de
I.I: avec ces verbes pourrait être la conséquence de la présence, effective-
ment attestée ou non, de l'un de ces deux verbes. En effet, le futur, à l'in-
finitif marqué par la préposition à ou pour, rend voir ou savoir tout à fait
aptes à se construire avec si, ceci d'une manière générale avec n'importe
quel verbe :

(c) Je saurai s'il y a de nouvelles informations

(d) J'appelle pour savoir s'il y a de nouvelles informations

La différence avec les verbes du groupe II résiderait dans le fait que voir
ou savoir pourrait disparaître sans modification de la construction, alors
que cette propriété n'existerait pas lorsqu'ils sont employés avec d'autres
verbes. D'ailleurs dans des tours jugés familiers, on trouve voir, sans préposition
il cherche voir..., il essaye voir..., etc...

(b) Je cherche s'il y a de nouvelles informations

(d1) x J'appelle s'il y a de nouvelles informations

Ce qui nous renforce dans cette hypothèse est le fait que si les verbes du groupe II acceptent sans difficulté une construction avec si, avec une interrogation partielle il est préférable dans de nombreux cas d'insérer

$\left\{ \begin{array}{l} \text{de} \\ \text{pour} \end{array} \right\} \text{ voir}$ ou $\left\{ \begin{array}{l} \text{de} \\ \text{pour} \end{array} \right\} \text{ savoir}$:

(e) ? Il s'inquiète qui entre dans la maison mais il s'inquiète
pour savoir qui...

(f) ? Il interroge comment nous sommes entrés mais il interroge
pour savoir comment...

On retrouve un peu le même type de construction avec dire pour certains verbes du groupe I. En effet, les verbes de communication - écrite ou orale - ont tous la possibilité d'une double construction avec si :

(g) J'écrirai pour dire qu'il est rétabli

(g1) J'écrirai s'il est rétabli

mais ceci ne nous conduit pas à assimiler le comportement de voir et de savoir et de ces verbes de communication beaucoup plus restreint.

De plus, cet emploi de voir ou savoir n'est pas un phénomène accidentel dans les I.I., nous le retrouvons avec des substantifs opérateurs :

ex. : question , problème , chose , etc.

(h) ? La question essentielle reste si nous pouvons le faire

(h1) La question essentielle reste de savoir si nous pouvons le
faire

(h) et (h1) sont toutes deux acceptables mais dans le cas où l'interrogative n'a pas la fonction de prédicat la contiguïté du substantif et de la

proposition qu'il introduit est assez mal acceptée ; on préfère introduire savoir , ceci aussi bien avec une I-Si qu'avec une I. Qu-

(i) ? La question si nous pouvons le faire se pose

(il) La question de savoir si nous pouvons le faire se pose

(j) * ? On posera le problème qui est responsable

(jl) On posera le problème de savoir qui est responsable

Sans compter l'expression : reste à savoir si... , à savoir si ... etc.

Pour terminer, une remarque est à faire sur le statut différent de certains verbes comme prendre garde , faire attention ... D'une part, ils n'ont pas les traits du groupe I - pas d'assertion possible après une I. QU- de forme c'est...

(a) * Il prend garde qui paie à l'entrée, c'est Jean

d'autre part la construction avec si n'entraîne pas nécessairement une disjonction mais a plutôt valeur d'une complétive avec que + subj ; les deux phrases (b) et (c) ci-dessous sont pratiquement des paraphrases :

(b) Il prend garde si tout le monde paie à l'entrée

(c) Il prend garde que tout le monde paie à l'entrée

Le même phénomène apparaît avec vérifier que nous décidons pour les mêmes raisons, de ranger dans le groupe II, mais avec la particularité d'avoir les deux constructions Si P et que P à peu près équivalentes du point de vue du sens :

(d) Il vérifie si le gaz est fermé

(e) Il vérifie que le gaz est fermé

Dans (d) et (e) la valeur devrait être différente : indécidable pour (d), vraie pour (e), cependant dans la pratique ces deux phrases sont employées

dans la même acception, (e) ayant également une variante au subjonctif... que le gaz soit fermé . Pour ces quelques verbes, il apparaît donc que la construction avec si au lieu de traduire la non-détermination de la valeur de vérité, oriente vers un choix implicite de la valeur positive de la proposition. Pour d'autres verbes encore, ayant la double construction que et si de manière pratiquement interchangeable la propriété "non-détermination de la valeur de vérité" se confond avec "l'expression de l'éventualité" d'une action ou d'un événement. Cette assimilation s'explique puisque dans les deux cas l'action ou l'évènement ne sont pas pris dans leur réalité mais au contraire dans leur double valeur potentielle. C'est le cas avec certains verbes du groupe II employés affirmativement comme se moquer ou négativement comme se soucier . (Nous retrouverons cette situation avec des constructions disjonctives sujet).

Ces verbes sont suivis d'une structure disjonctive introduite soit par si, soit par que:

(f) Je me moque qu'il soit vexé ou non

(g) Je ne me soucie guère s'il est d'accord ou non

En conclusion, le comportement de ces deux groupes de verbes explique à notre avis les liens formels et sémantiques qui existent entre interrogatives en si et complétives en que. Pour passer de l'expression de propositions assertées à l'expression de la non-assertion, ces phrases empruntent la forme disjonctive qui constitue la caractérisation non seulement des propositions exprimant des interrogations directes ou indirectes - exemples typiques de la non-assertion - mais d'une manière plus générale des propositions dans lesquelles la valeur de vérité ne peut être affectée pour des raisons diverses liées à la nature ou au mode aspectuel du verbe qui les introduit.

La variété des constructions rencontrées fonde l'idée qu'il n'y a pas une rupture brutale entre l'assertion et l'interrogation mais au contraire qu'il existe une gamme de situations intermédiaires entre, d'une part la déclarative assertive, d'autre part l'interrogation véritable. Partant de la première, l'expression de l'assertion prend une forme de plus en plus atténuée pour aboutir au choix de plus en plus ouvert d'alternatives qui sont simplement proposées. Les variations de sens sont à analyser comme la conséquence directe des variations de propriétés formelles s'appliquant à des éléments lexicaux répertoriés, dont le sémantisme infléchit clairement le comportement. Ex. le verbe savoir notionnellement différent du verbe se demander n'a pas non plus ses propriétés formelles vis-à-vis de l'interrogation.

Si l'on reprend les observations que nous avons faites à propos de la confrontation des I.I. et des I.D. et si on les joint à celles que nous venons de faire sur la confrontation des I.I. et des complétives, nous sommes amené à constater qu'il existe des phrases pour lesquelles le passage entre assertion et interrogation peut être contrôlé par des modifications qui interviennent soit sur la structure formelle seule - énoncés performatifs pouvant être effacés par exemple - soit sur la structure formelle et sur le choix des éléments lexicaux et des verbes qui règlent la valeur interrogative de la phrase qu'ils introduisent. Nous donnerons pour exemple la série de phrases suivantes dans laquelle la valeur d'interrogation semble graduellement s'atténuer et disparaître:

- 1 - Avez-vous pensé à m'apporter le livre ?
- 2 - Dites-moi si vous avez pensé à m'apporter le livre
- 3 - Je me demande si vous avez pensé à m'apporter le livre
- 4 - J'ignore si vous avez pensé à m'apporter le livre
- 5- Je vérifie {si } vous avez pensé à m'apporter le livre
 {que }
- 6 - Je sais que vous avez pensé à m'apporter le livre

4.1.2. Les Interrogatives Indirectes et les phrases à complétives sujet

Les constructions avec si étudiées au § 4.1.1 font partie du syntagme verbal de la phrase. Or il existe une structure de phrase disjonctive introduite par que, ayant le rôle de sujet de phrase, à la manière d'une complétive sujet :

- (a) Qu'il soit d'accord ou pas ne fait aucune différence
- (b) Qu'il soit blanc ou noir ne changera rien

Cette construction est le fait de certains verbes (Annexe liste 3, verbes du groupe III) employés soit à la forme affirmative, (être égal à, être indifférent à), soit à la forme négative ou accompagnés d'éléments de quantification tendant vers la quantité nulle, (ne pas intéresser, ne pas concerner, ne rien changer, importer peu, etc.). Ces verbes peuvent par ailleurs avoir une construction non disjonctive, mais alors la proposition sujet perd sa valeur d'éventualité pour ne conserver qu'un sens factuel, et correspond à la forme banale de la complétive sujet d'un verbe factif; (pour la notion de verbe factif cf. P. Kiparsky et C. Kiparsky, 1970).

- (c) Qu'il ne soit pas d'accord ne fait aucune différence
- (d) Qu'il soit d'accord m'est égal

L'application de l'extraposition est possible aussi bien pour la structure disjonctive que pour la complétive sujet ; le pronom impersonnel cela apparaît alors en tête de phrase.

- (c1) Cela ne fait aucune différence qu'il soit d'accord ou pas
- (c2) Cela ne fait aucune différence qu'il ne soit pas d'accord

mais pour la structure disjonctive une autre construction existe, très proche du point de vue du sens, introduite non plus par que mais par si :

(c3) Cela ne fait aucune différence s'il est d'accord ou pas

Il est difficile de dire ce que représente S'il est d'accord ou pas dans cette phrase. Est-ce l'une des formes possibles que prend la structure disjonctive sujet lorsque s'applique l'extraposition ? Dans ce cas, peut-on rapprocher les deux formes que prend la structure disjonctive lorsqu'elle est sujet d'une I.I. ? Lorsque la disjonction ferait partie du syntagme verbal, elle ne prendrait qu'une seule forme si... ou si, mais quand elle fonctionnerait comme sujet, elle aurait selon sa position deux formes : que... ou... en tête de phrase et que... ou... ou si... ou si en extraposition après le verbe.

Cependant des différences dans les propriétés syntaxiques des deux constructions apparaissent lorsque la disjonction est exprimée :

- Alors que dans une I.I. avec complétive complément, il est possible de mettre le verbe de la complétive au futur (lorsque le sémantisme du verbe opérateur le permet), le verbe de la disjonction sujet ne peut être à ce même temps :

(e) Je ne sais pas s'il sera d'accord ou pas

(f) * Cela ne fait aucune différence s'il sera d'accord ou pas

- Autre différence : dans la structure disjonctive sujet, qu'elle soit extraposée ou non, on ne peut supprimer la deuxième proposition sans changer le sens de la phrase, même si cette proposition n'est représentée que par ... ou pas. Cette suppression possible et même fréquente avec les I.I. complément, ne supprime pas le sens alternatif de la proposition. On peut donner le même sens à (e) et (e1) alors que (g) et (g1) ont des sens différents) :

- (e) Je ne sais pas s'il sera d'accord
- (g) Cela m'est égal s'il est d'accord ou pas
- (g!) Cela m'est égal s'il est d'accord

Ces confrontations, à peine esquissées ici, semblent donc indiquer que les deux types de disjonction - complément et sujet - ne possèdent pas les mêmes propriétés. Est-ce suffisant pour dire qu'il ne s'agit pas là des manifestations différentes d'une même structure ? La structure disjonctive sujet est-elle à considérer comme une interrogative indirecte ? Pour nous son statut n'est pas clair car un double rapprochement est possible.

A - La structure disjonctive sujet et l'I.I.

Un argument qui pourrait jouer en faveur du rapprochement est le fait que si... peut se trouver parfois en tête de phrase en remplacement de que.... Cette construction n'a pas la même acceptabilité avec tous les verbes - certains informateurs sont même très restrictifs ; cependant on peut, nous semble-t-il, considérer qu'il y a une certaine gradation d'acceptabilité dans les phrases suivantes :

- (a) S'il l'a acheté ou volé ne concerne personne
- (b) ? S'il l'a acheté ou volé est sans importance
- (c) x ? S'il l'a acheté ou volé m'est égal

La ressemblance de comportement entre l'interrogation indirecte introduite par si, complément de verbe (§ 4.1.1.) et la phrase introduite par si substituable (surtout en extraposition) à la structure disjonctive que... ou... se manifeste plus clairement encore si l'on examine la forme détachée de l'interrogative indirecte en Si :

complétive compl: (d) je ne sais pas s'il est d'accord ou pas

complétive sujet: (e) qu'il soit d'accord ou pas m'est égal

Détach: (d1) Je ne le sais pas, s'il est d'accord ou pas

Extrap: (e1) Cela m'est égal s'il est d'accord ou pas

Sur ces deux phrases en si peut s'appliquer la même opération - suppression de si et inversion verbe-sujet clitique - mais à condition que la forme ainsi obtenue soit placée en tête de phrase :

(d2) Est-il d'accord ou pas , je ne le sais pas

(e2) Est-il d'accord ou pas , cela m'est égal

Par contre sous la forme si... ou si, le déplacement en tête de phrase est tout à fait libre pour la complétive détachée (d1 ou d3) tandis que pour la complétive sujet (e1) le déplacement n'est pas possible, car il équivaut à un détachement, (e3):

(d3) S'il est d'accord ou pas , je ne le sais pas

x (e3) S'il d'accord ou pas , cela m'est égal

Si l'on veut opérer un détachement en tête de phrase sur la forme extraposée obtenue en (e1) on peut le faire, mais en revenant à la disjonction que... ou... (e4).

(e4) Qu'il soit d'accord ou pas , cela m'est égal

Ceci marque bien la différence qu'il y a entre complétive complément et complétive sujet : la première peut avoir la structure disjonctive si... ou si... quelle que soit sa place dans la phrase (d), (d1), (d3), pour la deuxième au contraire la position dans la phrase semble déterminer la forme qu'elle peut prendre : si elle est en tête, elle doit prendre la forme que...ou..., cf x (e3), tandis qu'en fin de phrase les deux formes sont possibles :

(e5) Cela m'est égal $\left\{ \begin{array}{l} \text{s'il est d'accord ou pas} \\ \text{qu'il soit d'accord ou pas} \end{array} \right.$

La construction de ces verbes est dans une certaine mesure liée à une variable sémantique que nous pourrions appeler degré d'intérêt. Par exemple avoir une grande importance indique un degré d'intérêt plus grand que n'avoir guère d'importance ou avoir aucune importance. A travers ce degré d'intérêt s'exprime la relation de dépendance qu'il existe entre un ensemble de données hypothétiques et les conséquences qu'elles entraîneraient si elles se réalisaient. Or les verbes ou expressions verbales du groupe III entrent d'autant mieux dans une construction ayant une I.I. comme sujet que le "degré d'intérêt" est plus faible:

(f) Qu'il soit d'accord ou pas n'a aucune importance

(g) Qu'il soit d'accord ou pas a une très grande importance

Si les deux phrases (f) et (g) sont construites sur le même modèle, dans (f) la disjonction peut exprimer, soit le factuel, soit l'éventualité : l'éventualité qu'il soit d'accord ou pas... alors que dans (g) il ne peut s'agir que d'un factuel : le fait qu'il soit d'accord ou pas. Du point de vue du sens, nous ne sommes pas très loin d'une construction de subordonnée concessive introduite par même si, à supposer que, (cf. § 4.2.) au point qu'une telle construction ne changerait guère le sens des deux phrases ; on peut le voir si on compare dans (h) et (i) les deux membres de phrase mis en parallèle :

(h) Cela n'a aucune importance { qu'il soit d'accord ou pas
même s'il n'est pas d'accord

Bien qu'il s'agisse d'une part d'une phrase subordonnée exprimant une hypothèse, d'autre part d'une complétive sujet qui par l'extraposition peut se placer après le prédicat, dans les deux cas la disjonction paraît signifier que la valeur de vérité positive ou négative de la proposition n'est ^{pas} un élément pertinent. Ce fait est dû dans le premier cas au type d'hypothèse impli-

citement alternative qui est proposée, dans le deuxième cas à l'introduction d'un élément négatif annulant la différence qu'aurait pu introduire la valeur positive ou négative de la proposition : ne pas toucher , ne pas avoir d'importance , importer peu, etc... On voit comment le choix de l'alternative la plus défavorable n'affecte pas le bas degré d'intérêt exprimé par le verbe. Cependant on peut observer une certaine différence parmi ces verbes qui autorisent la disjonction. Certains avec l'ajout d'un élément négatif indiquent le bas degré dans l'échelle relative des valeurs tandis que d'autres expriment en plus, explicitement, pour les éléments considérés dans la disjonction une évaluation comparative ; non seulement le degré d'intérêt est faible, mais il est précisé qu'il est également faible pour ce qui concerne les éventualités envisagées. On verra ainsi une différence entre les verbes mentionnés ci-dessous ne pas avoir d'importance etc. et des verbes comme être égal , ne pas faire de différence , avoir la même importance , etc. (cf. Annexe liste 3) .

(n) Qu'il soit d'accord ou pas, me fait le même effet

(o) Qu'on le loue ou qu'on le critique, a le même effet pour lui

Il n'est pas sûr que ces constructions soient à confondre avec les précédentes. Comme nous l'avons noté plus haut, la disjonction que P(subj.) ou pas représente l'une des deux formes possibles de la complétive sujet extraposée, l'autre étant si P ou pas. Cela signifie qu'à la phrase (h) ci-dessus on peut ajouter une variante supplémentaire :

(h1) Cela n'a aucune importance s'il est d'accord ou pas

S'il existe un rapprochement de sens entre si P ou pas et même si P pas, formellement les deux constructions n'ont pas les mêmes propriétés, nous le verrons au § 4.2. Parmi les différences à noter, il y a en tout premier lieu la contrainte sur le déplacement en tête de phrase, qui semble ne pas concerner même si P pas :

Même s'il n'est pas d'accord	}	cela n'a aucune importance
(j) Qu'il soit d'accord ou pas		
*S'il est d'accord ou pas		

En conclusion, l'un des points intéressants de l'étude faite jusqu'ici des constructions qui ont été rassemblées sous le nom d'interrogatives indirectes (I.I.), est le fait que nous retrouvons dans les divers types de variations concernant le mode, la position, etc... des facteurs syntaxiques importants qui nous incitent à mettre en relation une construction de l'interrogation indirecte et le mode hypothétique dans certains de ses aspects.

4.2. Les interrogatives indirectes et les structures de type disjonctif dans les phrases subordonnées (conditionnelles concessives).

Les phrases hypothétiques sont des exemples clairs de propositions non assertées. Or parmi les hypothétiques on trouve des cas de constructions disjonctives que certains grammairiens appellent "alternatives d'hypothèses" (Le Bidois p. 524) d'autres, "propositions concessives doubles" (Sandfeld p. 394). Quel que soit le nom, il s'agit de subordonnées conditionnelles attachées à une phrase principale:

- (a) Qu'il pleuve ou pas, je partirai dès l'aube
- (b) Qu'il pleuve ou qu'il vente, je partirai dès l'aube

On observe que la disjonction introduite par que peut être dans certaines conditions introduites par soit que, mais alors le deuxième terme de la disjonction doit être également introduit par soit que: il ne peut être réduit à la négation ou pas. Il peut s'agir dans ce cas d'une subordonnée dite "causale" et non d'une hypothétique, la structure disjonction soit que... soit que servant aux dires des grammairiens à "présenter un choix lorsqu'on hésite entre des causes" (F. Brunot 1965, p. 825) ou lorsqu'on "admet la possibilité de plusieurs causes" (K. Sandfeld 1965 p. 319).

(c) Soit qu'il boude, soit qu'il n'entend pas, il n'a pas répondu à ma question.

Cette construction accepte des variantes : par exemple, la deuxième occurrence de soit que... peut être remplacée par ou que...

(c1) Soit qu'il boude ou qu'il n'entend pas, il n'a pas répondu à ma question.

Une interrogation, sous la forme de l'inversion verbe-sujet clitique et d'une intonation, montante sur la 1ère, descendante sur 2ème phrase, peut aboutir au même effet de sens.

(c2) Boude-t-il ou ne m'entend-il pas ? il n'a pas répondu à ma question.

L'intonation montante et descendante représentée à l'écrit par le point d'interrogation n'est pas obligatoire ; on peut également avoir sans cette intonation :

(c3) Boude-t-il ou ne m'entend-il pas, il n'a pas répondu à ma question.

Cependant, mis à part le fait qu'elle utilise le procédé de la disjonction, ce type de subordonnée à valeur causale n'a aucun trait qui puisse la rapprocher de l'interrogation indirecte totale.

En dehors des causales, la disjonction avec que sert d'expression à des données d'hypothèse "présentées comme également impuissantes pour empêcher la réalisation de ce qui est dit dans l'autre proposition" (K. Sandfeld 1965, p. 394). Mais parfois l'introduction de cette hypothèse double se fait simplement par l'inversion du verbe-sujet clitique comme pour les causales.

(d) S'agit-il de jouer ou de travailler, il manque d'entrain.

Dans cette situation d'alternative hypothétique, une première condition est immédiatement annulée par sa négation ou mise sur le même plan qu'une condition de contenu différent ;

(e) Qu'il fasse beau ou non, nous irons nous promener.

(e1) (à supposer) qu'il fasse beau ou qu'il ne fasse pas beau,
nous irons nous promener.

(f) (à supposer) qu'il fasse beau ou qu'il pleuve, nous irons
nous promener.

Les deux propositions liées par ou sont mises sur le même plan ; la disjonction exprime les diverses possibilités vues ici non comme une incapacité de trancher, mais un énoncé d'hypothèses alternatives jugées également pertinentes pour le développement qui suit (Le nombre d'hypothèses n'est évidemment pas limité à deux).

L'alternative hypothétique marquée par que... ou... et contenant un subjonctif peut être dans certains cas introduite par soit que..., mais là, non plus la deuxième proposition ne peut être réduite à une négation ; nous citons cette construction pour montrer sa ressemblance avec la proposition causale donnée ci-dessus. (La phrase (h) est donnée par Sandfeld).

(g) Qu'on s'adresse ou non à lui, il répond toujours le premier.

(h) Soit qu'il gagnât, soit qu'il perdît, jamais un muscle de sa
face ne remuait.

(i) * Soit qu'il gagnât ou non, jamais un muscle de sa face ne
remuait.

Ici comme dans la subordonnée causale, l'hypothèse alternative peut s'ex-

primer par l'inversion du verbe-sujet clitique et de manière facultative par l'intonation montante/descendante.

(g1) S'adresse-t-on ou non à lui, il répond toujours le premier.

(h1) Perdrait-il ou gagnait-il, jamais un muscle de sa face ne remuait.

On comprend comment du point de vue du sens ces constructions sont assimilées à des concessives simples introduites par même si ; au lieu d'indiquer comme également "impuissantes" les hypothèses alternatives, on peut choisir de ne mentionner que l'hypothèse qui a le plus de chance "d'empêcher la réalisation de ce qui est dit dans l'autre proposition" en la faisant précéder de même si , même que , quand bien même , etc. (M. Grevisse donne à ces subordonnées le nom de proposition d'opposition).

(g2) Même si l'on ne s'adresse pas à lui, il répond toujours le premier.

(h2) Même s'il perdait, jamais aucun muscle de son visage ne bougeait.

Au conditionnel, on peut également utiliser, sans disjonction, l'inversion verbe-sujet clitique mentionnée ci-dessus (g1) et (h1) à condition que le sens du prédicat soit capable de rendre compte du caractère extrême de l'hypothèse. L'emploi de devoir (en langue classique dussè-je et dussiez-vous) ou de falloir signale souvent une telle construction mais on peut avoir également des phrases sans cette modalité d'obligation, (l'exemple (k) est donné par M. Grevisse 1964 p. 1075).

(j) Devrais-je tout perdre, j'irai.

(k) Serait-ce au prix de ma vie, je tenterais cette entreprise.

Dans une variante de cette construction indiquée également dans M. Grevisse, 1964, la phrase principale est précédée de que mais dans ce cas l'inversion

n'est pas obligatoire.

(1) Ce serait à recommencer que je n'hésiterais pas.

Ce que nous retiendrons pour notre part de ces constructions hypothétiques, c'est principalement le fait que dans certains cas - cas d'effet nul - une hypothèse peut s'exprimer sous forme d'une alternative ; il y a alors, semble-t-il, l'évidente manifestation d'un lien syntaxique et sémantique entre les formes qu'elle peut prendre :

1. [[Que P1 ou P2 , P3] / [P3, que P1 ou P2]
2. [[inversion P1 ou inv. P2] , P3]
3. [même si P1, P3] / [P3, même si P1]

Si nous confrontons ces structures à celles qui ont été décrites pour la complétive sujet de type disjonctif (cf. § 4.1.2. supra) nous observons un parallélisme intéressant.

Subordonnée hypothétique alternative	Interrogative indirecte (complétive sujet)
Qu'il donne ou non son accord, nous interviendrons	Qu'il donne ou non son accord n'a pas d'importance
{ Nous interviendrons, même s'il ne donne pas son accord { Nous interviendrons, qu'il donne ou non son accord	{ Cela n'a pas d'importance s'il donne ou non son accord { Cela n'a pas d'importance qu'il donne ou non son accord
Donnerait-il ou non son accord, nous interviendrons	Donne-t-il ou non son accord, cela n'a pas d'importance

Il est évident que nous n'assimilons pas ce type de structure hypothétique à une interrogative indirecte, la principale raison étant qu'il s'agit ici

de phrases conjonctives alors que les interrogatives sont des phrases enchâssées ; cependant il est à notre avis intéressant de porter à l'attention cette construction car si par certains côtés elle est très proche de la construction de subordonnée causale mentionnée au paragraphe précédent, on ne peut en même temps manquer de faire un rapprochement tant formel que sémantique entre cette construction et la structure de phrase dans laquelle la disjonction est constitutive du sujet et à laquelle on a attribué le statut d'interrogation indirecte totale, (mais voir l'explication donnée au ch II § 4.2.2.)

La notion de disjonction attachée à l'I.I. est à notre avis essentielle dans le rapprochement que l'on peut faire entre ces emplois : l'hypothèse ou le conditionnel concessif sont une façon d'envisager un évènement, une action dans sa potentielle réalité multiforme. Avec un effet comparable, la disjonction laisse ouvert le choix entre des situations qu'elle se contente de présenter comme des hypothèses vraisemblables (Nous verrons également le cas où l'interrogation présente une hypothèse invraisemblable ou absurde, cf. Ch. VI, les questions rhétoriques).

Car la caractéristique du conditionnel concessif est bien de posséder une valeur disjonctive. Même si parfois une telle structure n'est pas syntaxiquement matérialisée - c'est le cas avec quand bien même , même si ... etc. - le sens que transmet la subordonnée évoque indirectement l'idée d'hypothèse alternative, donc de disjonction, car même dans cet emploi marque la gradation qui est établie dans la supposition, et dans cette gradation retient celle qui est le plus défavorable ou la plus invraisemblable. (Le même effet est obtenu, on l'a vu, avec l'inversion de certains verbes au conditionnel).

On observe par exemple la différence de sens qu'entraîne la restriction contenue dans le conditionnel introduit par si dans (b) ci-dessous :

5. Conclusion

Puisqu'on arrive à la conclusion que la construction I.I. peut être définie comme une structure disjonctive alternative, dont l'emploi est lié aux propriétés sémantiques de constructions verbales pour lesquelles elle fait fonction de complément avec si... ou de sujet avec que.., on peut se demander si d'une part la construction disjonctive complément est toujours introduite par si, la construction disjonctive sujet par que, et si, d'autre part, un complément en si exprime dans tous les cas une disjonction laissant ouvert le choix de la valeur de vérité de la proposition.

1. Pour la première question, des exemples montrent qu'on peut trouver des cas de complémentation où la disjonction n'est pas exprimée par si : avec des verbes comme hésiter , choisir , opter , balancer , le complément peut être une construction infinitive dans laquelle l'alternative est marquée par entre.. et/ou... ou simplement ... ou ... :

(a) Il doit choisir entre partir ou rester

(b) Il hésite entre aller au cinéma et lire un roman policier

(a1) Il doit choisir de partir ou de rester

Cependant pour ces verbes la construction avec si n'est pas impossible et l'on pourrait considérer (entre) ... ou ... comme une structure complémentaire utilisée dans les cas où si ... ou si ... n'est pas possible :

(a2) Il doit choisir s'il part ou s'il reste

Cette complémentarité se trouve en tout cas confirmée pour les substantifs. La construction avec si est très difficile à utiliser comme complément de substantif (seul question et peut-être problème , décision , etc.. semblent s'accommoder de cette construction), et l'alternative

se marque soit avec entre ... ou ..., soit simplement avec ou.

- (a) Il faut peser la décision si on vote ou non
- (b) Pour beaucoup se pose le dilemme de voter ou non

2. Pour la 2ème question : les compléments de verbe en si sont-ils toujours des interrogatives indirectes, c'est-à-dire des constructions disjonctives ? Nous nous limiterons à signaler ici des cas où cette implication n'est pas attestée. En effet, nous relevons une construction en si sans disjonction en plusieurs occasions :

a) - Si et le statut de complétive

Dans un cas, la construction avec si est très proche d'une complétive; ceci a lieu avec une sous-classe de verbes factifs étonner, pardonner, etc.. qui n'acceptent pas de structure disjonctive :

- (a) Il ne faut pas être étonné s'il a été battu (x ou pas)
- (b) Vous me pardonnerez si j'insiste (x ou pas)
- (c) Ne m'en veuillez pas si je suis en retard (x ou pas)

Pour ces phrases la construction avec que ou l'infinitif ne changerait guère le sens.

- (a1) Il ne faut pas être étonné qu'il ait été battu
- (b1) Vous me pardonnerez d'insister
- (c1) Ne m'en veuillez d'être en retard

On pourrait paraphraser assez maladroitement ces phrases (a1), (b1), (c1) par :

- (a2) Il ne faut pas être étonné du fait qu'il a été battu
- (b2) Vous me pardonnerez du fait que j'insiste
- (c2) Ne m'en veuillez pas pour le fait que je suis en retard

(a) Je vous écrirai si je me décide à venir

(b) Je vous écrirai, si je me décide à venir

On comprend comment l'ajout de même rapproche les deux sens, en faisant passer d'un conditionnel restrictif n'envisageant qu'une solution à un conditionnel alternatif qui les envisage toutes les deux (c) et qui ainsi n'est pas très loin du sens donné par la disjonction (d).

(c) Je vous écrirai, même si je me décide à venir

(d) Je vous écrirai, que je me décide ou non à venir

Cependant, même sous cette nouvelle forme, dite concessive, la distance de sens avec la construction I.I. demeure très grande. Il n'y a pas subordination dans la phrase (a) entre la phrase enchâssée et la phrase matrice alors qu'elle est essentielle dans la conditionnelle (b) et dans la concessive (c) ou (d). Ce fait joue un grand rôle sur le verbe et son interprétation. Dans les exemples que nous indiquons ci-dessus le verbe écrire prend deux acceptations différentes, l'une qui correspondrait au sens de "communication", communiquer par écrit et c'est le sens de (a), l'autre au sens de envoyer une lettre et c'est le sens de (b), (c) et (d). Cette différence se retrouve avec tous les verbes qui ont la double possibilité de construction ; pour les verbes de perception par exemple, elle met en évidence un sens physique ou concret, ex. : voir avec ses yeux (e) et (f) et un sens "mental" comme prendre connaissance , savoir (g) :

(e) Je verrai bien, si l'ophtalmologue me prescrit de nouvelles
lunettes

(f) Je verrai bien, que l'ophtalmologue me prescrive ou non de
nouvelles lunettes

(g) Je verrai bien si l'ophtalmologue me prescrit de nouvelles
lunettes

Il ne s'agit donc pas ici d'une alternative potentielle, et les phrases introduites par si ou par que, très proches quant au sens, sont à interpréter comme s'il s'agissait d'un fait, avec cependant cette ambiguïté que laisse planer l'emploi de si réservé en général aux situations dans lesquelles on veut exprimer le doute, l'incertain, le possible. Ainsi dans la phrase (b) vous me pardonnerez si j'insiste, le statut de la phrase introduite par si reste flou, le locuteur présuppose qu'il y a insistance tout en laissant possible le doute.

Par ailleurs, pour certaines constructions ayant subi l'extraction, on découvre un emploi du cadre c'est... si très proche du cadre c'est... que, au point qu'il est parfois très difficile de préciser la différence de sens quand l'un et l'autre peuvent s'employer.

- | | |
|----------------------|---|
| (d) C'est par hasard | si je l'ai trouvé
que je l'aie trouvé |
| (e) C'est miracle | s'il n'est pas mort
qu'il ne soit pas mort |

Ainsi on aura : c'est tout juste si ..., c'est à peine si ..., c'est de ma faute si ..., c'est rare si ... etc.. et pour les deux premiers la possibilité de supprimer c'est :

- (f) Tout juste s'il m'a salué

Pour certains des grammairiens que nous avons mentionnés "la proposition introduite par si a dans ce cas la valeur d'une proposition complétive" (K. Sandfeld) ; il faudrait examiner plus en détail les propriétés d'une telle construction.

b) - Si et le statut d'exclamative

Un autre emploi de si à la tête d'une structure non disjonctive comprenant le verbe apparaît dans des phrases comme :

- (a) Vous voyez si j'ai confiance en vous !
- (b) Vous pensez si j'étais furieux !
- (c) Vous voyez s'il est habile, il est arrivé à ses fins

Ces constructions à valeur exclamative dans lesquelles si pourrait être remplacé par comme, à quel point semblent être le fait de verbes tels que regarder, voir, imaginer, penser, savoir ... (auxquels on peut ajouter l'expression Dieu sait ..). Ces mêmes verbes acceptent par ailleurs une construction qui est formellement celle de l'interrogative indirecte partielle (I. QU) puisqu'on peut y insérer quel, combien, ce que etc... comme introducteurs de phrase. Mais dans ce cas ils ont moins une portée significative d'interrogatif que celle d'une valeur de haut degré dans la qualification - quelle quantité de.., à quel point etc. :

- (d) Tu imagines combien de temps il va falloir !
- (e) Tu vas voir quelle tête il va faire !

Ainsi donc à supposer que dans cet emploi de si nous ayons affaire à une construction interrogative, comme le donne à penser l'emploi parallèle d'autres éléments interrogatifs, cette construction a perdu la propriété d'être une structure disjonctive. Ceci ne constitue pas la seule différence car nous observons également que cet emploi de si exclamatif, restreint à des verbes bien précis, exige une contrainte supplémentaire sur la personne du sujet (2ème personne). Nous entrons dans le domaine de l'exclamation (cf. A. Culioli 1974, J.C. Milner 1974 et 1975. .

c) - Si et la valeur illocutoire de l'énoncé

Enfin, un cas beaucoup plus difficile à expliquer que les deux premiers dans lesquels il s'agit en fait pour si d'emplois marginaux limités à quelques verbes, soit pour introduire une complétive et ce parfois en concurrence avec que, soit pour servir de support syntaxique à l'exclamation, au même titre que d'autres particules interrogatives, un cas plus répandu que nous essaierons de décrire puis d'expliquer au Ch.IV est celui où une phrase apparemment de structure I.I. i.e. ayant les propriétés caractéristiques de l'un des trois différents groupes de verbes présentés, ne peut pas être complétée par le deuxième terme de la disjonction - la contre-partie négative sous forme ou pas - soit que cette nouvelle structure altère l'acceptabilité de la phrase, soit qu'elle lui donne un sens légèrement différent. Par exemple alors que les phrases (a) et (b) peuvent être considérées comme des I.I., on n'essaiera pas de les paraphraser par (a1) et (b1).

(a) Par politesse, il me demande toujours si je vais bien

(b) L'étranger s'arrêta et me demanda si je pouvais lui indiquer
le chemin

(a1) Par politesse, il me demande toujours si je vais bien ou pas

(b1) L'étranger s'arrêta et me demanda si je pouvais ou non lui
indiquer le chemin

Les raisons qui font que (a) et (b) ne correspondent pas exactement à (a1) (b1) ne sont pas du même ordre que celles qui empêchent la disjonction avec si dans les deux cas précédents. Ici il s'agit moins d'une impossibilité que d'une incongruité ou d'un déplacement de sens, mais cela signifie cependant qu'il n'y a pas une correspondance systématique entre la structure Si P et la structure disjonctive Si P ou pas (Demander si P ne signifie pas nécessairement dans l'esprit du locuteur, demander si P ou pas). On peut se

demander dès lors si l'explication proposée pour décrire l'I.I., à savoir l'existence d'une seule structure de base, la structure disjonctive introduite par si (avec, dans le cas particulier où cette structure comprend deux propositions, une phrase et sa contrepartie négative, la possibilité de la ramener transformationnellement à une structure simple), on peut se demander si cette explication peut tenir compte des cas que nous venons de mentionner et plus spécialement du dernier. Cependant comme cette question se pose exactement dans les mêmes termes pour l'interrogation directe, nous reprendrons ce problème de manière plus générale au Ch. IV après avoir donné une description générale des propriétés syntaxiques de l'interrogation indirecte (Ch. II) et directe (ch. III).

CHAP. I. Annexe Verbes introducteurs d'interrogatives indirectes.

Liste 1 : Groupe I

acquiescer	brailler	crayonner
adjoindre	bredouiller	crier
ajouter	cabler	dactylographier
afficher	camoufler	débattre
affirmer	capter	déceler
analyser	celer	déchiffrer
annoncer	certifier	décider
apercevoir	chiffrer	déclamer
s'apercevoir	chanter	déclarer
apprendre	chronométrer	découvrir
arbitrer	chuchoter	décréter
arracher	choisir	décrire
arranger	clamer	décrypter
arrêter	coder	déduire
articuler	codifier	dégager
assimiler	cogiter	dégoter
assurer	combinaison	déguiser
s'assurer	commenter	déguster
attester	communiquer	délibérer
authentifier	comploter	délirer
autoriser	comprendre	démentir
avaliser	conclure	dénicher
aveïtir	conditionner	dénoncer
aviser	confesser	dénoter
avoir conscience	confier	dépister
avoir dans l'idée	confirmer	détecter
avoir en tête	conjecturer	déterminer
avoir en vue	conseiller	déterrèr
avoir souvenance	considérer	dérivèr
avoir le souvenir	consigner	développer
autoriser	constater	deviner
avaliser	contempler	dévoiler
avouer	conter	diagnostiquer
bafouiller	contresigner	dicter
balbutier	convenir	diffuser
bégayer	corroborer	dire

discerner	frapper	légitimer
discuter	garder	lire
dissimuler	gémir	livrer
divulger	glaner	manifestester
distinguer	glisser	marchander
écrire	gommer	marmonner
effacer	graver	marquer
endosser	gribouiller	masquer
énoncer	grogner	méditer
enregistrer	haleter	mélanger
enseigner	hoqueter	mêler
entendre	humer	mémoriser
entendre dire	hurler	mentionner
entraver	identifier	mériter
entrevoir	illustrer	mettre au courant
entra'percevoir	imaginer	microfilmer
énumérer	imprimer	mimer
épeler	inclure	minauder
estimer	incorporer	minimiser
établir	indiquer	montrer
étaler	induire	motiver
être au courant	informer	moucharder
éventer	inscrire	murmurer
évoquer	inférer	narrer
exhumer	infirmer	négociier
explicitier	informer	noter
expliquer	inscrire	notifier
s'expliquer	insérer	observer
exploiter	instruire	oublier
exprimer	intégrer	officialiser
extirper	interjecter	opiner
extraire	intercepter	ouir
extrapoler	intérioriser	parapher
faire part	interpréter	parier
faire signe	introduire	passer sous silence
se figurer	invoquer	pêcher
filmer	jeter	peindre
fixer	juger	percevoir
flairer	jurer	perforer
formuler	justifier	photocopier
	laisser échapper	photographier

Groupe I (fin)

piger		
placarder	rémémorer	sussurer
planquer	rendre compte	symboliser
polycopier	se rendre compte	taire
porter	renifler	taper
préaviser	répandre	télégraphier
préciser	répéter	téléphoner
prédéterminer	répertorier	témoigner
prédire	répondre	tenir au courant
pré-établir	reproduire	tirer
préjuger	ressasser	tirer au clair
préméditer	ressentir	titrer
prendre conscience	retenir	tracer
prendre note	rétorquer	trancher
prévenir	retrouver	transmettre
prévoir	révéler	transcrire
programmer	riposter	trouver
prophétiser	ronéotyper	typographier
promulguer	saisir	se vanter
pronostiquer	savoir	visualiser
propager	sceller	vociférer
prouver	secréter	voiler
publier	sentir	voir
rabacher	seriner	voir mal
raconter	signaler	voter
rappeler	signifier	
se rappeler	songer	
rapporter	souffler	
ratifier	souligner	
réaliser	soumettre	
réciter	spécifier	
reconnaître	sous-entendre	
rédiger	se souvenir	
réfléchir	spéculer	
réglementer	statuer	
régler	sténographier	
relater	stipuler	
remarquer	substancier	

Liste 2 Groupe II

	que P indic	que P subj	infini.		que P indic	que P subj	infin
apprécier	-	-	-	étudier	-	-	-
approfondir	-	-	-	évoluer	-	-	-
ausculter	-	-	-	examiner	-	+	+
balancer	-	-	+	expérimenter	-	-	-
s'(en)balancer	-	+	+	explorer	-	+	+
calculer	+	+	+	faire attention	-	+	+
clarifier	-	?	-	se ficher	-	+	+
chercher	-	+	+	se foutre	-	-	-
compter	-	-	-	fouiller	-	-	-
contempler	-	+	+	fouiner	-	-	-
se contreficher	-	+	+	goûter	-	-	-
se contre foutre	-	+	+	guetter	-	-	+
contrôler	+	+	-	hésiter	-	-	-
creuser	-	-	-	ignorer	+	+	-
débrouiller	-	-	-	s'informer	-	-	-
demander	-	+	+	s'inquiéter	-	-	-
se demander	-	-	-	interviewer	-	-	-
dépendre	-	-	-	inspecter	-	-	-
se désintéresser	+	+	+	interroger	-	-	-
discuter	-	+	+	jauger	-	-	-
se documenter	-	-	-	lorgner	-	-	-
éclaircir	-	-	-	mesurer	+	-	-
éclairer	-	-	-	mettre en balance	-	-	-
écouter	-	-	-	mettre en question	-	+	-
élucider	-	-	-	mettre aux voix etc.	-	+	+
s'enquérir	-	-	-	se moquer	-	+	+
enquêter	-	-	-	s'occuper	-	+	+
envisager	-	+	+	opter	-	-	-
épier	-	-	-	palper	-	-	-
espionner	-	-	-	peser	-	-	-
essayer	-	+	+	pister	-	-	-
				planifier	-	+	+

Liste 2 Groupe II (suite)

	<u>que P</u> indic	<u>que P</u> subj	infini
poser la question	-	+	+
potasser	-	-	-
prendre garde	-	+	+
se préoccuper	-	-	+
préparer	-	-	+
prospector	-	-	-
rechercher	-	-	-
reconsidérer	-	-	+
regarder	-	-	-
se renseigner	-	-	-
(reste) à savoir	-	-	-
scruter	-	-	-
sonder	-	-	-
se soucier	-	+	+
soupeser	-	-	-
supputer	-	-	+
surveiller	-	+	-
s'(en) taper	-	+	+
tâter	-	-	-
se tâter	-	-	-
tester	-	-	-
veiller	+	+	+
vérifier	+	+	+

Liste 3. Groupe III

1. Verbes évaluatifs (marquant le peu d'intérêt)

ne rien changer
 ne pas compter
 ne pas concerner
 ne pas avoir d'importance
 être égal à
 être sans importance
 ne pas importer
 ne pas avoir d'intérêt
 ne pas intéresser
 ne pas regarder
 ne pas toucher
 être indifférent
 ne faire ni chaud, ni froid
 ne faire rien
 être insignifiant
 etc...

2. Verbes évaluatifs (marquant l'égalité dans le peu d'intérêt)

être égal
 être identique
 être indifférent
 être équivalent
 avoir le même effet, valeur, importance, impact etc...
 revenir au même
 ne pas faire de différence
 être la même chose
 être bonnet blanc et blanc bonnet
 être pareil
 être du même ordre

CHAPITRE II : Structure syntaxique de l'interrogation
indirecte totale

1. Cadre théorique de la description.

Cette étude sur la structure syntaxique de l'interrogation indirecte en français s'inscrira dans le cadre théorique génératif transformationnel, et plus précisément dans le cadre du modèle présenté dans l'article de J. Bresnan (1970), repris et précisé dans l'article de N. Chomsky (1971). Ce choix tient essentiellement à deux raisons, sans doute liées : 1) ce modèle propose une explication unificatrice de phénomènes perçus jusque là de manière indépendante, 2) plusieurs études récentes de syntaxe du français, fondées sur ce modèle, proposent des analyses précises et argumentées sur des problèmes qui, directement ou indirectement, touchent à l'interrogation. Nous citerons quelques-uns de ces travaux, essentiellement ceux que nous évoquerons de manière plus particulière au fur et à mesure des problèmes traités, sans pour autant viser à une exhaustivité qui, à notre avis, n'aurait aucun intérêt dans le cadre de cette étude. Il s'agit des textes ou des ouvrages de H. Huot (1977), R. Kayne (1972 et 1975), J.C. Milner (1974 et 1975), H. Obenauer (1976). Se fondant sur le même modèle Bresnan-Chomsky ils fournissent tous, à des degrés de précision divers, des points de vue et des procédures de description qui éclairent de façon nouvelle la compréhension des règles et des mécanismes responsables de formes interrogatives en français. L'apport de ces études est précieux en ce sens qu'elles constituent un ensemble de propositions théoriques et concrètes à partir desquelles un travail de réflexion et de critique peut se développer. Ainsi, plus qu'une analyse nouvelle et originale, l'étude présente se veut, en premier lieu une sorte de commentaire raisonné sur des solutions différentes proposées pour décrire certains phénomènes de l'interrogation, et à partir de là un essai de description, cohérente si possible, de la structure syntaxique de l'interrogation totale, directe et indirecte.

Mentionnons que ce travail de condensation, et de synthèse que nous avons voulu faire à partir des études citées comporte un certain nombre de difficultés. Ces difficultés tiennent essentiellement au fait que ces études ont été conduites dans des perspectives assez différentes. Les phénomènes sont le plus souvent décrits sous l'angle défini par l'orientation choisie pour l'étude ; de ce fait ils ne sont étudiés qu'en fonction de descriptions partielles du fonctionnement des structures interrogatives.

C'est le cas par exemple des descriptions fournies par R. Kayne qui présente les constructions interrogatives comme un exemple d'application de la règle d'inversion en français (R. Kayne 1972) ou qui dans une autre étude (R. Kayne 1975), cherche dans certaines formes de l'interrogation partielle la confirmation du statut particulier de que par rapport aux qu - éléments auxquels il est associé et avec lesquels il est traditionnellement confondu.

C'est également le cas des études, de H. Huot et de J.C. Milner, dans lesquelles l'analyse de l'interrogation, et plus particulièrement d'ailleurs de l'interrogation partielle, entre dans une problématique plus large où les phénomènes de variation syntaxique sont présentés comme la manifestation de propriétés dérivationnelles de structures de base bien spécifiées. Par exemple, l'examen du statut des différents introducteurs de phrase dans les divers types de construction - complétive, relative et interrogative - conduit H. Huot (1977) tout d'abord à l'examen comparé des propriétés de que et si, puis à une analyse d'ensemble des propriétés syntaxiques des qu - éléments des systèmes relatif et interrogatif du français, analyse plus particulièrement centrée sur le comportement de que et qui à l'intérieur de ces systèmes. De la même manière J.C. Milner (1975) fait l'analyse des constructions interrogatives partielles directes et indirectes,

mais essentiellement pour les confronter à des constructions dont les marques formelles sont manifestement identiques ou très proches - par exemple les qu- éléments placés en tête de phrase - alors que la valeur qui leur est attachée est exclamative et non interrogative. Etant donné que l'étude se focalise sur la description comparée des deux systèmes interrogatif et exclamatif, les données qui sont au centre de l'analyse sont celles qui illustrent la convergence ou la divergence entre les deux systèmes. Parmi les constructions interrogatives, sont examinées en priorité celles dont les propriétés sont à rapporter au problème spécifique sur lequel est centrée l'analyse.

Nous avons trouvé dans deux autres études sur le français (P. Hirschbühler 1970 et H. Obenauer 1976) un même parti pris d'une présentation partielle du fonctionnement du système interrogatif en français, alors que le thème même de la recherche laissait prévoir un traitement plus global du sujet. L'étude de P. Hirschbühler porte de manière exclusive sur l'interrogation directe sans mention aucune de l'interrogation indirecte, celle d'Obenauer intègre bien l'interrogation indirecte mais opère un autre type de découpage en centrant les recherches presque exclusivement sur l'interrogation partielle. Ceci fait que les deux études ne sont pas complémentaires mais bien plutôt orthogonales l'une par rapport à l'autre : interrogation directe, partielle et totale, d'une part, interrogation partielle directe et indirecte, d'autre part.

L'étude de R. Langacker (1965) qui nous a fourni des descriptions utiles et détaillées sur l'interrogation en français n'a pas l'inconvénient que nous signalions d'être soit infléchie par une problématique externe, soit volontairement limitée à un sous-ensemble de constructions. Bien qu'elle ne s'inscrive pas explicitement dans le cadre du modèle Bresnan-Chomsky, il s'agit bien d'une étude approfondie sur le système interrogatif français dans

son ensemble. La remarque que l'on pourrait faire est que des modifications apparaissent avec le temps (cf. Langacker 1972) et qu'il est difficile de faire le point d'une manière très précise sur la position actuelle de cet auteur concernant certains des problèmes encore mal résolus. Un détail par exemple : on ne voit pas très bien si pour R. Langacker est-ce que a le même statut dans l'interrogation directe et dans l'interrogation indirecte, et dans l'interrogation directe s'il y a une différence entre l'interrogation totale et partielle.

Cependant il ne faudrait pas penser que ces points de vue dispensés s'avèrent inutilisables ou irréconciliables. Malgré les difficultés qu'il y a à regrouper ces différentes études en vue de donner une description d'ensemble du fonctionnement des interrogations en français - et ce pour les raisons que nous venons d'indiquer - il faut voir que ces travaux nous ont au contraire fourni l'essentiel des éléments, hypothèses aussi bien que données, à partir desquels un travail de réflexion et de re-élaboration a été possible.

Il ne s'agit donc pas de minimiser ici l'intérêt des études citées, mais bien au contraire de montrer le rôle important qu'elles ont joué, à la fois par la variété des hypothèses présentées et par la précision des argumentations mises en oeuvre. Dans une situation où plusieurs solutions sont proposées pour une même problématique, il est intéressant d'examiner une à une les propositions et les confronter pour en déduire des compatibilités possibles. De fait, ce travail de confrontation nous a aidé à voir plus clairement l'ensemble du problème et à élaborer des propositions d'une portée plus générale. On ne saurait donc trop insister sur la part essentielle que ces différentes études ont joué dans l'élaboration de l'analyse du fonctionnement des interrogations totales, telle qu'elle est présentée dans ce chapitre.

1.1. Le modèle Bresnan-Chomsky.

Avant de parler de la structure de l'interrogation indirecte, et plus particulièrement du statut de si introducteur de la proposition interrogative, nous présenterons dans ses grandes lignes le modèle grammatical qui a été proposé dans le cadre de la théorie générative transformationnelle pour rendre compte de l'agencement des phrases complexes en structure profonde. Ce modèle élaboré pour l'anglais par J. Bresnan (1970), précisé ultérieurement par N. Chomsky (1971) - d'où le nom de modèle Bresnan-Chomsky qui lui est généralement donné - peut être schématiquement défini de la manière suivante :

D'après "l'hypothèse de structure de phrase", toute phrase est formée dans la structure de base à partir de la règle initiale :

$$S \longrightarrow \text{COMP } S'$$

S' se ré-écrit comme auparavant S : $S' \longrightarrow \text{NP VP}$

COMP est un élément universel de complémentation qui domine à son tour un trait à deux valeurs, chacune spécifique d'un type de complément de phrase.

$\begin{matrix} + \\ - \end{matrix}$ WH ; + WH pour les interrogations directes et indirectes, - WH pour les relatives. En plus de $\begin{matrix} + \\ - \end{matrix}$ WH , COMP s'analyse également en catégories P NP qui ne dominent pas d'élément lexical mais qui seront remplies en cours de dérivation par les constituants de phrase ayant reçu la marque wh- affectée par la règle de "wh-placement", constituants généralement appelés "wh-éléments".

$$\text{COMP} \longrightarrow \text{P NP} \left[\begin{matrix} + \\ - \end{matrix} \text{WH} \right]$$

Puisque aucun élément lexical n'est inséré par des règles de base COMP reste tel/quel dans la structure de base de la phrase ; ce n'est qu'après,

au cours de la dérivation, que (P) NP et/ou le trait \pm WH trouvent une réalisation morphologique.

- Ainsi, si COMP a la valeur +WH, l'élément affecté de la marque wh-dans la phrase S' est déplacé dans COMP et interprété comme interrogatif, direct si S' est une phrase radicale ("root sentence"), indirect si S' est enchâssée.

$$\text{I wonder } \underset{\text{S}}{\text{COMP}} \left[\text{P NP +WH} \right] \underset{\text{S}'}{\text{[somebody saw Bill]}}_{\text{wh-}}$$

$$\text{I wonder } \underset{\text{S}}{\text{COMP}} \left[\text{P [who] +WH} \right] \left[\text{saw Bill} \right]$$

I wonder who saw Bill

- Si, au contraire, COMP a la valeur -WH et si S' est enchâssée dans un SN - et si certaines conditions d'identité sont remplies - le wh-élément qui y est introduit est à interpréter comme un relatif:

$$\underset{\text{NP}}{\text{[the person]}} \underset{\text{S}}{\text{COMP}} \left[\text{P NP -WH} \right] \underset{\text{S}'}{\text{[the person saw Bill]}}$$

$$\underset{\text{NP}}{\text{[the person]}} \underset{\text{S}}{\text{COMP}} \left[\text{P [who] -WH} \right] \left[\text{saw Bill} \right]$$

the person who saw Bill

- Par contre si un COMP -WH n'est pas rempli par un wh-élément en cours de dérivation, il sera rempli par that (que) et (P) NP seront effacés si le verbe de S' est un verbe tensé:

$$\text{I know } \underset{\text{S}}{\text{COMP}} \left[\text{(P) NP -WH} \right] \underset{\text{S}'}{\text{[Bill is here]}}$$

$$\text{I know } \underset{\text{S}}{\text{COMP}} \left[\text{that} \right] \underset{\text{S}'}{\text{[Bill is here]}}$$

I know that Bill is here

Ce court résumé suggère de manière assez claire ce à quoi l'appli-

cation du modèle élaboré pour l'anglais, devrait conduire pour le français. Elles concernent aussi bien les mécanismes des règles qui produisent les phrases interrogatives et les relatives que le processus de lexicalisation de COMP. C'est pourquoi, ne retenant que les grandes lignes du modèle Bresnan-Chomsky pour l'anglais, nous examinerons, avec plus de soin les aménagements qui ont été suggérés pour adapter ce modèle à la description du français. Sur la base des phénomènes observables dans les diverses constructions interrogatives, relatives et complétives, les modifications à introduire sont parfois mineures, cependant certaines d'entre elles entraînent un véritable réaménagement par rapport au modèle de départ. C'est le cas par exemple des modifications proposées par J.C. Milner.

1.2. Le modèle Bresnan-Chomsky modifié par Milner.

Dans son étude sur l'exclamative, J.C. Milner (1975), sur la base des rapports constatés entre exclamatives, interrogatives et relatives, propose une extension du modèle susceptible d'élargir la description des phrases à complémentateur aux exclamatives directes et indirectes. Rappelons brièvement que pour l'anglais le modèle Bresnan-Chomsky prévoit dans COMP le trait bivalent \pm WH, +WH pour les interrogatives, -WH pour les relatives ; ce trait est suffisant pour rendre compte d'une part de l'opération - semblable dans les deux constructions - du positionnement du wh-élément dans S' (wh-placement) et du déplacement du constituant marqué dans COMP (wh-mouvement), d'autre part de l'interprétation différente qu'il convient de donner aux configurations obtenues, (selon le cas interprétation interrogative ou relative).

Or, il existe en français une troisième construction, exclamative, qui est à rapprocher des interrogatives sur plusieurs points :



- du point de vue morphologique : certains marqueurs de l'exclamative sont identiques à ceux de l'interrogative, quel, combien ; d'autres, sans être identiques, peuvent être versés dans le même groupe wh-éléments (en français qu-éléments) que, comme. Par conséquent, on aimerait faire le même rapprochement entre interrogatives et exclamatives qu'entre interrogatives et relatives.

- du point de vue syntaxique : de même que l'on fait état pour les interrogatives de constructions directes et indirectes, il est possible d'établir pour les exclamatives ces deux types de constructions. Comme le signale J.C. Milner, "l'existence des exclamatives indirectes n'a pas toujours été reconnue". Certains grammairiens du français assimilent en effet ce qui doit être considéré comme une exclamative indirecte à un type particulier d'interrogation indirecte. C'est par exemple le cas de G. Le Bidois (1971) qui, dans ses exemples (p. 14, 39, 368), ne semble pas opérer de distinction, ou plus nettement encore de K. Sandfeld (1965) qui fait explicitement l'amalgame (p. 60-61) ou de H. Renchon (1967, p. 59) ou de A. Blinkenberg (1958, p. 156) qui, non seulement n'établissent pas de différences entre interrogatives et exclamatives indirectes, mais usent des termes "pronom interrogatif", "mot interrogatif" s'agissant d'exclamatives directes.

Les règles que propose J.C. Milner pour rendre compte de la distinction entre interrogatives indirectes et exclamatives indirectes sont la conclusion d'une démonstration assez convaincante - nous y reviendrons plus loin - qui se résume assez schématiquement à ceci :

En plus de leur ressemblance morphologique les marqueurs de l'exclamation ont un comportement très proche de celui des marqueurs interrogatifs :

1) ils sont toujours en tête de phrase, qu'il s'agisse d'une phrase matrice ou d'une phrase enchâssée,

2) ils assurent dans cette phrase une fonction très précise ; par exemple une fonction de complément direct (a) ou indirect (b) :

(a) Je sais quel beau spectacle vous avez vu !

(b) Je sais à quel beau spectacle vous me conviez !

3) ils ont la possibilité tout comme les éléments interrogatifs d'accepter un verbe parenthétique entre eux et la phrase dans laquelle ils exercent une fonction :

Quel beau spectacle je sais que vous allez voir!

Or ces propriétés sont précisément celles qui sont communes aux relatives et aux interrogatives et dont le modèle Bresnan-Chomsky permet de rendre compte de manière à concilier l'analogie de forme et de comportement avec la spécificité de l'interprétation sémantique. Ce que J.C. Milner établit c'est donc la parenté entre non plus deux mais trois structures qui "toutes les trois doivent être intégrées dans une représentation unitaire". La solution qu'il propose loin de détruire le modèle Bresnan-Chomsky qui ne tient pas compte de cette troisième possibilité conduit au contraire à le justifier tout en le raffinant.

En effet, c'est en partant d'une propriété sémantique des éléments lexicaux contenus dans les constructions interprétées comme exclamatives que J.C. Milner arrive à déterminer un trait distinctif pour l'interprétation de ces phrases. La qualité de "non-classifiant" qu'il faut reconnaître par ailleurs à des noms, des adjectifs, des marqueurs de quantité donne à ces éléments la possibilité d'apparaître dans des exclamations alors qu'elle leur interdit d'apparaître dans des interrogatives, qui elles n'admettent au contraire que des éléments ayant la propriété d'être "classifiants". (Pour les détails de l'étude voir J.C. Milner 1975, ch. 6).

Cette complémentarité dans les propriétés des éléments lexicaux permet de mettre en corrélation une propriété sémantique et un comportement syntaxique : si un élément lexical a la propriété d'être "non classifiant", il détermine une interprétation exclamative; "classifiant", il détermine une interprétation interrogative.

Dés lors, le trait $\pm Q$ utilisé pour distinguer dans COMP le type de complément de phrase qui est introduit, n'a pas besoin d'être modifié pour s'adapter au jeu ternaire qu'introduisent les exclamatives ; il n'est pas nécessaire d'introduire un nouveau trait pour COMP mais d'étendre l'emploi d'un des deux traits déjà définis +WH (en français +Q).

On opère de la manière suivante : on fait de $\pm Q$ un trait lexical qui affecte les noms, les adjectifs et les marqueurs de quantité. Dans le cas où COMP est marqué +Q deux possibilités se présentent : si l'élément lexical qui est introduit dans COMP porte lui-même le trait +Q , la phrase introduite reçoit l'interprétation interrogative, s'il porte le trait -Q , elle reçoit l'interprétation exclamative.

Avec ce nouveau trait, trait sémantique, précisons-le, le modèle Bresnan-Chomsky peut fonctionner et rendre compte de manière inchangée d'une construction qui n'avait pas été prévue. Une même représentation syntaxique servant de base à plusieurs interprétations sémantiques, il n'est pas nécessaire de modifier le système qui intègre cette nouvelle construction sans perdre sa capacité de description en ce qui concerne les configurations syntaxiques pour lesquelles il a été conçu.

1.3. Le modèle Bresnan-Chomsky spécifié pour le français par R. Kayne.

Si J.C. Milner arrive à confirmer le bien-fondé du modèle Bresnan-Chomsky en montrant qu'une extension possible lui donne un degré de généra-

lisation plus grand, l'apport de R. Kayne concernant ce modèle a été plutôt d'en préciser le fonctionnement en l'adaptant aux données réelles du français.

Centrant son intérêt sur le problème posé par que en français, R. Kayne est conduit à explorer les divers systèmes dans lesquels cet élément apparaît. Ainsi il examine successivement les constructions complétives, relatives, interrogatives, c'est-à-dire précisément les constructions syntaxiques auxquelles le modèle Bresnan-Chomsky assure une description différenciée. A travers les règles qu'il pose, qu'il ordonne et qu'il exemplifie, c'est en fait une adaptation du modèle Bresnan-Chomsky en français qu'il matérialise au cours de son analyse.

En effet, si l'on essaie d'adapter le modèle conçu pour l'anglais à partir des propositions parfois spécifiques qui nous sont présentées par J. Bresnan ou N. Chomsky, l'adaptation n'est possible qu'au prix d'analogies, de transpositions parfois un peu trop systématiques et ne reposant pas suffisamment sur la réalité des phénomènes du français. Par ses propositions concrètes relevant d'observations minutieuses sur des propriétés particulières en français, R. Kayne donne au modèle Bresnan-Chomsky une assise et une cohérence qui apportent en quelque sorte la confirmation de son pouvoir explicatif dans cette langue.

Si nous parvenons à résumer correctement les aménagements de R. Kayne tels qu'ils apparaissent dans les travaux de 1972, 1975, voici comment se présente le modèle Bresnan-Chomsky dans son adaptation française :

La grammaire contient la règle initiale de structure de base

$$P \longrightarrow \text{COMP } P'$$

P' se réécrit : $P' \longrightarrow \text{SN SV}$

tandis que COMP est analysé en catégories qui ne dominent aucun élément lexical :

$$\text{COMP} \longrightarrow \Delta \pm Q$$

$\pm Q$ est un trait bivalent non terminal : trait +Q pour les interrogatives (enchâssées ou non) et -Q pour les relatives et pour les phrases dans lesquelles n'a lieu aucune forme de qu-mouvement, les complétives par exemple.

Δ représente la position de catégories dans lesquelles des éléments lexicaux seront insérés au cours de la dérivation (elles correspondent aux catégories (P) NP que mentionne le modèle Bresnan-Chomsky ci-dessus : $\text{COMP} \longrightarrow \text{P NP } \pm \text{WH}$). Dans le cas des relatives et des interrogatives par exemple la transformation qu-mouvement insère le constituant marqué qu- (le qu-élément) dans COMP en remplacement de la catégorie SN (syntagme nominal) ou P SN (prépositionnel) qui s'y trouve :

$$\begin{array}{l} \text{je sais COMP [SN [qui] +Q] P' [a frappé]} \\ \text{je sais COMP [P SN [à qui] +Q] P' [tu penses]} \end{array}$$

Indépendamment de qu-mouvement une règle d'insertion de QUE (QUE-INS) s'applique, qui insère à la place de $\pm Q$ le morphème que lorsque la phrase qui suit contient un verbe tensé. Cette règle reprise de Chomsky (1973) est formulée de la manière suivante (R. Kayne 1975 p.49) :

$$\pm Q \longrightarrow \text{que} / - \text{SN } V_T \text{ (} V_T \text{ est un verbe tensé)}$$

Cette introduction de l'élément lexical que dans les phrases à verbe tensé, différente, soit dit en passant, de l'introduction de que dans les comparatives et structures apparentées (R. Kayne 1975, p. 51), aboutit à traiter indépendamment le problème du contenu de Δ et de $\pm Q$ dans COMP. En

conséquence, dans certains cas, les règles de QU-MOUV et de QUE-INS s'étant successivement appliquées, il est nécessaire de supprimer dans COMP certains des éléments qui s'y trouvent. C'est ainsi que s'appliquent selon des circonstances différentes, soit la règle de suppression de que (QUE-DEL) qui ne laisse dans COMP que le qu-élément :

la chaise sur laquelle j'étais assise

soit, au contraire, la règle de suppression du qu-élément qui ne laisse dans COMP que le complémenteur que :

la chaise que tu vois

Cette double présence dans COMP de qu-élément et du complémenteur que est à la base même de l'argumentation de R. Kayne qui considère le morphème que comme un simple complémenteur et jamais comme un qu-élément, qu'il s'agisse des constructions relatives ou interrogatives. Pour lui, lorsqu'une phrase relative ou interrogative contient dans sa structure de surface que - ou qui dans certains cas - c'est là l'indication que l'élément relatif ou interrogatif a été supprimée et que seul subsiste dans COMP l'introducteur indifférencié des phrases enchâssées ayant un verbe tensé. Que a donc le statut unique de complémenteur dans les phrases suivantes :

je crois que vous avez raison

le livre que j'ai acheté

que dites vous ?

Ainsi par rapport au modèle décrit par Chomsky (1973, p. 237) il semble que soit apportée au moins une modification : Alors que pour Chomsky il semble qu'il y ait insertion - parfois optionnelle en anglais - de l'élément lexical that quand pour une phrase tensée COMP n'est pas rempli par un wh-phrase, pour R. Kayne au contraire l'insertion de que se fait indépendamment de qu-mouvement et quel que soit le trait de COMP, +Q ou -Q, i.e.

aussi bien pour les complétives que pour les interrogatives totales. Ce qui est suggéré, c'est que la présence dans COMP de l'élément lexical que n'est pas la conséquence de l'absence d'un qu-élément. Tous les deux peuvent coexister dans COMP (R. Kayne 1975, p. 48-49) même si l'ordre de la règle d'insertion de que par rapport à la règle de qu-mouvement n'est pas précisément arrêté (p. 81, note 40).

Voici le mécanisme des règles que propose R. Kayne pour la description des relatives à partir du modèle Bresnan-Chomsky pour assurer la distinction des types de complément dans la structure de base :

1 - Une règle que-INS insère que sous le noeud COMP dans la position $\bar{1}Q$ dans tous les cas où le verbe principal de la phrase qui suit est un verbe tensé, (également dans les cas où la phrase est en relation avec une structure comparative, mais ceci ne touche pas directement à notre problème).

2 - La règle qu-MOUV déplace sous le noeud COMP une séquence marquée +qu en la rattachant à une catégorie qui s'y trouve, SN ou P SN.

3 - Si le qu-élément n'est pas précédé d'une préposition lorsque COMP a le trait -Q, une règle de suppression intervient : REL-NP-DEL (suppression d'un syntagme nominal relatif). Il ne reste dans COMP que le complémentateur qui sert d'introducteur à la relative :

REL-NP-DEL : SN [le livre COMP [lequel que] tu lis]
 SN [le livre COMP [— que] tu lis]

4 - Si au contraire le qu-élément est précédé d'une préposition (dans ce cas COMP peut-il avoir le trait +Q ou -Q ? R. Kayne ne précise pas ce point), une autre règle, QUE-DEL supprime le complémentateur que pour ne conserver que le qu-élément. L'exemple d'application de la règle que donne

R. Kayne concerne évidemment les relatives, i.e. COMP-Q, qui sont au centre de son problème :

$$\begin{array}{l} \text{QUE-DEL : SN [le livre COMP [auquel que] je pense]} \\ \text{SN [le livre COMP [auquel —] je pense]} \end{array}$$

Encore une fois cet ensemble de règles est élaboré pour rendre compte en tout premier lieu de la construction des relatives en français; donc les choix qui sont faits dans l'explicitation des mécanismes, concernent directement ces structures et ce n'est que par déduction ou par extrapolation qu'il est possible de se faire une idée de l'ensemble du dispositif de règles qui couvrirait en même temps les trois types de constructions : relatives, interrogatives, complétives. En particulier concernant les interrogatives, si l'on voit très bien qu'elles ne sont pas touchées par la règle REL-NP-DEL, réservée aux relatives, il n'est pas explicitement dit si QUE-DEL s'applique ou ne s'applique pas à ces structures. D'après sa description structurale, il semblerait bien que la règle puisse s'étendre aux interrogatives, mais il s'agit là d'une déduction. Voici comment est fondée la règle :

$$\text{QUE-DEL : COMP [A que]} \rightarrow 1 \emptyset$$

condition : A, qui représente une catégorie quelconque, ne doit pas être nul.

Cependant, même en laissant de côté cette incertitude qui sera par ailleurs levée par H. Obenauer (1976), on peut voir qu'un certain nombre de décisions prises par R. Kayne pour la description des relatives ne sont pas sans conséquence pour le fonctionnement de l'ensemble du modèle. Si l'on s'en tient à la règle d'insertion de que, QUE-INS, on constate que cette règle vaut à la fois pour les relatives et les interrogatives puisque que est insé-

rē dans la position †Q dans COMP. Or le fait que cette règle entre dans la dérivation des interrogatives pose un certain nombre de problèmes, et pour nous plus directement ceux-ci :

- Cela signifie-t-il que le complémenteur, dans le système interrogatif français, est de même nature que dans le système relatif, à savoir que ? Si oui, quels arguments a-t-on pour justifier une telle unification ? Si non, quelle autre solution faut-il proposer et sur quelles bases ?

- S'il y a une autre solution, est-elle compatible avec la description des phénomènes qui ont conduit à poser la règle QUE-INS ? Si oui, comment ? Si non, faut-il modifier la règle de sorte qu'elle ne s'applique pas aux interrogatives ?

- Ces premières questions en appellent d'autres plus précises, plus concrètes qui par enchaînements successifs conduisent à un véritable démontage du schéma d'analyse que nous présente R. Kayne. Cependant pour ce travail de mise en question et d'élargissement du système descriptif tel qu'on peut le comprendre, nous attendrons d'avoir présenté l'étude de H. Obenauer sur les interrogatives, qui dans ses options et ses règles reprend et explicite le modèle proposé par R. Kayne pour les relatives. Il sera alors plus facile, sur des données concrètes, de juger de la valeur des hypothèses avancées et du choix des solutions apportées (cf. § 3 infra).

2. Statut de SI dans le système interrogatif français.

Après avoir donné les grandes lignes du modèle qui doit servir de cadre de référence dans l'étude des constructions interrogatives totales en français, nous chercherons à établir le statut de si dans le système des interrogatives totales enchâssées.

Dans l'étude comparative de l'interrogative indirecte et de la déclarative complétive (cf. Ch. 1 § 4) l'objectif était de montrer, en structure de surface, la différence du comportement syntaxique de si et de que dans leur rôle d'introducteur de phrase enchâssée, selon que celle-ci constitue une complétive interrogative ou non-interrogative. Cependant la nature de si n'a pas été définie. La complémentarité dans la fonction n'implique pas nécessairement qu'il faille mettre sur le même plan les deux particules. Il peut y avoir des différences dans leur nature, dans les règles par lesquelles elles apparaissent, dans les modifications qu'elles induisent sur la phrase qu'elles introduisent, etc..

De même que nous avons pu rapprocher si et que pour leur rôle d'introducteur de phrase, il y a également un autre rapprochement à faire entre si et d'autres introducteurs de phrase interrogative : les éléments interrogatifs des interrogations partielles indirectes qui, que, quoi, quel, comment, où, quand, combien, qu'il est maintenant devenu habituel d'appeler collectivement les qu-éléments. Si nous voulons avoir une idée plus exacte de la nature et du fonctionnement de si dans l'interrogation indirecte, une étude comparative de cette particule et de ces qu-éléments devra fournir un panorama général de cette modalité interrogative. D'un point de vue logique, il nous semble que la mise en parallèle entre si et que appelle de manière symétrique une mise en parallèle entre si et les éléments qu- du système interrogatif indirect.

Nous ferons ici une brève parenthèse sur l'opportunité de cette deuxième confrontation. Bien que l'intérêt de l'étude que nous avons engagée reste centré sur l'interrogation totale en français il paraît nécessaire d'examiner ce type d'interrogation en élargissant le problème à l'ensemble des constructions. Les structures interrogatives entrant, pensons-nous, dans un

système organisé, il ne nous paraît pas possible d'en étudier une partie sans chercher à établir un schéma général du fonctionnement de l'ensemble. C'est pourquoi nous tenterons dans l'étude qui suit de replacer les interrogations totales, et pour commencer les constructions indirectes introduites par si, dans le cadre plus large du système interrogatif français.

D'après le modèle que nous venons de présenter, les interrogations totales indirectes constituent un type de construction bien défini. En structure de base, elles se caractérisent par le trait +Q dans COMP, dans la situation bien définie où COMP introduit une phrase enchâssée. Pour ne pas avoir à traiter ici des constructions exclamatives qui ont elles aussi dans la base le trait +Q dans COMP, (cf. J.C. Milner 1975), on se bornera aux cas où la phrase enchâssée ne contient pas de catégories - Nom, Adj ou marqueur de quantité - ayant le trait "non classifiant".

En anglais, selon le modèle Bresnan-Chomsky l'introducteur des constructions interrogatives indirectes, whether, possède un statut de wh-élément. Il est considéré comme le résultat d'un wh-positionnement sur either et d'un wh-mouvement (Chomsky p. 237). Mais en même temps, il a le statut de complémenteur. A la différence des autres complémenteurs for et that qui ont une réalité morphologique, le complémenteur interrogatif +WH n'apparaît pas de manière observable : le wh-mouvement insérant un wh-élément dans le complémenteur conduit à une fusion morphologique entre le wh-élément et le complémenteur (Bresnan p. 310). Ainsi whether doit être vu sous deux aspects différents : il représente le complémenteur correspondant à WH introducteur de l'interrogative indirecte, mais d'autre part il a le statut d'un qu-élément appartenant à cette phrase interrogative.

Ce double statut permet à whether d'avoir à la fois les propriétés d'un complémenteur et les propriétés d'un wh-élément. Il n'est d'ailleurs pas

le seul car cette analyse vaut également pour les introducteurs des interrogatives partielles who, why, how etc.. qui assurent de la même manière les deux fonctions.

En français, les choses se présentent assez différemment en ce qui concerne l'introducteur des interrogations totales si. En effet, à la différence de whether en anglais, il ne semble pas que si puisse être considéré comme un qu-élément. (Cf Kayne 1972 p. 78 et p. 110 n. 16, 17). Les arguments paraissent suffisamment nombreux et convaincants pour n'attribuer à si qu'un statut de complémentateur.

Dés lors, il se dessinerait un schémadissymétrique pour les interrogations indirectes en français : Le terme contenu dans COMP aurait le double statut de complémentateur et de qu-élément pour les interrogatives partielles, et seulement le statut de complémentateur pour les interrogations totales.

2.1. Etude comparative de si et des qu-éléments.

La propriété que si possède en commun avec les autres introducteurs de l'interrogation indirecte est, comme on a pu le voir au § 4.1, Chap. I, la propriété de sous-catégoriser un même ensemble de verbes du français. De manière obligatoire ou de manière alternative, un certain nombre de verbes du français (cf. Annexes du chap. I) prennent comme complément ou comme sujet, une phrase dont l'introducteur est soit si, soit un qu-élément qui, où, quand etc... Cette sous-catégorisation constitue une propriété stable même si des différences existent dans la manière dont elle s'effectue. En effet, des conditions de négation, de temps, etc... sont parfois nécessaires pour qu'un verbe soit complété par une phrase introduite par si, alors que ces conditions ne sont pas toujours requises pour la même phrase introduite par que, qui, où, quand etc... (cf. § 4.1.1. chap. I).

2.1.1. Si n'est pas un qu-élément.

a - Tout d'abord, les qu-éléments interrogatifs qui, quoi, où, etc. peuvent être considérés comme la réalisation morphologique de la valeur interrogative de constituants ayant une place et une fonction précise dans la phrase : qui - quelqu'un; quoi - quelque chose; où - quelque part; etc. Par contre, on ne voit pas ce qui pourrait correspondre à si. Il est difficile de dire à partir de quel constituant de phrase pourrait s'appliquer une règle de qu-mouvement susceptible d'expliquer la présence de si dans COMP, en tête de phrase. A quel endroit dans la phrase se trouverait un tel constituant ? Quel fonction aurait-il ? Il est difficile d'avoir une solution comparable à celle de l'anglais qui fait de whether une fusion de wh+either, either étant le premier élément du couple disjonctif either... or... et wh la réalisation morphologique de sa mise en question (cf. J. Bresnan 1970, R. Kayne 1972). Dans l'interrogation française s'il y a bien disjonction dans l'interrogation totale, il n'y a pas de premier terme équivalent à either. On pourrait poser qu'un constituant existe en structure de base qui serait effacé ensuite dans la dérivation mais rien dans la langue n'atteste l'existence de ce premier terme. Le seul élément possible en tête de la disjonction est une répétition de ou (ex. tu décides ou de partir ou de rester, mais décide quelque chose) et encore cette répétition n'a pas lien avec si (ex. *tu décides si ou tu pars ou tu restes).

b - D'ailleurs, il est assez improbable que si soit la réalisation morphologique d'un qu-élément car il manifeste un comportement tout à fait singulier par rapport à eux : Il est le seul à être obligatoirement placé en tête de la phrase enchâssée et là on voit que ses propriétés ne sont pas celles des qu-éléments transportés dans cette même position:

1) Il ne peut pas introduire une interrogative infinitive :

* Je ne sais si partir.

je ne sais où partir.

2) L'inversion du sujet et du verbe ne peut avoir lieu dans l'interrogative alors que l'inversion stylistique est possible avec les autres qu-éléments.

* je me demande si viendra Pierre.

Je me demande où sont les enfants.

Je me demande à quoi joue Pierre.

est

(Inversion stylistique le terme de Kayne (1972) pour l'inversion des constituants, Syntagme nominal sujet + Verbe ; Cette reprise du terme implique ici l'acceptation dans ses grande lignes de l'analyse qui est donnée de ce type d'inversion.)

c - La présence de est-ce(que+ qui) dans l'interrogation n'est pas possible avec si alors qu'elle l'est avec les autres interrogatifs (à l'exception de quel et combien déterminatifs (§ 3.3 infra):

* Je me demande si est-ce qu'il viendra.

Je me demande quand est-ce qu'il écrira.

Je me demande qui est-ce qui a raison.

2.1.2. Si a les propriétés d'un complémenteur :

Si semble avoir les propriétés d'un complémenteur tel que le modèle Bresnan-Chomsky le définit.

a - Il est toujours en position initiale dans une phrase interrogative enchâssée. Le fait qu'il n'apparaisse pas en tête d'une phrase

matrice est conforme à ce que l'on attend d'un complémenteur qui dans cette position est obligatoirement effacé, (Bresnan 70 p. 313).

b - Il exclut la présence d'un autre complémenteur que dans la phrase :

* Je me demande si que je le ferai.

c - Un phénomène de suppression de la préposition après le verbe se manifeste avec si comme avec que. Des verbes tels que dépendre, avoir idée, se souvenir, etc... se construisent normalement avec un complément nominal introduit par de :

Je me souviens de la couleur du tissu.

Cela dépend du temps qu'il fera.

or ces mêmes verbes ne sont pas suivis de la préposition lorsqu'il s'agit d'un complément de phrase.

Cela dépend si le projet est accepté

Je me souviens que le tien était bleu

De la même façon la suppression intervient également pour la préposition à :

Ne fais pas attention si je me trompe.

Tu veilleras si tout va bien.

Avec les qu-éléments cette suppression n'est pas aussi systématique :

Je me souviens de quand tu étais petit.

Cela dépend de qui est avec toi.

d - Le fait que si ne puisse introduire une phrase avec un verbe à l'infinitif est conforme à ce que l'on attend d'un complémenteur.

(cf. la définition de COMP dans Bresnan 1970).

* je me demande si le faire

* je me demande que le faire

e - Enfin la présence de si empêche l'application de l'insertion du sujet clitique alors qu'elle est possible dans l'interrogative directe où si est absent. Or dans d'autres cas où cette inversion est possible, on sait que l'enchâssement de la phrase conduit au même résultat, par exemple avec les adverbes modaux peut-être, sans doute, etc.

Peut-être a-t-il voulu nous faire une surprise.

* Je pense que peut-être a-t-il voulu nous faire une surprise.

A-t-il voulu nous faire une surprise ?

* Je me demande si a-t-il voulu nous faire une surprise .

Cependant cette inversion de sujet clitique est également impossible lorsque la phrase est introduite par un qu-élément :

* Je me demande où est-il allé .

Ce n'est donc pas une propriété particulière distinguant si des qu-éléments qui est responsable de la non-inversion, c'est plutôt le caractère enchâssé de la phrase, que cet enchâssement soit marqué par un complémenteur comme que, ou par un qu-élément interrogatif.

Cet effet parallèle indique d'ailleurs que dans cette configuration le qu-élément ajoute à son rôle d'interrogatif celui de marqueur morphologique de COMP. Sa présence rend superflue la production d'un complémenteur :

$$\text{COMP} \left[\left[\text{qu-élément} \right] + Q \right]$$

Cependant ce n'est pas toujours le cas. Si l'on admet avec J. Bresnan (1970) et R. Kayne (1975 p. 59) que le noeud COMP est normalement supprimé pour une phrase non-enchâssée, on comprend que la présence d'un qu-élément en tête de phrase dans une interrogation directe n'empêche pas l'inversion sujet-clitique. Avec la disparition de COMP, le qu-élément est réduit à son seul rôle d'interrogatif. D'autre part, on peut imaginer que le trait +Q jusque là présent dans COMP est conservé et représente l'élément rendant possible la règle SUJ-CL.INV (Pour la justification de la conservation de +Q dans COMP cf § 2.2. infra)..

Suppression de COMP +Q : COMP [_{SN} [où] +Q] il est parti → +Q où il est parti?

On peut se demander ce qu'il en est quand la phrase ne contient pas de qu-élément, i.e quand il s'agit d'une interrogative totale directe. La suppression de COMP entraîne l'effacement du complémenteur. Mais alors ne faut-il pas un élément pour témoigner du caractère interrogatif de la phrase et permettre la règle SUJ-CL.INV ? L'élément qui pourrait remplir ce rôle est à notre avis le trait +Q que l'introduction de si tout comme celle du qu-élément conserve dans COMP et que l'effacement de si permet d'utiliser ; (mais nous examinerons ceci plus précisément au chapitre III)

suppression du COMP +Q : COMP [SI +Q] il est parti → +Q il est parti ?

(2ème règle)

La règle SUJ-CL.INV peut ensuite s'appliquer aux deux structures ainsi obtenues, car dans l'une et l'autre le même élément est présent en tête de phrase qui tient lieu de déclencheur, le trait +Q.

$$\text{SUJ-CL.INV} \left\{ \begin{array}{l} +Q \text{ où il est parti ? } \longrightarrow \text{ où est-il parti ?} \\ +Q \text{ il est parti ? } \longrightarrow \text{ est-il parti ?} \end{array} \right.$$

(Le caractère facultatif / obligatoire de cette inversion sera plus précisément examiné au III § I.4)

Revenons à l'impossibilité d'inversion dans la phrase. Quand il n'y a pas dans la phrase un qu-élément que l'on puisse déplacer dans COMP, celui-ci ne contient aucun élément terminal. Il faut dans ce cas distinguer deux situations :

- si COMP a le trait -Q, l'absence d'un qu-élément dans COMP est compensé par la présence de que complémentateur:

Je pense $\text{COMP}[\text{que}]_P, [\text{nous avons le temps}]$

- si COMP a le trait +Q et si la phrase a une structure disjointe, il y a si pour remplir le rôle de complémentateur:

Je me demande $\text{COMP}[\text{si}]_P, [\text{nous avons le temps ou pas}]$

Ainsi ce n'est pas la nature du complémentateur qui est en jeu pour l'application de la règle d'inversion de sujet clitique mais la présence du noeud COMP matérialisé par un élément lexical.

2.2. Etude comparative de si et de que complémentateur.

Si l'on fait l'hypothèse que si est le complémentateur inséré dans COMP lorsque son trait est +Q et que la phrase enchâssée possède certaines propriétés structurales - nous précisons lesquelles - il faut cependant voir que ce complémentateur n'est pas introduit dans les mêmes conditions que

que, c'est-à-dire pour pallier l'absence d'un qu-élément dans COMP.

2.2.1. Si introduit une disjonction.

Selon les études faites sur les diverses formes de l'interrogative indirecte, il semble acquis que l'interrogative totale indirecte trouve son origine dans une structure disjonctive. La structure [si P(hrased)] doit être considérée comme la réduction de [si P₁ ou neg P₁], c'est-à-dire une alternative entre valeur positive et valeur négative d'une même proposition (cf. Chap. 1 § 3).

Dans ce cas le noeud COMP contenant +Q doit être associé à une structure de phrase du type suivant

$$P \quad \text{COMP} \left[+Q \right] P' \left[P''_1 \text{ ou neg } P''_1 \right]$$

Nous ne parlerons pas ici de la valeur sémantique qu'on donne en surface à la phrase constituée par la structure disjonctive complète. Elle peut ne pas être la même que celle qu'on lui donne quand l'une des deux phrases seulement, positive ou négative, est présente :

- (a) Je me demande s'il est venu ou pas
- (b) Je me demande s'il est venu
- (c) Je me demande s'il n'est pas venu

On observe en effet qu'une valeur de sens différente peut être donnée à la phrase selon que sa structure est disjonctive ou pas. Cependant cette valeur de sens renvoie à des phénomènes liés aux conditions de l'énonciation - stratégie du locuteur qui par la forme de son interrogation indique à l'avance quelle valeur de vérité il tend à donner à la proposition qu'il questionne - ou liés au sémantisme du verbe introducteur - verbe de doute, d'incertitude ou au contraire d'assurance etc... Ces problèmes seront

abordés plus loin aux chap. IV et V.

Ainsi l'insertion de si dans un COMP marqué +Q est subordonnée à une condition :

la phrase qui suit doit être une structure disjonctive. Ce type de condition, qui n'existe absolument pas lorsque COMP est marqué -Q, fait que la caractérisation par le trait +Q entraîne deux situations tout à fait différentes qui ne peuvent pas être traitées conjointement :

a - Soit la structure de phrase qui suit COMP est une structure simple P et dans ce cas un qu-élément doit nécessairement venir se placer dans COMP si la phrase est enchâssée. "Nécessairement" signifie que si un qu-élément n'est pas déplacé, COMP reste vide et la phrase est incorrecte:

* Je me demande tu as vu qui

b - Soit la structure de phrase qui suit COMP est une structure disjonctive. La disjonction concerne une même phrase exprimée deux fois, une fois avec sa valeur positive, une fois avec sa valeur négative ,
 $\text{COMP} \left[\quad \right] \text{P}' \left[\text{P}_1 \text{ ou neg P}_1 \right]$. Mais également elle peut se faire sur des phrases distinctes, indifféremment positive ou négative et d'un nombre égal ou supérieur à deux, $\text{COMP} \left[\quad \right] \text{P}' \left[\text{P}_1 \text{ ou P}_2 \text{ ou P}_3 \dots \right]$ Il ne peut être question du transport d'un qu-élément dans COMP car l'ensemble disjonctif ne contient pas un tel constituant. Le type même de la structure de phrase définit la classe des interrogations portant sur la phrase, la distinguant ainsi des interrogations portant sur un élément constitutif . Les deux types d'interrogation ne peuvent être combinées sur une même phrase (cf. Chap. I § 1 et les études diverses publiées sur ce point, ex. Wachowicz 1974, E. Bach 1971, C.L. Baker 1970, etc...)

Cela ne veut pas dire bien sûr qu'une interrogation partielle ne peut pas être constituée de phrases coordonnées. On a par exemple :

Je me demande qui viendra et qui ne viendra pas

Je me demande qui ou quoi le terrifie à ce point

Ces deux phrases sont considérées comme le résultat d'un enchaînement coordonné de phrases complexes : p [Je me demande qui P_1] et p [je me demande qui neg P_1]. Le schéma habituel des opérations transformationnelles de réduction par suppression (transformation de Réduction de Conjonction) les ramène à une phrase unique comportant des séquences de constituants coordonnés : p [je me demande [qui P_1 et qui neg P_1]]. Il n'en est pas de même pour l'interrogation totale dont on considère que la structure de base est constituée d'une disjonction de phrases enchaînées.

Cette corrélation entre la forme du complémenteur et la structure de la phrase qui suit n'apparaît généralement pas lorsque COMP est marqué -Q. Dans la plupart des cas, la structure de phrase unique ne donne pas à elle seule l'indication de la forme que doit prendre en surface l'élément introducteur de la phrase enchaînée. Si un qu-élément se trouve dans la phrase, c'est lui qui sous forme de relatif est placé dans COMP, sinon c'est le morphème que qui apparaît. Quant aux rares cas de disjonction à l'intérieur de phrases introduites par un COMP marqué -Q, ils ne créent pas de problème car de toute manière ils ne font pas appel à un autre introducteur que que. (Nous verrons au § 4 de ce chapitre comment il faut expliquer la formation des structures de phrases, assimilées à des interrogatives indirectes, dont le sujet est soit de forme SN[que P_1 ou neg P_1], soit SN[que P_1 ou P_2] (pour les exemples cf. § 4.2. chap. 1)).

2.2.2. Si et que dans les constructions parenthétiques.

Peut-être faut-il attribuer à la nature différente des structures de phrases introduites par si et que les propriétés distinctes de ces morphèmes dans les constructions dites parenthétiques.

Ces constructions, mentionnées au § 2.1, sont abondamment décrites dans plusieurs études (N. Chomsky 1973, H. Huot 1974, M.L. Moreau 1971). Elles se présentent sous la forme de phrases doublement enchâssées (généralement une relative et une complétive). La complémentation de deux constituants différents - substantif et verbe - nécessite la présence de deux COMP successifs, l'un qui doit être interprété comme relatif, l'autre comme complétif :

(a) L'homme [que] je sais [que] tu as vu [SN]
 COMP -Q COMP -Q +qu

La construction qui illustre la phrase (a) est semble-t-il l'aboutissement du déplacement par étapes du que-élément de la phrase la plus enchâssée. Celui-ci passe d'abord dans le COMP -Q. Là il ne peut être interprété comme un relatif étant donné que le terme adjacent est un verbe; il passe donc dans le COMP -Q supérieur où il peut recevoir une interprétation relative. Ce type de construction se rencontre avec les mêmes verbes parenthétiques dans une configuration différente : le premier COMP, adjacent à un verbe interrogatif, porte dans ce cas le trait +Q :

(b) Je ne me demande [qui] tu m'as dit [que] tu avais vu [SN]
 COMP +Q COMP -Q +qu

Cependant, des contraintes d'ordre existent lorsque la construction comporte un COMP ayant le trait +Q : il ne peut apparaître qu'en deuxième position par rapport à COMP marqué -Q :

(c) * l'homme [que] j'ignore [si] tu connais [SN]
 COMP -Q COMP +Q +qu

Si ne peut pas jouer pour COMP +Q le rôle que que joue pour COMP -Q, car d'une manière plus générale, il ne peut y avoir de construction dans laquelle un qu-élément doit franchir un COMP marqué +Q pour prendre place dans un COMP supérieur où il est interprété soit comme relatif, soit comme interrogatif :

(d) * [qui] ignores-tu [si] je connais [SN] ?
 COMP +Q COMP +Q +qu

L'explication donnée pour ces phrases incorrectes peut prendre la forme d'une règle (cf. H. Huot 1974 p. 51-57) "dés qu'un élément remontant d'une phrase enchassée arrive dans un COMP +Q il ne peut plus en sortir pour passer dans un COMP supérieur que celui-ci soit marqué -Q ou +Q". Cependant on peut se demander si cette incorrection ne vient pas plutôt de l'impossibilité de faire appel à un complémenteur susceptible de remplacer dans COMP +Q le vide créé par la montée du qu-élément : D'une part il n'est pas possible d'insérer si qui n'est prévu que pour les cas où la structure de phrase est disjonctive ; par ailleurs il n'y a pas d'autre morphème qui puisse occuper COMP en remplacement du qu-élément qui en est sorti. En particulier la solution d'une insertion de que serait tout à fait incorrecte :

(e) * qui te demandes-tu que je connais ?

Dans cet exemple, nous employons volontairement un verbe qui ne peut pas avoir un complément SN - syntagme nominal - car il y aurait bien une phrase possible avec que mais avec un autre sens. Ce serait par exemple avec chercher, mais dans ce cas que est interprété comme un relatif :

(f) que cherches-tu que j'ai oublié ?

Apparemment, donc, quelle que soit la raison de la vacance de COMP+Q - absence pure et simple d'un qu-élément dans la phrase enchâssée ou déplacement vers le haut d'un qu-élément existant - on n'a pas la possibilité d'y remédier par l'insertion de que ; que donne bien l'impression d'être incompatible avec le trait +Q.

2.3. Hypothèse de l'insertion de si dans COMP +Q.

A partir de ces différentes propriétés distinguant d'une part si des qu-interrogatifs, d'autre part si de que, on peut proposer pour si à la fois une caractérisation syntaxique et une procédure d'insertion.

Si est un morphème qui sert de complémenteur dans les phrases de structure :

- 1) P [COMP [+Q] P' [P₁ , neg P₁]
- 2) P [COMP [+Q]_P [P₁ , P₂ , P₃ , etc.]

Les deux cas sont à envisager car les phrases disjointes n'ont pas nécessairement des éléments lexicaux en commun. Le schéma 1 - représente la structure disjonctive des interrogations indirectes que nous avons prises comme thème central d'étude, du fait des relations très étroites qu'elles entretiennent avec les interrogatives directes, il s'agit des disjonctives négatives. Mais il existe également - nous en avons donné quelques exemples - des structures disjonctives comportant des phrases lexicalement différentes et éventuellement de plus de deux termes :

Je ne sais si je pars ou si je reste

Je me demande s'il travaille, s'il dort ou s'il rêve

L'insertion de si peut-être vue en réalité comme l'insertion de OU SI

(Nous prendrons pour la suite de la démonstration le schéma indiqué en 1-, correspondant à l'interrogative disjonctive négative)

Insertion de ou si dans COMP +Q : $\left[\begin{array}{c} \text{[ou si +Q]} \\ \text{P}_{\text{COMP}} \end{array} \right] \text{P}' \left[\text{P1, neg P1} \right]$

Ensuite, la distribution de OU SI se fait sur chacun des éléments de la disjonction.

$\text{P} \left[\begin{array}{c} \text{[ou si +Q]} \\ \text{COMP} \end{array} \right] \text{P}' \left[\text{P1} \right] \text{COMP} \left[\text{ou si +Q} \right] \text{P}' \left[\text{neg P1} \right]$

Remarque.

Ceci n'est pas l'effet d'une règle particulière. Toutes les conjonctions qu'elles soient de type et ou ou sont distribuées transformationnellement sur les éléments conjoints à partir d'un schéma de règle de ce type (il n'est qu'à voir la description qui est donnée de cette dérivation dans ROSS 1967) :

$\text{S} \left[\text{OR } \text{S}'_1 \text{ S}'_2 \right] \longrightarrow \text{S} \left[\text{OR } \text{S}'_1 \left[\text{S}' \right] \text{ OR } \text{S}'_2 \left[\text{S}'' \right] \right]$

Ensuite la construction de la phrase est modifiée par des règles de surface - la suppression de certains or par exemple s'il y a plus de deux membres disjoints : S_1, S_2 or S_3 .

L'insertion de SI dans COMP s'applique sans nul doute très tôt dans le cycle car sa présence bloque d'autres règles qui interviennent elles aussi très tôt, comme par exemple la règle d'Inversion stylistique (cf§2,1 et les précisions données par Kayne 1972)

Cependant si l'on traite du statut de si et de son insertion dans les phrases, il y a un problème qui doit être abordé car il lui est indirectement lié, c'est la définition de la nature de que dans les interrogations partielles. Nous l'avons mentionné plus haut, il s'agit de la thèse QUE -COMP présentée par Obenauer (1976) posant une règle générale d'insertion de que dans les interrogatives. Cette insertion de que n'est pas sans portée sur les propositions que l'on peut faire

du statut et de l'insertion de si. On comprendra donc que l'on veuille élucider ce point sur que avant de traiter directement de si. D'après certains phénomènes de construction que l'on vient de voir, il semble se dessiner une sorte d'incompatibilité entre que et COMP +Q. Cette incompatibilité est-elle à prendre comme règle générale ou faut-il la minimiser et poser au contraire que l'insertion de que est non seulement possible mais systématique dans COMP +Q aussi bien que dans COMP -Q ?

3. Incidence de la thèse QUE-COMP sur la définition du statut de si.

Si l'on suit la thèse de Kayne, reprise de manière plus spécifique pour les interrogatives par H. Obenauer (cf. § 4. infra), l'insertion du complément que ne se limite pas aux phrases dont le COMP est marqué -Q, i.e. les déclaratives et les relatives, mais vaut également pour les phrases interrogatives - et peut-être même pour les exclamatives si l'on suit la thèse de Milner qui propose de caractériser les unes et les autres par le même trait +Q. En effet, la règle qui précise l'insertion de que est présentée de la manière suivante p. 49 (1976):

$$\bar{t}_{WH} \longrightarrow \text{que} / - \text{NP V}_T \quad (\text{V}_T \text{ est un verbe tensé})$$

Cela signifie donc qu'à une certaine étape de la dérivation de l'interrogative, directe ou indirecte, un morphème que prend place dans COMP si la phrase qui suit n'est pas une infinitive. Lorsque la phrase n'est pas enchâssée, que est effacé (sauf dans certains cas où il n'est pas en position initiale). C'est la règle que Kayne appelle root deletion p. 59 et 60 (1976). Si la phrase est enchâssée - ce qui est entre autre le cas de l'interrogative indirecte - plusieurs situations sont à envisager que Kayne ne traite pas explicitement puisque son sujet reste centré sur les relatives mais qu'Obenauer dans son étude sur les interrogatives détaille très précisément.

Cette règle d'insertion de que dans les interrogatives nous semble d'une certaine manière interférer avec les mécanismes que nous avons esquissés pour l'insertion de si dans le cas des interrogatives indirectes totales. Faut-il imaginer qu'il y a parallèlement deux opérations d'insertion, une de que, une autre de si ? Nous serions alors ramenés à une solution comparable à celle prévue pour les interrogatives partielles (cf. Obenauer 1976). Cependant plusieurs questions se posent :

a - Cette proposition d'insertion de que est-elle véritablement argumentée pour les interrogatives ? N'y a-t-il pas une autre manière d'expliquer les occurrences de que dans l'interrogation partielle ?

b - Si est-il vraiment à traiter comme un qu-élément ? On sait par exemple qu'une règle Que-DALLE (H. Obenauer p. 122) doit effacer que pour ne laisser que le qu-élément transporté dans COMP par la règle de qu-mouvement. La même règle doit-elle effacer que au profit de si ? Est-ce à dire que si est inséré dans COMP à la manière d'un qu-élément ?

c - Quels arguments a-t-on pour dire que le morphème que est inséré pour servir de complémenteur dans le cas des interrogatives indirectes totales ? Pourquoi ce complémenteur ne pourrait-il être tout simplement si ?

d - Si l'on donne à si le statut de complémenteur, il paraît dès lors probable que deux complémenteurs si et que sont produits simultanément dans COMP. On peut alors peut-être parler de remplacement : que est remplacé par si à une étape de la dérivation. Mais a-t-on des arguments pour ce remplacement ? Y a-t-il par exemple des traces de la présence de que dans les interrogatives totales ? Quand ce remplacement aurait-il lieu ?

Toutes ces questions doivent être, à notre avis, étudiées globalement pour qu'une proposition véritablement étayée puisse être faite, expliquant

la manière dont se construit l'interrogative indirecte totale, en particulier la manière dont si devient introducteur de la phrase.

D'autre part, ces questions seront également importantes lorsqu'après l'interrogative indirecte, l'étude portera, dans le chapitre III, sur la description des structures possibles de l'interrogative totale directe.

Il nous semble donc nécessaire de nous arrêter assez longuement sur les descriptions qui ont été proposées concernant les mécanismes de la dérivation dans les interrogatives. Nous insisterons surtout sur l'aspect le plus directement relié à la définition du statut de si, la thèse de l'insertion d'un que complémenteur dans les interrogatives, tout d'abord dans les interrogatives partielles puis plus précisément dans les interrogations totales.

3.1. Examen des thèses Que-COMP et Que-MORPH.

3.1.1. Les données présentées par H. Obenauer.

"La comparaison des paradigmes qui et quoi révèle un comportement irrégulier de quoi". En effet si les deux pronoms interrogatifs se comportent de manière parallèle lorsqu'ils apparaissent dans un syntagme prépositionnel, quelle que soit la position de ce syntagme dans la phrase, il n'en va de même lorsqu'ils apparaissent dans un syntagme non prépositionnel. Alors que la différence de position du syntagme par rapport au verbe laisse inchangée la forme qui, il y a au contraire deux formes quoi et qui selon que le syntagme est en position post-verbal ou pré-verbale.

Syntagme prépositionnel : Elle veut parler à qui ?

A qui veut-elle parler ?

Elle veut parler de quoi ?

De quoi veut-elle parler ?

Syntagme non prépositionnel : Vous cherchez qui ?

Vous cherchez quoi ?

Qui cherchez vous ?

Que cherchez vous ?

Cette correspondance entre que préverbal et quoi postverbal s'avère tout à fait stable, si l'on excepte un petit nombre de cas dont nous mentionnerons quelques exemples :

a - le cas où que alterne avec combien. Avec certains verbes appelant un complément de mesure, l'interrogatif correspondant à que en position postverbale est combien plutôt que quoi. Combien à la différence de quoi peut permuter avec que en position préverbale :

Combien gagnez-vous par mois ?

Que gagnez-vous par mois ?

Vous gagnez combien par mois ?

Vous gagnez quoi par mois ?

Cependant quoi n'est pas impossible avec ces mêmes verbes de mesure coûter, peser, valoir, gagner, etc... mais alors il ne s'agit plus à proprement parler d'un complément de mesure :

Qu'y gagnerez-vous sinon un bon rhume ?

Vous y gagnerez quoi sinon un bon rhume ?

b - Le cas où la seule substitution à que est pourquoi. Mais il s'agit d'une construction assez figée où que ne joue pas le rôle de complément direct du verbe. On ne le trouve qu'en position initiale, immédiatement suivi de ne - sans doute indicateur de négation - dans une phrase dont le sujet ne peut être qu'une forme clitique ayant subi l'inversion avec le

verbe (SUJ-CL-INV) :

Que ne m'a-t-il écouté ?

Que ne l'as-tu dit plutôt ?

Certains grammairiens tiennent ce que pour interrogatif et l'assimilent à pourquoi (cf. Grevisse 1964 p.812) mais il serait sans doute préférable de considérer cette construction comme un tour exclamatif ou optatif.

Etant donné ces premières observations deux hypothèses sont proposées pour fournir une explication à cette alternance que/quoi, deux hypothèses désignées l'une par QUOI-MORPH, l'autre par QUE-COMP.

La première, QUOI-MORPH, présente que comme une variante de quoi (suivant les terminologies on dira sa forme "faible" ou sa forme "clitique"). Cette variation existe pour les pronoms personnels préverbaux : par exemple, pour le complément direct me/moi, te/toi, le/lui, pour les compléments indirects me/à moi, te/à toi, le/à lui, etc..; la différence pour l'interrogatif tient à ce que sa forme clitique est attestée pour les compléments directs et non pour les compléments prépositionnels.

La deuxième hypothèse QUE-COMP nie au contraire tout rapport morphologique entre que et quoi. Que n'est pas la forme clitique de quoi mais doit être considéré comme un complémentateur. Que serait la matérialisation morphologique de COMP +Q. On le trouverait dans certains cas de phrases interrogatives indirectes à la place du qu-élément et dans certains cas d'interrogations directes alors qu'il devrait être effacé (d'après la règle énoncée par R. Kayne QUE-ROOT-DELETION que H. Obenauer traduit par 'effacement radical de que.)

Cette deuxième hypothèse reprend donc pour le domaine spécifique de l'interrogation, l'essentiel de l'hypothèse que R. Kayne avait proposée pour

la description des structures de relatives (cf. ch II § 2). Rejetant la première hypothèse pour des raisons que nous allons examiner H. Obenauer retient l'hypothèse de que-COMP qui l'oblige à poser pour toutes les structures interrogatives l'application de la règle QUE-INS, une règle qui introduit systématiquement que dans le complément (que la phrase soit enchâssée ou non, qu'il y ait un élément qu- ou non). C'est cette règle que-INS qui pour nous fait véritablement problème et qui est à l'origine même de cette examen critique. Si l'on pouvait faire le constat que l'hypothèse QUE-COMP n'est pas nécessairement la bonne solution pour rendre compte de l'irrégularité de quoi, on serait tout à fait fonder à faire l'économie de la règle peu souhaitable QUE-INS attachée à cette hypothèse.

3.1.2. Elargissement de l'étude des phénomènes liés à que.

Avant de dire en quoi l'hypothèse que propose Obenauer pour expliquer le statut de que dans les interrogatives nous paraît peu convaincante, nous tenterons de montrer que les arguments avancés contre l'hypothèse pronominaliste QUE-MORPH ne sont pas décisifs. Par là même nous laisserons la possibilité à une telle hypothèse d'expliquer et de justifier l'irrégularité des formes de l'interrogation quoi et que en français.

Dans le cadre de l'hypothèse que-MORPH, l'explication que nous ferons sur la nature de que dans le système interrogatif nous conduira à la conclusion que la règle que-INS n'a pas de justification dans la situation de phrase où COMP domine un noeud +Q. Nous n'irons pas plus loin dans l'argumentation et ne tenterons pas de réfuter cette règle dans le cas où COMP est marqué -Q, i.e. dans les relatives. On peut indiquer cependant que dans l'argumentation de R. Kayne certains phénomènes décrits se rapportent au système interrogatif. Si l'on montre que dans ce système que peut ne pas être considéré comme un complément, cela n'est pas sans conséquence pour l'hypothèse elle-même.

Pour faire l'examen du statut de que dans les interrogatives partielles deux choses nous paraissent nécessaires :

- d'une part considérer le fonctionnement de que par rapport non seulement à quoi mais également à qui et éventuellement à lequel dans les constructions directes et indirectes,

- d'autre part, élargir la description à des constructions dont il n'a pas été question jusqu'ici, les interrogatives construites avec est-ce-que et ce que.

3.2.L'interrogation partielle avec qui, que, quoi.

Pour rendre compte de l'emploi de que dans les constructions interrogatives, nous nous appuyons sur un certain nombre d'études parues en français, en particulier sur les articles de G. Gougenheim (1970), H. Bonnard (1961) G. Moignet (1967). Voici ce qu'il ressort de ces différentes études :

3.2.1.Les interrogatives directes :

a - Qui sert à interroger sur un SN^[+ humain], qu'il s'agisse d'un sujet, complément direct ou indirect ou attribut :

Qui est venu ?

Qui as-tu vu ?

A qui penses-tu ?

Qui es-tu?

S' agissant d'un complément ou d'un attribut, qui peut être soit en tête de phrase, soit dans la position correspondant à sa fonction, mais dans ce cas le couple sujet clitique-verbe ne subit pas d'inversion :

Tu as vu qui ?

Tu penses à qui ?

Tu es qui ?

On pourrait penser que le trait [+ humain] est trop restreint pour qui.

En effet pour certains grammairiens qui peut être encore utilisé pour interroger sur un animal, lorsqu'il s'agit du représentant générique.

Cependant de manière plus courante qui est remplacé par quel N ou qu'est ce qui:

Qui a des ailes et n'est pas un oiseau ?

D'autre part on peut trouver des occurrences de qui employé de manière non différenciée, mais ces emplois sont devenus très rares et relèvent de la langue écrite, sinon littéraire. En voici deux, par exemple, cités par Grévisse (p. 489).

Qui donc, sinon cet amour, nous soutient..? (Colette)

Qui nous vaut cette bonne visite ? (A. Daudet)

Il est vrai que l'emploi de qu_i sujet d'appliquant à des SN [- humain] a été courant jusqu'au XVIII^e. Des exemples de ces emplois sont rapportés par de nombreux grammairiens par exemple Nyrop (p. 358 tome V):

Qui fut premier, soif ou beuverie ? (Rabelais)

Qui te rend si hardi de troubler mon breuvage? (La Fontaine)

Qui peut vouloir à un vieux garçon comme moi l'honneur...

Mais aujourd'hui, il ne paraît pas trop abusif de réserver qui à l'interrogation sur un SN [+ humain].

b - Quoi s'utilise pour interroger un SN [- humain] et plus précisément même un SN [- animé]; mais comme il a été indiqué plus haut, il n' a pas la régularité de qui dont il devrait être en quelque sorte le pendant. On ne le trouve pas en position pré-verbale, sans préposition, ce qui entraîne une première lacune pour la fonction sujet :

* Quoi te fait peur ?

Pour les autres fonctions qui ne font pas appel à des prépositions - complément direct et attribut - l'emploi de quoi se limite aux positions post-verbales. Là la suppléance est assurée par la forme que (cf. § 4.1. infra) :

Tu cherches quoi ?

Que cherches-tu ?

Que sont-ils devenus ?

Mais, inversement, que ne peut apparaître là où quoi est possible en tête de phrase, avec une préposition ou en position postverbale avec ou sans préposition :

* de que tu parles ?

* tu vois que ?

* tu parles de que ?

Cependant cette absence de quoi en position préverbale n'est pas une règle générale. Dans certains cas, l'emploi non prépositionnel de quoi est possible dans cette position, parfois même de manière exclusive :

a) lorsqu'il est accompagné d'un modifieur adjectif, il est tout à fait courant dans des interrogations elliptiques (dont le verbe recouvrable est être ou il y a) : Quoi de plus agréable que ce voyage ?

Quoi de nouveau dans le monde ?

mais on le trouve également dans des phrases complètes :

Quoi d'autre cherchez-vous à savoir ?

b) lorsque le verbe de la phrase est à l'infinitif:

Quoi faire dans un cas pareil ?

Quoi dire qui pourrait vous aider ?

c) lorsque, sujet, il est séparé du verbe par un adverbe ou un complément de phrase. (Les exemples qui sont donnés sont des phrases d'auteurs citées par des grammairiens):

Quoi donc t'étonne? (Flaubert)

Quoi, dans la vie, lui donnait le droit de parler ainsi? (D. Rops)

Quoi donc, ô mortels, vous annonce...? (Lamartine)

d) lorsqu'il est coordonné avec un autre interrogatif. L'exemple suivant est cité par Sandfeld (p. 320):

Qui ou quoi vous a donné cette idée ?

e) on peut encore mentionner des cas où quoi, complément ou sujet, est en tête de phrase mais suivi de que ou de c'est que, c'est qui:

Quoi que tu as mis dans cette boîte ?

Quoi c'est qui bouge ?

Ces constructions appartiennent à un registre de langue familier mais ne sont pas à rejeter pour autant ; nous y reviendrons plus loin (§ 3.3.2).

Là aussi une certaine complémentarité avec que semble se confirmer. Dans les circonstances un peu particulières où quoi peut apparaître en tête de phrase, il ne peut généralement pas être remplacé par que :

* Que donc t'étonne ? (cf. c) supra)

* Qui ou que te dérange ? cf. d)

* que que tu as mis dans cette boîte ? cf. e)

Il n'est acceptable que dans deux cas ; dans l'un sans modification aucune, b) :

Que faire dans un pareil cas ?

Que dire de cet évènement ?

dans l'autre, a), à condition que soit déplacé l'élément qui le sépare du verbe et à condition qu'il ne représente pas le sujet :

Que voulais-tu me dire d'autre ?

Que te ferait plaisir d'autre ?

3.2.2. Les interrogatives indirectes.

Les faits sont semblables si nous examinons les interrogations indirectes, si l'on tient compte, évidemment, de la restriction qui s'applique dans ce cas : qu-mouvement étant obligatoire dans les phrases enchâssées, quoi n'apparaît pas ailleurs qu'en tête de la phrase :

* J'ignore tu veux parler de quoi ?

Nous ne parlons pas ici de la structure de la double interrogation. Dans ce cas, étant donné, que la règle de qu-mouvement ne s'applique qu'une seule fois par phrase, l'un des qu-élément n'est pas déplacé et il se peut que ce soit quoi :

Dis-moi à qui tu veux offrir quoi ?

D'une manière générale donc, l'emploi de quoi dans les indirectes reste également limité aux cas prépositionnels :

J'ignore de quoi tu veux parler.

* j'ignore quoi tu veux dire.

Cependant là aussi, quoi peut être parfois en tête de la phrase sans qu'il ait de préposition :

a) si la phrase n'a pas un verbe tensé :

je ne sais plus quoi dire, quoi faire.

b) dans des cas de coordination :

je ne comprenais plus quoi ou qui me menaçait

c) s'il est sujet et qu'un modifieur ou une incise le sépare du verbe :

je ne vois pas quoi d'autre pourrait te décider

j'ignore quoi d'autre vous tracasse

Dis-mois quoi, à ton avis, pourrait le décider

d) mais également dans des cas où étant sujet, rien ne le sépare du verbe, sinon un ou des pronoms clitiques. (Les exemples relevés contiennent tous savoir comme verbe introducteur, il faut peut-être donc limiter le phénomène à ce verbe).

Je ne sais quoi m'est passé par la tête.

Tu sais quoi me ferait envie.

Dans Damourette et Pichon (p. 360) on cite également la phrase où quoi est complément direct :

Je ne sais plus du tout quoi j'ai rêvé.

mais il faut restituer sans doute la préposition à ou de devant quoi :

Je ne sais plus du tout $\left. \begin{matrix} \text{de} \\ \text{à} \end{matrix} \right\}$ quoi j'ai rêvé

il y a encore une autre phrase citée, § 1386, caractérisée comme "tour un peu enfantin":

Quoi tu cherches, chéri ?

Là aussi que est substituable à quoi dans des cas comparables à ceux de l'interrogation directe, par exemple dans a) sans modification :

Je ne sais plus que dire .

mais il ne peut remplacer quoi dans la fonction de sujet, quelle que soit la proximité du verbe dans la phrase :

* je ne vois pas que pourrait te décider d'autre

* Tu sais que me ferait envie ?

3.2.3. Conclusions sur le comportement de quoi/que.

L'examen des deux constructions - directes et indirectes - révèle la complexité du comportement de quoi et que. En particulier :

- il n'est pas tout à fait vrai que quoi ne puisse apparaître en tête de phrase sans préposition ; c'est plutôt la proximité immédiate d'un verbe tensé qui semble bloquer son apparition.

- que n'est pas en parfaite complémentarité avec quoi. Il y a d'une part un certain chevauchement dans l'emploi des deux qu-éléments ; d'autre part que ne peut pas combler toutes les lacunes de quoi car il ne peut pas remplir toutes ses fonctions. En effet,

a) Dans l'interrogation directe, il ne peut pas remplir la fonction de sujet, il doit être remplacé par qu'est-ce qui:

* Que fait ce bruit ?

Qu'est-ce qui fait ce bruit ?

Certains grammairiens parlent de sujet neutre pour que devant les verbes impersonnels : que se passe-t-il, que faut-il, qu'est-il arrivé (ex. Nyrop tome VI p. 391), mais on peut se demander si que est à considérer comme sujet au moment de l'application de la règle de qu-mouvement. En effet il s'agit là de verbes dont la forme dite "impersonnelle" peut être expliquée comme le résultat d'une extraposition ayant déplacé le sujet de la structure de base en position de complément:

Extraposition.: quelque chose se passe → il se passe quelque chose

Si qu-mouvement s'applique après cette règle, le qu-élément post-verbal est traité comme un complément : quoi placé dans COMP devient que dans les conditions les plus normales (cf. la règle QUOI/QUE au § 3.2.4. suivant).

b) Dans l'interrogation indirecte que ne peut remplir ni la fonction de sujet, ni la fonction de complément direct ou d'attribut, il doit être remplacé par ce qui, ce que :

je cherche ce qui fait ce bruit

je me demande ce qu'il est devenu

j'ai oublié ce que tu as dit

Pour avoir une vue d'ensemble des emplois de quoi et que on peut se reporter au tableau présenté ci-dessous :

	qui		que		quoi	
	position préverbale	position postverbale	position préverbale	ailleurs	position préverbale	ailleurs
Sujet	qui est venu	-	-	-	-	-
Attribut	qui est-il	il est qui	qu'est-il devenu	-	quoi <u>donc</u> est-il devenu	il est devenu quoi
Compl. direct	qui as-tu vu	tu as vu qui	qu'as tu vu	-	quoi <u>d'autre...</u>	tu as vu quoi
Compl. indirect	de qui parles-tu	tu parles de qui	-	-	de quoi parles-tu	tu parles de quoi

	Interrogation directe		Interrogation indirecte	
	position préverbale	position postverbale	position préverbale	position postverbale
Sujet	qu'est ce qui	-	{ ce qui quoi (d'autre)	-
Attribut	{ <u>que</u> quoi (d'autre)	...quoi	{ ce que quoi (d'autre)	-
Compl. direct	{ <u>que</u> quoi (d'autre)	...quoi	{ ce que quoi d'autre)	-
Compl. préposit.	de quoi	... de quoi	de quoi	-

3.2.4. L'intérêt de l'hypothèse QUOI-MORPH.

L'hypothèse QUOI-MORPH que H. Obenauer propose puis abandonne (p.85 puis 96) pose une correspondance dérivationnelle entre un quoi post-verbal en structure sous-jacente et sa réalisation en position pré-verbale que. On pose l'existence d'un seul pronom interrogatif quoi assurant la fonction de complément direct ou d'attribut, mais dont la forme change selon sa position dans la phrase. La modification de quoi en que quand il s'agit d'une position enclitique est un phénomène que l'on retrouve avec les pronoms personnels dans une gamme de cas plus large : sujet, complément direct et certains compléments indirects ; on constate d'ailleurs un parallélisme morphologique entre le couple quoi/que et les couples moi/me, toi/te, soi/se, compléments directseux aussi.

La règle susceptible de décrire correctement cette variation morphologique quoi/que est la règle QUOI-MORPH énoncée par Obenauer p. 94 :

$$\text{COMP} \begin{bmatrix} \text{quoi X} \\ 1 \quad 2 \quad 3 \quad 4 \end{bmatrix} \text{ NP Y} \longrightarrow \text{que } 2 \quad 3 \quad 4$$

Cette règle peut paraître curieuse au premier abord. Elle indique que quoi sans préposition, transporté dans le complémenteur par la règle qu-mouvement, se réalise morphologiquement que lorsqu'il précède un NP, et non pas quand il précède un verbe tensé, comme on pourrait s'y attendre. Mais on comprend assez bien qu'il n'est pas possible de formuler la règle prescrivant la séquence $\begin{bmatrix} \text{quoi X} \\ \text{V} \end{bmatrix}$ dans la mesure où dans cette configuration quoi peut également représenter le sujet et l'on sait que dans ce cas quoi ne peut être modifiée en que. D'une telle règle dériveraient à la fois des phrases correctes, (a), et des phrases incorrectes, (b) :

(a) que veux-tu dire ?

(b) que t'intéresse ?

Il faut donc prescrire la variation morphologique quoi-que pour la fonction complément tout en l'interdisant pour la fonction sujet. La forme qu'est ce qui qui apparait dans ce cas ne peut pas être considérée comme une simple variante de que ; il en sera question plus loin (cf. § 3.3.).

La façon que choisit H. Obenauer pour écarter la deuxième possibilité est de mentionner explicitement dans la règle la présence d'un SN, le sujet, à droite de quoi. Avec ce libellé, la règle sous-entend une condition : QUOI-MORPH doit s'appliquer très tôt dans le cycle, en tout cas avant la règle STYL-INV qui déplace le sujet à droite du verbe. (Pour la description de cette règle cf. R. Kayne 1972). De plus, elle suppose que la règle d'inversion stylistique soit appliquée de manière obligatoire dans le cas où que est en tête de phrase, car une séquence différente de V SN est impossible après que. Cette obligation ferait que dans l'interrogative directe il n'y aurait pas la possibilité d'appliquer l'autre règle d'inversion, plus tardive, SUJ-CL-INV qui donnerait, elle, un résultat incorrect, (b) :

(a) que dit le journal ?

* (b) que le journal dit-il ?

Si la règle d'inversion SUJ-CL-INV ne doit en aucun cas s'appliquer lorsque STYL-INV est compatible avec la structure de la phrase, il n'en est pas de même lorsque le sujet est un pronom clitique. En ce cas, cette règle SUJ-CL-INV est nécessaire pour déplacer SN à droite du verbe et doit obligatoirement s'appliquer si que est en tête de phrase :

* que il dit ?

que dit-il ?

Cette règle QUOI-MORPH telle qu'elle est formulée par Obenauer

nous satisfait en ce qu'elle exprime l'essentiel de ce qui provoque l'alternance quoi/que : le passage en tête de la phrase, devant le verbe, d'un élément interrogatif provenant d'une position post-verbale. Cependant la règle doit comporter quelques précisions car, nous l'avons vu, il y a un cas où la règle ainsi formulée ne convient pas, c'est celui des interrogatives indirectes où quoi post-verbal ne devient pas que mais ce que ou ce qui. C'est précisément l'un des points sur lesquels H. Obenauer fonde son invalidation de la thèse quoi-MORPH (p. 102).

Les problèmes que pose l'inacceptabilité de que dans les interrogatives indirectes ne pouvant pas à ses yeux être résolus par un aménagement ou une modification de la règle prévue, H. Obenauer trouve là un argument supplémentaire pour écarter l'hypothèse quoi-MORPH au profit de l'hypothèse de QUE-COMP.

Nous serons amenés à faire l'étude des divers arguments donnés par Obenauer pour infirmer sa première thèse mais auparavant nous voudrions pour continuer l'étude de cette alternance quoi/que, introduire les deux autres formes dont il a été question dans l'examen des substituts de quoi : qu'est ce(qui + que) et ce(qui + que).

3.3. L'interrogation partielle avec est-ce que ou est-ce qui - abréviation est-ce(que + qui)

3.3.1. La situation générale pour les interrogations directes et indirectes.

En tête de phrase, parallèlement aux constructions indiquées quoi/que, il existe une autre série d'interrogatives partielles dont la seule différence avec la première semble tenir à la présence supplémentaire d'un segment est-ce qui, est-ce que là où l'on devrait avoir que ou quoi. Cette addi-

tion n'est d'ailleurs pas limitée à que ou quoi, elle vaut pour tous les qu-éléments placés en tête de phrase : quand, où, comment etc..., avec quelques problèmes dans certains cas (ex. dans le cas de quel, mais l'étude se circonscrit ici aux seuls cas de que et quoi).

Qu'est ce que tu as vu ?

* tu as vu quoi est-ce que ?

De quoi est ce que tu as peur ?

* Tu as peur de quoi est-ce que ?

Cette construction attestée pour les interrogations directes et indirectes est d'un emploi qui peut se schématiser ainsi :

	I. D.	I. I.
sujet	qu'est-ce qui (* <u>que</u>)	qu'est-ce qui (* <u>que</u>)
attribut	qu'est-ce que que	qu'est-ce que (* <u>que</u>)
compl. direct	qu'est-ce que que	qu'est-ce que (* <u>que</u>)
compl. prépos.	de quoi est-ce que de quoi	de quoi est-ce que de quoi

Dans les interrogations indirectes, l'emploi de qu'est-ce (que+ qui) n'est pas toujours jugé aussi orthodoxe que dans les directes. Certains grammairiens pensent qu'il s'agit là d'un laxisme à ne pas encourager. Par exemple on trouve dans le Bidois (P. 369) "De nos jours, seule la langue familière se permet d'introduire cette formule dans une phrase d'interrogation indirecte ex. Vous savez qu'est-ce qu'elle a fait ". Grévisse prend à peu près la même

position " ce tour syntaxique est resté courant dans la langue populaire ou familière" (p. 995).

Cependant on trouve chez L. Foulet un jugement différent (p. 314) "... Tandis que le langage populaire dit "je ne sais pas qui c'est qui l'a fait", la langue cultivée dira : je ne sais pas qui est-ce qui l'a fait". Cette différence pour la forme directe ne date pas d'hier. Elle s'observe dès le XVII^e siècle chez Balzac et Fénelon. On la retrouve chez Marivaux ... Voilà qui justifie tout à fait ceux qui emploient des formes comme je me demande qu'est-ce qui vous amène et j'aimerais savoir qu'est-ce que vous ferez. Ces tournures sont d'autant plus admissibles ici qu'on ne saurait employer c'est au lieu de est-ce sans revenir à un emploi archaïque qui a disparu de la langue".

Ces avis partagés indiquent assez bien, à notre avis, que ces formes qu'est-ce qui, qu'est-ce que etc. ne sont pas totalement à censurer dans l'interrogation indirecte. Quel que soit le statut qu'elles aient du point de vue de l'usage, elles appartiennent à la langue:

Je me demande qu'est-ce qui te tracasse

Dis moi qu'est-ce que tu veux

J'aimerais savoir de quoi est-ce que tu parles

Sur le tableau ci-dessus, on constate que les lacunes laissées par que se trouvent comblées par l'introduction de cette forme interrogative ; dans ce nouveau paradigme, elle assure aussi bien la fonction de sujet [- humain] dans l'interrogative directe, que les fonctions non-prépositionnelles dans l'interrogative indirecte. C'est donc comme si la présence de est-ce que, est-ce qui assurait dans les deux cas la possibilité pour que d'apparaître. On verra qu'en l'absence de cette forme, soit la construction

de la phrase est impossible (cas de l'I.D.), soit elle est assurée par une autre séquence interrogative ce que (cas de l'I.I.).

Il faut rapprocher de ces formes interrogatives avec est-ce (que+ qui) d'autres formes possibles dont on comprend tout de suite les liens de parenté. Il s'agit de formes dont la seule différence tient à l'ordre dans lequel les divers éléments sont rangés les uns par rapport aux autres à l'intérieur du segment interrogatif, ... c'est (que+qui)

3.3.2. La non inversion de c'est que, c'est qui.

Il est possible que l'inversion est-ce ne soit pas appliquée ; on a alors des formes de type qui c'est qui, de quoi c'est que, quand c'est que. Pour les interrogations directes, ces formes sont citées par les grammairiens, même s'ils les jugent à la limite de l'acceptable (ex. F. Brunot p. 318) ou simplement familières ou populaires (K. Blinkenberg p. 152). Cependant, s'agissant des interrogations indirectes, certains considèrent que ce devrait être là la forme normale; c'est du moins l'opinion de L. Foulet (p. 313) : "Dans l'interrogation indirecte, la forme traditionnelle ne présente pas d'inversion... Régulièrement on devrait avoir "je veux savoir qui c'est qui ira ..., où c'est que vous allez etc... Et ces phrases là s'entendent. Mais ce n'est pas de ce côté que vont en général les préférences. On dira plutôt je veux savoir qui est-ce qui ira, où est-ce que vous allez etc..."

Dans le cas particulier du sujet ou complément [- humain], on peut se demander si la non inversion de est-ce est possible. D'après la règle QUOI-MORPH, la présence de que en tête de phrase entraîne nécessairement l'inversion. Si celle-ci n'est pas attestée c'est qu'il n'y a pas eu application de la règle QUOI-MORPH. Cela nous ramène donc aux conditions d'application de la règle QUOI-MORPH et par là même à la question de l'acceptation

ou non acceptation de quoi sans préposition en tête de phrase. On sait qu'il existe quelque tolérance pour cet emploi de quoi (nous l'avons vu au § 3.2.1.) C'est sans doute dans cette mesure que des phrases comme (b) ne paraissent pas totalement inacceptables, et sont rapportées plutôt à un registre de langue très familier :

(a) * Que c'est que tu demandes ?

(b) Quoi c'est que tu demandes ?

On peut donc voir dans une telle construction une confirmation de l'impossibilité pour que d'être séparé du verbe, contrainte plus forte que celle concernant la forme quoi sans préposition en tête de phrase.

3.3.3. L'ordre c'est [qu-élément](que+ qui)..

Pour d'autres formes, la différence dans la nature et dans l'ordre des éléments dans qu'est-ce qui, qu'est-ce que tient à ce que la règle de qu-mouvement n'a pas eu lieu. En conséquence quoi n'est pas en tête de phrase dans COMP et l'inversion de c'est n'est pas applicable (C'est, on se souvient, la présence d'un qu-élément dans COMP qui permet l'application de cette règle, cf. R. Kayne 1972). En conséquence également, la description structurale de la phrase n'est pas conforme au schéma requis pour le changement morphologique quoi → que (quoi doit être dans COMP). Les seules formes possibles sont donc c'est quoi qui, c'est quoi que:

* C'est que qui t'intéresse ?

C'est quoi qui t'intéresse ?

C'est quoi que tu préfères ?

Pour les autres pronoms, la non-application de la règle qu-mouvement n'a bien sûr aucune répercussion sur la nature des éléments, seulement sur leur ordre :

c'est qui qui, c'est de quoi que, c'est où que, c'est lequel qui, etc...

C'est où que tu pars ?

C'est qui qui te l'a dit ?

Du fait de la position non initiale du qu-élément dans la phrase, cette construction n'est pas possible dans les interrogatives indirectes:

* Je me demande c'est quoi qui t'intéresse

Même si ces deux types de construction quoi c'est(que+ qui) et c'est quoi (que+ qui) n'ont pas la même acceptabilité, elles sont cependant à relier sur le plan syntaxique à qu'est-ce(que+ qui). Ce lien peut être très simplement établi si l'on dit qu'à la base il y a une même structure c'est + qu-élément + que qui dans sa dérivation subit ou ne subit pas la règle de qu-mouvement et qui en conséquence peut ou ne peut pas accepter les règles QUOI-MORPH et SUJ-CL-INV. Normalement - i.e. pour un registre de français standard - la règle de qu-mouvement s'appliquant, la phrase dérivée obtenue est de la forme qu-élément est-ce(que+ qui):

Qui est-ce qui te l'a dit ?

Quand est-ce que tu pars ?

avec dans le cas particulier de quoi l'application intermédiaire de la règle supplémentaire qui transforme quoi en que:

Quoi est-ce que tu penses ?

Qu'est-ce que tu penses ?

Ainsi donc nous traitons qu'est-ce qui, qu'est-ce que comme des formes supplétives. Elles jouent ce rôle a) de manière obligatoire, pour que sujet d'interrogative directe, b) de manière concurrentielle avec les formes

ce(que+ qui) pour que non prépositionnel dans l'interrogative indirecte (cf. tableau précédent). Pourtant la structure de phrase qui correspond à leur production n'est pas du tout la même que celle à partir de laquelle on dérive quoi et que. Dans le premier cas - pour qu'est ce(que+ qui) - il s'agit d'une phrase dont le constituant sujet ou complément direct marqué qu- a subi l'extraction :

$$\begin{array}{ccc} \text{C'est [SN] qui [SV]} & & \text{C'est [SN] que [SN V]} \\ \text{qu-} & & \text{qu-} \end{array}$$

Dans le deuxième cas - pour que - il s'agit de la structure radicale d'une phrase contenant un sujet ou un complément direct marqué qu- :

$$\begin{array}{ccc} \text{SN SV} & & \text{SN V SN} \\ \text{qu-} & & \text{qu-} \end{array}$$

3.2.4. Description de qu'est ce(que+ qui). La solution de R. Langacker.

Si l'on tient compte de ces descriptions, il n'est pas possible de considérer comme une simple substitution morphologique, l'apparition qu'est ce que ou qu'est ce qui à la place de que comme on peut le faire pour l'alternance quoi/que.

Mais alors quelle explication donner ? Faut-il par exemple pour l'interrogation directe dire que le marquage de qu- sur un sujet [- humain] doit se faire systématiquement non pas dans la structure de base SN SV mais sur la structure de phrase ayant subi au préalable d'extraction du sujet i.e. sur C'est SN qui SV ?

Cette hypothèse semble pour le moins étrange par la contrainte particulière qu'elle établit pour le sujet [- humain] par rapport à toutes les autres fonctions et plus bizarrement encore par rapport au sujet [+ humain].

L'extraction serait obligatoire pour un qu-élément sujet [- humain] et facultative dans tous les autres cas.

* Que te préoccupe ?	Qu'est ce qui te préoccupe ?
Que fais-tu ?	Qu'est ce que tu fais ?
Qui est venu ?	Qu'est ce qui est venu ?

Par ailleurs, se pose la question du sens pour ces deux séries d'interrogation. Comment se fait-il que deux structures de phrase, distinguées par l'application de la transformation d'extraction, donnent lieu à des énoncés qui sont très généralement considérés comme des paraphrases ? Les grammairiens n'indiquent généralement pas une différence de sens entre les phrases introduites par que, qui ou par qu'est-ce(que+ qui); ceux qui le font, parlent d'une différence d'expressivité (cf. Fromageat p. 29-39, Foulet p. 256-59, Damourette et Pichon § 1391). Si cette différence existe réellement - car les avis semblent partagés sur ce point - elle serait à prendre comme un phénomène pragmatique et non syntaxique.

Ce problème est fort bien analysé par R. Langacker qui dans le dernier état de son étude (1972, p. 49-57) s'en tient à une position assez nuancée en ce qui concerne le statut de qu'est ce(que+ qui). Il envisage tout d'abord deux solutions parmi celles qui sont le plus souvent proposées.

a - est-ce que est une particule non analysable qui est insérée transformationnellement, parfois de manière obligatoire, à droite de l'interrogatif.

b - qu'est ce(que+ qui) appartient à des formes de phrase que prend la structure de base sous certaines conditions. Dans ce cas, qu'est ce que..., qu'estaqui... sont les variantes interrogatives de c'est quoi que..., c'est quoi qui, elles-mêmes obtenues à l'issue d'une extraction

appliquée à la représentation de base, l'extraction soit du complément, soit du sujet indéfini marqué +qu.

R. Langacker rejette assez vite la première analyse - qui est celle proposée dans d'autres études : Roulet 1969, Huddleston et Uren 1969, Hirschbühler 1970 - en se fondant sur deux arguments :

a) Si l'on insère transformationnellement est-ce que il faut prévoir des règles qui changent est-ce que en est-ce qui lorsque l'interrogatif auquel la particule est adjointe a la fonction de sujet :

Qu'est ce que tu vois ?

Qu'est ce qui fait ce bruit ?

b) Mais surtout on perd toute possibilité de rapprochement entre les formes qu'est-ce que, qui est-ce qui etc... et les formes acceptables pour beaucoup de locuteurs c'est quoi que, c'est qui qui etc... ou même à quoi c'est que, à qui c'est qui etc... dans lesquelles seule l'inversion de c'est n'est pas appliquée. Or ces phrases sont pourtant très proches syntaxiquement et sémantiquement. Si l'on fait de est-ce(que+ qui) une particule figée, on ne voit pas pourquoi le même statut ne serait pas également donné à c'est(que+ qui) dans qui c'est que, qui c'est qui ; Eux-mêmes à leur tour seraient également privés de toute correspondance avec c'est qui qui, c'est qui que que l'on perçoit pourtant comme très proches.

Cependant il est assez difficile à R. Langacker de soutenir la deuxième hypothèse, celle de la dérivation de qu'est-ce que, qu'est-ce qui à partir de phrases ayant subi l'extraction. En effet, plusieurs arguments semblent infirmer cette dérivation. Puisqu'ils sont présentés in extenso dans les études citées (cf. Huddleston et Uren, Hirschbühler, Roulet) nous n'en ferons ici qu'un simple résumé :

Il n'y a pratiquement pas de différence sémantique entre deux phrases interrogatives contenant l'une l'interrogatif simple, l'autre est-ce que - par ex. (a) et (b)-alors que dans n'importe quelle phrase clivée et non clivée à la forme affirmative, la différence de sens est très nette ; la première possède une valeur contrastive que la seconde n'a pas, (c) et (d) :

- (a) Qui est venu ?
- (b) Qui est-ce qui est venu ?
- (c) C'est Jean qui est venu.
- (d) Jean est venu.

S'il s'agit pour les deux modes du même type de dérivation, comment expliquer que la différence de sens soit pratiquement annulée à l'interrogatif ?

Une réponse à cette question est fournie par Langacker qui, fort justement à notre avis, indique qu'il s'agit là d'un phénomène à lier à la présupposition qui s'attache à l'interrogatif. Si l'on compare une phrase interrogative à une phrase affirmative du point de vue de la présupposition, une interrogative partielle est beaucoup plus proche d'une phrase extraite que d'une phrase non extraite. Par exemple (a) contient la même focalisation sur le sujet que (c), en l'occurrence "Quelqu'un a pris ma chaise":

- (a) Qui a pris ma chaise ?
- (b) Jean a pris ma chaise
- (c) C'est Jean qui a pris ma chaise

D'ailleurs la réponse à la question (a) peut prendre soit la forme (b), soit la forme (c) mais dans le cas de (b) il faut une accentuation intonative sur le sujet : Jean a pris ma chaise. Dès lors, il n'y a pas une grande différence du point de vue de la présupposition entre une interrogation simple et une interrogation extraite qui l'exprime explicitement.

Qui a pris ma chaise ?

Qui est-ce qui a pris ma chaise ?

Toutes les deux présupposent "Quelqu'un a pris ma chaise".

Ainsi, au lieu d'être un argument contre l'hypothèse dérivationnelle de qu'est-ce que, qu'est-ce qui cette absence de différence sémantique jouerait au contraire en sa faveur. On comprend que les deux formes - l'une simple, l'autre avec est-ce que - soient pratiquement permutable sans qu'il y ait de changement de sens dans l'interrogation. Puisque la présupposition est déjà contenue dans l'interrogation simple, l'extraction qui normalement devrait isoler l'élément sur lequel porte la présupposition ne change pratiquement pas le sens déjà exprimé.

A partir de là, les autres arguments avancés contre cette hypothèse me paraissent pas suffisants pour la faire rejeter. Nous examinerons quelques-uns des problèmes qui se posent.

Si l'on admet que qu'est-ce que, qu'est-ce qui etc...sont les formes interrogatives de phrases clivées portant sur le sujet ou le complément, des contraintes assez fortes pèsent sur les propriétés syntaxiques de ces phrases :

a) elles doivent être au présent, car les formes interrogatives admettent ce temps à l'exclusion de tout autre :

- * Qu'était-ce qui faisait ce bruit ?
- * Qui sera-cè qui viendra ?

b) elles ne doivent pas comporter de négation :

- * Qui n'est-ce pas qui a pris ma chaise ?

Par rapport aux conditions requises pour les phrases affirmatives ayant à subir l'extraction, il y a là un surcroît de contraintes qui s'expliquent assez mal. En effet on peut dire, à la forme déclanative :

C'était un oiseau qui faisait ce bruit

Ce n'est pas lui qui a pris ma chaise

"Ce manque de flexibilité syntaxique" que R. Langacker reconnaît aux formes interrogatives clivées peut s'expliquer d'après lui par le caractère idiomatique que ces formes ont pris avec l'usage.

En effet, sans abandonner l'hypothèse dérivationnelle qui syntaxiquement établit le lien entre ces formes qu'est-ce que, qu'est-ce qui ... et les phrases clivées affirmatives correspondantes, R. Langacker propose de considérer ces formes comme partiellement figées. Perçues comme de simples variantes de l'interrogatif simple, elles acquièrent le statut de véritables entités et perdent les propriétés formelles de temps, de négation etc... que les phrases clivées normalement possèdent. Formant globalement un tout, elles perdent en même temps toute différence sémantique que la forme clivée interrogative aurait pu conserver par rapport à la forme non clivée. Cette différence est conservée partiellement par exemple dans les formes c'est qui qui, c'est quoi(que+ qui) ou même qui c'est(que+ qui). Par exemple, une légère différence de sens subsiste entre qui et qui c'est qui dans (a) et (c) - on la décrit en termes vagues d'insistance, de mise en relief - alors qu'elle est pratiquement abolie entre qui et qu'est-ce qui dans (a) et (b) :

(a) Qui t'a prêté ce livre ?

(b) Qui est-ce qui t'a prêté ce livre ?

(c) Qui c'est qui t'a prêté ce livre ?

Il serait sans doute également possible de comparer ces trois phrases sur le plan interrogatif et accentuatif. On marque spontanément dans (c) une intonation plus forte sur c'est en la faisant suivre d'une pause: Kisɛ̃/Ki alors que la prononciation de qu'est-ce qui (b) est continue et accentuée sur le premier qui : Kiɛ̃sKi. La position de Langacker ressemble donc à un compromis entre les deux hypothèses de départ : Qu'est-ce que, Qu'est-ce qui... sont sur le plan syntaxique les formes dérivées de phrases clivées même si elles ne sont plus perçues comme telles. Peut-être est-ce l'absence de différence sémantique par rapport aux formes radicales qui les fait apparaître comme de simples variantes, un peu redondantes, de celles-ci.

Cette solution est de loin celle qui nous paraît la plus satisfaisante. Nous l'adopterons pratiquement sous la forme où elle a été proposée par Langacker. Pour ce qui est de notre problème, elle nous fait comprendre comment qu'est-ce qui est utilisé en remplacement d'un interrogatif simple qui structurellement devrait être quoi.

Nous reprendrons les exemples données précédemment (§ 3.2.1.) :

- * Quoi fait ce bruit
- * Que fait ce bruit ?
- Qu'est ce qui fait ce bruit ?

D'une part, on le rappelle, la règle QUOI-MORPH ne joue pas dans le cas de quoi sujet puisque le schéma structural de la phrase ne permet pas son application (Quand que est sujet il ne peut avoir de SN à sa droite). D'autre part quoi est difficilement accepté en position initiale. Une solution est donc de substituer à l'interrogatif simple la forme interrogative clivée, puisque comme on vient de le voir, dans l'interrogation toutes deux reçoivent la même interprétation. Dès lors dans l'interrogative directe il n'y a plus de lacune ; la forme qu'est-ce qui devient la forme obligatoire

pour représenter l'interrogatif sujet [- humain] . Pour les autres fonctions cette forme existe parallèlement aux interrogatifs simples.

3.4. L'interrogation partielle ce (que+ qui).

Si les formes qu'est-ce que, qu'est-ce qui sont traitées dans l'usage comme des substituts de que - complément et sujet [- humain] - on observe que ces formes ne jouent pas totalement ce rôle dans l'interrogation indirecte.

Comme on l'a vu au § 3.2.2. précédent, dans l'interrogation indirecte non seulement que ne s'emploie pas dans un rôle d'interrogatif sujet, mais il n'apparaît pas non plus lorsque l'interrogatif provient d'une position post-verbale i.e. quand il est complément direct ou attribut :

Je me demande $\left\{ \begin{array}{l} \text{quoi} \\ \text{que} \end{array} \right\}$ te plairait.

J'ignore $\left\{ \begin{array}{l} \text{quoi} \\ \text{que} \end{array} \right\}$ est ce bruit.

A leur place on peut accepter les formes qu'est ce que, qu'est ce qui mais leur emploi est parfois jugé d'un niveau non-standard :

Je ne sais pas qu'est-ce que tu as fait.

Je me demande qu'est-ce qui te plairait.

Ce sont surtout, d'une manière plus correcte aux dires des grammairiens, les formes ce que, ce qui qui s'utilisent :

Je ne sais pas ce que tu as fait.

Je me demande ce qui te plairait.

3.4.1. L'emploi des formes ce (que+ qui) dans les interrogatives indirectes.

a - Si l'on se reporte aux études historiques sur la syntaxe de l'interrogation, par exemple à L. Foulet (1921), on constate que les formes ce que et que ont longtemps co-existé en tant qu'interrogatifs "neutres". Que apparaît comme l'une des constructions traditionnelles mais "il faut remarquer que parallèlement à ce tour de phrase, il y en avait un autre très semblable où apparaissait au lieu de l'interrogatif que le relatif ce que : Dictes ce que est à faire . L.Foulet (p. 305)... "On s'habitua ainsi à regarder ces deux constructions comme équivalentes" (p.306) ... Dans cette même étude, il est précisé que cette situation existait également pour ce qui : "parallèlement aux phrases interrogatives par qui, il y avait surtout à partir du moyen-français des phrases relatives par ce qui dont le sens n'était pas très différent : "Dy qui te fait désobéir et Dites ce qui vous plaira, Sire." (L. Foulet p. 308).

Quand progressivement que et qui eurent été remplacés par ce que, ce qui - remplacement que Foulet considère terminé vers le milieu du XVII^e siècle (p. 306) - il restait cependant deux autres tournures qu'est-ce que et qu'est-ce qui, d'un emploi très courant dans les interrogatives directes, mais également attesté dans les interrogatives indirectes : "Elle accourut... et demande qu'est qu'on a servi aux capucins" "Dites-moi messieurs qu'est ce qui se passe dans les comédies" (exemples tirés de Racine par L. Foulet p.302 et 307). Même si aujourd'hui les deux constructions ce que, ce qui et qu'est-ce que, qu'est-ce qui n'ont pas exactement la même faveur d'emploi dans l'interrogation indirecte, la seconde étant jugée plus familière, il n'en reste pas moins que du point de vue syntaxique elles restent toutes les deux correctes.

Si l'on admet que les tournures qu'est-ce que, qu'est-ce qui s'ex-

pliquent, comme on vient de le voir, par une procédure de dérivation syntaxique à partir d'une phrase clivée, comment faut-il analyser ce que ou ce qui qui n'apparaissent pas dans l'interrogation directe mais constituent les formes les plus naturelles dans l'interrogation indirecte.

b - Si l'on examine l'emploi de ce(que+ qui) aujourd'hui, on observe que ces formes ne sont pas les seules constructions utilisées en remplacement d'une interrogative indirecte. Grevisse (p. 881) cite une phrase de A. Gide:

Savez-vous ce dont j'avais le plus horreur, là-bas ?

Kayne (p. 79) donne l'exemple :

Je me demande ce dont elle peut bien parler

On pourrait également donner des exemples avec ce à quoi, ce pour quoi etc... même si certains locuteurs ne les trouvent pas d'une correction parfaite :

J'aimerais savoir ce à quoi tu tiens le plus

Dis-moi ce à quoi je dois m'attendre

. En parallèle à ce dont, on peut avoir de quoi mais en aucun cas ce de quoi :

Je me demande de quoi elle peut bien parler

* Je me demande ce de quoi elle peut bien parler

Or le fait que dont et non de quoi soit possible après ce indique bien que la construction de phrase est une relative et non une interrogative ; ce remplit à la fois le rôle de complément du verbe interrogatif et d'antécédent du relatif introduisant la proposition qui suit.

3.4.2. Description de ce(que+ qui). Les solutions proposées.

Comme pour qu'est-ce(que+ qui), on voudrait trouver aux formes ce que, ce qui, ce dont etc... une explication en termes syntaxiques, c'est-à-dire proposer une phrase acceptable comme structure de base et susceptible de produire par dérivation la construction relative qu'attestent ces éléments. On aimerait par exemple que ce(que+ qui) puisse s'analyser comme une relative dérivée de l'interrogatif quoi ; on pourrait alors expliquer très simplement l'emploi de ce(que+ qui) en remplacement de l'interrogatif que totalement absent en tête de l'interrogative indirecte :

Quoi subirait deux règles différentes selon qu'il est placé dans le COMP [+Q] d'une phrase enchâssée ou d'une phrase radicale :

a) Quoi dans une phrase radicale subirait la règle QUOI-MORPH (dont nous avons donné l'essentiel au § 3.2.4.) et deviendrait que.

b) Quoi dans une phrase enchâssée subirait une règle qui reste à définir et deviendrait ce que ou ce quoi suivant sa fonction de sujet ou de complément - ou si l'on préfère suivant la position à partir de laquelle il est déplacé dans COMP.

a - Une première solution a été proposée, ou plutôt suggérée par Le Bidois (1971) qui écrit p. 368 "Peut-être faut-il voir dans ce tour une transposition dans l'interrogation indirecte de la formule périphrastique d'interrogation indirecte qu'est-ce que dont on n'aurait conservé que les deux derniers éléments (..ce que) en supprimant l'élément verbal qui marque l'inversion interrogative".

A la base, cette solution paraît très satisfaisante car elle lie dans un rapport très étroit les deux constructions remplaçantes de quoi. A

partir de la première construction, elle-même dérivée syntaxiquement d'une phrase clivée, qu'est-ce (que+ qui), on dérive ce (que+ qui) par suppression de la séquence qu'est. (Cette suppression serait néanmoins à justifier mais Le Bidois ne donne pas d'arguments).

Cependant on voit très vite que cette dérivation ne tient pas, dès qu'on examine les structures de phrases sur lesquelles la règle de suppression devrait s'appliquer :

- (a) Je me demande (qu'est) ce que tu as fait
- (b) Je me demande (qu'est) ce qui te plairait
- * (c) Je me demande (de quoi est) ce qu'elle parle

Parmi ces phrases qui illustrent les diverses constructions auxquelles devrait s'appliquer la suppression, il est clair que la règle ne donnerait pas le résultat escompté dans le cas de l'interrogatif prépositionnel de quoi (c).

Il n'est pas étonnant que cette règle de suppression soit immédiatement mise en défaut. On sait très bien que dans l'expression qu'est-ce (que+ qui) le deuxième que ou qui n'est pas un qu-élément relatif mais le complémenteur que éventuellement modifié en qui sous l'effet d'une règle de réajustement. (Nous ne parlerons pas ici de cette règle, cf. M.L. Moreau 1971, R. Kayne 1972, H. Huot 1974). Ce n'est donc pas cet élément final qui peut remplir la fonction d'un relatif. On voit mal d'ailleurs comment que pourrait représenter un relatif dans : de quoi est-ce que tu parles, où est ce que tu vas, quand est ce que ... car quelle fonction aurait ce que par rapport à la phrase qui suit ?

Ainsi donc cette proposition de lier dérivationnellement les deux types de constructions qu'est ce (que + qui) et ce (que + qui) s'avère très rapidement irréaliste.

b - Une deuxième solution a été proposée qui elle nous semble argumentée. Elle a été présentée pour l'anglais par C.L. Backer (1968) puis reprise et proposée pour le français par R. Langacker (1972). Cependant ce dernier ne donne pas un développement détaillé à sa proposition. Il présente les interrogatives indirectes introduites par ce(que+ qui) comme un cas particulier des questions masquées (où peut-être faut-il traduire par "déguisées" ?). Voilà ce qu'il dit (p. 55) "En français, nous le savons bien, que ne peut pas introduire une question enchâssée ; ce plus une proposition relative s'utilise à sa place, rendant ambiguës des phrases comme (31) qui s'interprète soit comme une interrogative, soit comme une déclarative :

(31) Dites-moi ce qu'il sait

Ceci pourrait être considéré comme un cas particulier des questions masquées.

Nous reprendrons donc ici cette proposition à laquelle pour notre part nous souscrivons. Nous essaierons de la développer à partir des propositions faites par C.L. Backer (1968).

3.4.3. Les interrogations masquées.

Nous ne ferons pas ici une étude exhaustive de ces constructions, mais puisqu'elles s'analysent semble-t-il comme des formes dérivées d'interrogatives indirectes, nous donnerons une présentation sommaire de l'analyse dérivationnelle qui pourrait les produire.

On observe que les verbes ayant la propriété d'être introducteurs d'interrogatives indirectes (voir la liste en Annexe chap. I) peuvent tous avoir comme deuxième construction un complément formé d'un syntagme nominal suivi d'une proposition relative. C'est à cette construction que l'on peut

donner le nom d'interrogation masquée, ("concealed question" en anglais).

- (a) Je ne sais pas l'heure qu'il est
- (b) Je ne sais pas quelle heure il est

La relation dérivationnelle que l'on croit pouvoir établir entre les deux constructions repose sur le fait qu'on peut toujours paraphraser une interrogation masquée par une interrogation indirecte introduite par quel. Ceci est la garantie que la phrase supérieure contient un verbe à une construction interrogative. Les phrases (a) ci-dessous ne seront donc pas considérées comme des interrogations masquées :

- (a) Il refuse le cadeau qu'on lui a offert
- (b)* Il refuse quel cadeau on lui a offert
- (a) J'achèterai le gâteau que tu voudras
- (b)* J'achèterai quel gâteau tu voudras

Si au lieu des verbes refuser ou acheter, ces phrases contenaient ignorer, voir, demander etc. les phrases (b) seraient correctes et auraient un sens pratiquement équivalent à celui des phrases (a) correspondantes, ou du moins à l'un des sens possibles s'il y en a plusieurs:

- (a) J'ignore le but que tu poursuis
- (b) J'ignore quel but tu poursuis

Les phrases contenant ces relatives un peu particulières ont des propriétés syntaxiques qui montrent leur parenté avec des interrogatives véritables.

Nous en indiquons quelques-unes :

- Il peut y avoir coordination entre ce type de relative et une

interrogative indirecte. L'exemple suivant est cité par Kr. Sandfeld (p. 66) :

Les obus savent où ils vont et le but qu'ils veulent atteindre.

- La caractérisation lexicale que le verbe requiert normalement pour le choix de son complément n'a plus cours dans la construction de ces phrases. Pratiquement n'importe quel substantif peut servir de complément au verbe principal. Les exemples suivants sont également dans Sandfeld (p. 82):

Vous pensez les cris que poussa ma mère

Vous ne savez pas la femme que je suis

Tu ne sais pas le service que tu me rends

Ces trois phrases deviendraient inacceptables si dans chacune la relative était supprimée : Vous pensez les cris etc... alors que dans un syntagme nominal normal la suppression de la relative n'entraîne pas un tel effet. (cf. Il refuse le cadeau, j'achèterai le gâteau ... par rapport à (a) et (b) ci-dessus). Par contre, si l'on rapproche ceci des contraintes qui pèsent sur un verbe introduisant une interrogative indirecte, on voit qu'il n'y a pas de caractérisation de sélection lexicale entre le verbe et les éléments nominaux de la phrase enchâssée :

Vous pensez quels cris poussa ma mère.

Vous ne savez pas quelle femme je suis.

Comment peut-on caractériser la relation qui semble exister entre les deux constructions ? Si l'on parle d'une relation transformationnelle, comment s'établit-elle ? Des deux structures quelle est celle qu'est dérivée de l'autre ?

- Si l'on part de la construction interrogative indirecte, il faut se demander si une construction autre que quel N peut être mise en correspon-

dance avec ce que nous avons appelé une interrogative masquée.

Généralement quand une correspondance est tentée à partir d'un interrogatif autre que quel, on est obligé pour obtenir une interrogative masquée, d'introduire un élément lexical nouveau, un substantif plus ou moins générique selon le cas :

(a) Je ne vois pas pourquoi je le ferai

Je ne vois pas la raison (?) pour laquelle je le ferai

(b) Je cherche où il a pu cacher la clef

Je cherche l'endroit (?) où il a pu cacher la clef

Il reste deux possibilités :

1) soit on part de l'interrogative masquée et on la met directement en relation syntaxique et sémantique avec l'interrogative indirecte correspondante qui existe avec les mêmes variantes lexicales : la raison pour laquelle → pour quelle raison ; l'endroit dans lequel → dans quel endroit ; etc..

2) soit on isole cette interrogative indirecte construite avec quel N des autres interrogatives partielles et on met ce seul type en correspondance transformationnelle avec une interrogative masquée :

Je cherche dans quel endroit il a pu cacher la clef

Je cherche l'endroit dans lequel il a pu cacher la clef

Des deux solutions, la deuxième semble préférable - celle de réserver aux seules interrogatives de type quel N une dérivation qui fasse d'elles des interrogatives masquées - car elle rend compte de différences d'acceptabilité qui s'observent dans des interrogatives masquées où le verbe qu'elles complémentent varie :

- (a) ? Je me demande la direction dans laquelle il est parti
 (b) Puis-je vous demander la direction dans laquelle il est parti ?
 (a) ? Je ne sais pas le film auquel tu fais allusion
 (b) Je ne vois pas le film auquel tu fais allusion

Dans ces exemples, d'une manière assez stable lorsqu'on interroge les locuteurs, les phrases (a) sont reçues comme moins naturelles que les phrases (b). On peut sans doute expliquer ceci par le fait que certains verbes qui introduisent une interrogation indirecte se construisent difficilement avec un syntagme nominal. C'est le cas de se demander et de savoir qui entrent dans les exemples (a) ci-dessus; dans une moindre mesure ce serait le cas de dire. Ces verbes n'excluent pas totalement un complément SN, mais ce complément est soit indéfini, ex. "quelque chose", soit très spécifique: savoir une langue, sa leçon, etc... La construction normale pour eux reste le complément de phrase avec si, et pour certains également le complément avec que:

- * Je me demande sa direction
- * Je ne sais pas ce film

Pour d'autres verbes au contraire la complémentation par un syntagme nominal est tout à fait banale, par exemple pour demander, voir, mais aussi indiquer, comprendre, se souvenir. Pour ces verbes le schéma structural de l'interrogation masquée reprend exactement la configuration V SN qui est très normalement la leur, même si le sens véhiculé par les deux constructions n'est pas le même (ex. voir au sens de comprendre, se figurer et voir au sens de percevoir avec ses yeux):

- Je vois le film auquel tu fais allusion
- Je vois les dégats que tu as faits dans la pièce.

On peut comprendre que l'acceptabilité des interrogatives masquées soit meilleure avec un verbe de ce deuxième type, mais de plus ceci constitue peut-être un argument pour dire que la dérivation s'effectue à partir de la phrase interrogative indirecte de type V (Prep) quel N. La transformation que nous appellerons Règle I. Masquée serait sensible à la propriété de V concernant sa complémentation ; elle s'appliquerait d'autant plus facilement que le verbe possède la propriété de construction V SN.

Le fait que la structure de surface corresponde à l'un des schémas syntaxiques du verbe constitue peut-être un facteur important dans l'acceptabilité des phrases ; en dehors même des considérations de type dérivationnel, la rencontre sur le plan formel de deux constructions renforce le sentiment d'une conformité à un modèle. On a l'impression qu'un tour syntaxique correspondant à un schéma attendu bénéficie plus facilement d'un jugement d'acceptabilité positive, indépendamment même des appréciations de sens qui viennent ensuite s'y attacher. En effet, lorsque l'interrogative masquée contient un verbe dont l'un des schémas syntaxiques possibles est V SN il y a très souvent ambiguïté. Selon le contexte le complément s'interprète 1- soit comme un complément SN du verbe déterminé par une relative, (a), 2- soit comme une interrogative introduite par (Prep) quel, (b) :

Je cherche le livre que tu m'as indiqué

(a) Tu m'as indiqué un livre, je cherche ce livre

(b) Je cherche (à me souvenir) quel livre tu m'as indiqué

Si ces verbes créent une situation d'ambiguïté, il n'empêche que ce sont ceux qui entrent dans les interrogatives masquées les plus normalement admises.

Il faut peut-être mentionner que parallèlement à la sous-catégorisation syntaxique du verbe, des conditions assez mal définies règlent l'accep-

tabilité des phrases. Elles semblent liées à la nature prépositionnelle du relatif. Chaque fois que la séquence préposition + relatif peut être remplacée par un relatif simple - où, dont - la phrase ^{est} reçue comme plus naturelle. On peut comparer les phrases (a) et (b) ci-dessous.

- (a) Je cherche l'endroit dans lequel il peut être
- (b) Je cherche l'endroit où il peut être
- (a) ? Je ne saurais dire le moment auquel il a le plus souffert
- (b) Je ne saurais dire le moment où il a le plus souffert

Quand une séquence prep lequel n'a pas de relatif simple correspondant, la phrase est jugée lourde, souvent même incorrecte quand le verbe n'est pas du type V SN :

- ?* Je me demande les vêtements avec lesquels il est sorti
- ? Je ne sais pas le chemin par lequel il est parti

Ainsi l'ordre transformationnel retenu semble rendre compte de la possibilité de construction restreinte des interrogations masquées par rapport à celle beaucoup plus large des interrogations indirectes. Pour que l'application des règles soit possible il faut en particulier que l'interrogative indirecte possède des caractéristiques de nature syntaxique, portant essentiellement sur la nature de l'interrogatif et la sous-catégorisation du verbe. De plus il faut qu'un filtrage de type sémantique s'exerce sur les phrases obtenues, basé sur des contraintes de sélection entre le verbe et le substantif complété par la relative. Enfin, un filtrage de type morphologique n'est pas exclu puisque la forme que prend le relatif semble jouer un rôle dans le degré d'acceptabilité accordé aux phrases.

En ce qui concerne la règle elle-même, nous ne donnons pas de description formalisée du passage de l'interrogative indirecte à l'interrogation masquée. Des deux règles proposées pour l'anglais par C.L. Backer la première - qu'il rejette pour adopter la seconde - nous paraît pourtant celle qui se rapproche le plus du mécanisme qui en français permet le passage d'un type d'interrogative indirecte à ce que l'on a identifié comme une interrogative masquée. La règle à laquelle nous pensons, consiste à opérer 1) une duplication du substantif accompagnant l'interrogatif à l'intérieur du COMP de la phrase enchâssée, 2) une montée de ce substantif dans la phrase matrice en position de complément du verbe, 3) une règle de relativation pour réduire la deuxième occurrence du substantif dans COMP :

MONTEE SN :

$$\begin{array}{c} \text{COMP} \\ \text{[(prep) det N +Q} \end{array} \quad \begin{array}{c} \text{P}' \\ \text{[...} \end{array} \longrightarrow \begin{array}{c} \text{NP} \\ \text{[det N} \end{array} \quad \begin{array}{c} \text{COMP} \\ \text{[(prep) det N - Q} \end{array} \quad \begin{array}{c} \text{P}' \\ \text{[...} \end{array}$$

RELATIV :

$$\begin{array}{c} \text{NP} \\ \text{[det N} \end{array} \quad \begin{array}{c} \text{COMP} \\ \text{[(prep) det N - Q} \end{array} \quad \begin{array}{c} \text{P}' \\ \text{[...} \end{array} \longrightarrow \begin{array}{c} \text{NP} \\ \text{[det N} \end{array} \quad \begin{array}{c} \text{COMP} \\ \text{[(prep) rel. - Q} \end{array} \quad \begin{array}{c} \text{P}' \\ \text{[...} \end{array}$$

Les modifications opérées sur le contenu de COMP touchent également l'élément Q marqué du trait +, indiquant que la phrase enchâssée est une interrogative. Après la duplication de det N il faut que le qu-élément dans COMP puisse s'interpréter syntaxiquement comme un relatif. Le trait est donc changé et devient -Q. Ainsi la phrase n'a plus rien en surface qui la caractérise comme une interrogative. C'est à travers les étapes de sa dérivation que l'on retrouve des éléments qui indiquent qu'une structure interrogative enchâssée est bien présente dans la phrase.

3.4.4. Ce(que+ qui), formes constitutives d'une interrogative masquée.

Nous basant sur ces mécanismes de dérivation, nous voudrions essayer de faire de ce(que+ qui) un cas particulier d'interrogative masquée. Cas particulier puisque dans les exemples que nous avons présentés, il y a toujours un substantif comme antécédent du relatif introduisant la phrase enchâssée, alors qu'ici l'antécédent est ce.

Il y a des raisons à vouloir assimiler ce(que+ qui) à ce type de construction:

1 - Tout comme dans certaines des phrases présentées ci-dessus, il y a parfois pour les phrases construites avec ce que une possibilité de double interprétation. Pour chacun des sens il y a toujours à peu près le même type de différenciation : dans un cas on peut paraphraser ce que par cela, cette chose... dans l'autre par quelle chose, quoi...

Je ne vois pas ce que vous cherchez

Pour paraphraser les deux sens, on peut déconstruire la phrase et établir un enchaînement parataxique :

- (a) Vous cherchez quelque chose, je ne vois pas cette chose
que vous cherchez
- (b) Vous cherchez quelque chose, je ne vois pas } quelle chose
vous cherchez } quoi

Cette double interprétation montre qu'il faut poser comme pour les cas précédents deux structures profondes différentes, l'une correspondant à une relative, l'autre à une interrogative. Elle tient, on le voit, essentiellement à la détermination que l'on donne à ce ou plutôt au syntagme sous-jacent à ce.

2 - On constate que ce apparaît également avec d'autres éléments qu-, particulièrement avec dont, à quoi, de quoi, pour quoi (écrit également pourquoi)

- (a) J'ignore ce à quoi vous faites allusion
- (b) Je vous dirai ce dont nous avons besoin
- (c) Dites-moi ce sur quoi il vous a interrogé

Or à part dont ces qu-éléments sont des interrogatifs aussi bien que des relatifs. Il n'y a pratiquement aucune différence du point de vue du sens à construire ces trois phrases (a), (b), (c), à la forme interrogative:

J'ignore à quoi vous faite allusion
 Je vous dirai ce de quoi nous avons besoin
 Dites-moi sur quoi il vous a interrogé

Il semblerait qu'une relation transformationnelle soit à établir entre les deux formes, relative et interrogative, puisque à travers leur permutation sur une même phrase le sens demeure inchangé.

3 - Pour ce que, ce qui n'apparaît pas la forme interrogative correspondante attendue. Puisque quoi ne s'utilise pas en tête de phrase, on s'attendrait comme dans l'interrogation directe à avoir la forme que avec inversion sujet-verbe pour ce que et la forme qu'est-ce qui (puisque que n'est pas possible sujet) pour ce qui. Ainsi la régularité s'étendrait à tout le paradigme. Or qu'est-ce qui est possible mais pas que :

Dites-moi qu'est-ce qui vous fait mal

* Dites-moi que vous attendez

La seule forme interrogative possible pour la fonction complément et attribut est l'expression qu'est-ce que sur le même modèle que pour le sujet :

Dites-moi qu'est-ce que vous attendez

Cette forme composée joue comme on l'a vu au § 3.3. un rôle de supplétion par rapport à la forme interrogative normalement attendue. Dans l'interrogative directe, pour le sujet seulement, il fallait avoir recours à cette forme; ici dans l'interrogation indirecte, c'est à la fois pour le sujet et pour le complément.

4 - Dérivation de ce (que+ qui) à partir d'une interrogative.

La dérivation de ce que ne peut correspondre exactement à ce qui a été décrit pour les interrogatives de type quel N dans la mesure où il n'existe pas de construction de forme quel ce qui pourrait subir la règle de montée et de relativation :

* Je ne vois pas quel ce vous cherchez

Nous n'entrerons pas ici dans une description détaillée des règles de production de ce, qui a été longuement étudié, dans diverses études, (Kayne 1972, Gross 1968, Milner 1973). Il ressort de l'ensemble de ces études que ce est à considérer comme le déterminant d'un substantif neutre non spécifié lexicalement parce qu'indéterminé - dont "chose" est parfois la spécification lexicale : quelque chose. Cette situation de ce est tout à fait particulière si on la compare à d'autres instances où il apparaît : cela, ceci, celui etc... La mise en parallèle avec celui est sans doute la plus instructive, car comme ce, celui peut être associé avec une relative. Sachant que lui a tous les traits d'un nom déterminé (cf. M. Gross 1968), on voit que la différence entre ce et celui tient uniquement à la lexicalisation de N, présente dans le cas de la détermination, absente dans celui de l'indétermination ; par ailleurs, leurs propriétés distributionnelles révèlent un certain parallélisme:

- (a) Je te donne celui que tu veux
 Je te donne ce que tu veux
- (b) * Je te donne ce lui
 * Je te donne ce
- (c) Je te donne celui-ci
 Je te donne ce-ci

Dans la structure interrogative, lorsqu'il s'agit d'un substantif [- humain], l'unité lexicale attestée dans COMP, après la règle de qu-mouvement, est lequel si N est déterminé, quoi si N est indéterminé. Cependant rien ne dit que cette lexicalisation n'a pas lieu dans COMP, après la règle de déplacement et que les qu-éléments existent d'abord sous la forme quel+ N [\pm déterminé]. (N n'a pas de matérialisation s'il est indéterminé, il est matérialisé par lui/elle s'il est déterminé). Cela permettrait de dire que la phrase interrogative indirecte subit la règle de Montée et la règle de Relativisation qui fait d'elle une interrogative masquée avant que les qu-éléments aient reçu leur véritable contour lexical. Puisque la règle de montée de N s'accompagne de l'introduction de l'article défini, on forme celui(que+ qui) dans le premier cas, ce(que+ qui) dans le deuxième cas :

Je ne sais [quel + lui] t'intéresse → Je ne sais celui qui t'intéresse
 Je ne sais [quel + -] t'intéresse → Je ne sais ce qui t'intéresse

Si la transformation I. masquée n'est pas appliquée, le segment interrogatif prend une forme synthétique quel + lui → lequel (le forme clitique de lui), et quel + - devrait devenir quoi mais ceci est précisément le problème qui nous intéresse :

Je ne sais lequel t'intéresse
 ? *Je ne sais quoi t'intéresse

En effet, par rapport à celui(que+ qui) provenant de lequel et aux autres N lexicalisés provenant de quel N, ce(que+ qui) ne provient pas de quoi.¹¹ est directement la forme que doit prendre dans le COMP d'une phrase interrogative indirecte non clivée le qu-élément qui n'est pas précédé d'une préposition. Cela revient à dire que la règle I. Masquée doit être sensible au contenu de COMP et s'appliquer, sauf exceptions, dans tous les cas où COMP contient un qu-élément ayant la configuration $COMP \left[\begin{array}{l} qu- + N \left[\begin{array}{l} - \text{humain} \\ - \text{indét.} \end{array} \right] + Q \end{array} \right]$. En effet, à part quelques cas repérables, où quoi peut apparaître dans l'interrogative indirecte en tête de phrase, (cas de détermination, d'incise, d'accentuation marquée cf. § 3.2.2.) il est obligatoire que la règle I. Masquée s'applique pour donner la forme ce qui ou ce que à l'introducteur de la phrase enchâssée qui devient syntaxiquement une relative.

On se souvient en effet que ce(que+ qui) tout comme que dans l'interrogation directe, doit parfois laisser la place à quoi. C'est le cas où l'interrogatif se trouve séparé du syntagme verbal par un déterminant (quoi d'autre), une incise, ou tout simplement lorsqu'une accentuation particulière s'applique à lui (ex. tu sais quoi me ferait envie) ou que le verbe est à l'infinitif (je ne sais plus quoi faire).

Ces conditions peuvent être formulées en termes des caractéristiques des éléments contenus dans COMP mais également en termes du contexte dans lequel l'interrogatif apparaît en tête de phrase. Pour ce qui est du contexte permettant à la règle de s'appliquer, il s'agit, comme pour la règle QUOI-MORPH, que l'interrogatif, s'il est complément, ne soit pas séparé du syntagme nominal sujet ou, s'il est sujet, du verbe tensé de la phrase enchâssée, (avec la possibilité dans ce contexte que la règle ne s'applique pas si une accentuation particulière affecte l'interrogatif). Quant à la nature du syntagme nominal dans COMP il faut que soit très précisément mentionné qu'il

s'agit du N neutre indéterminé car la règle s'appliquant à tout autre N donnerait des résultats incorrects. En effet on peut (par la même règle de montée dans la phrase matrice) obtenir la formation de celui(que+ qui) celle(que+ qui), ceux(que+ qui) etc...

J'ignore celui que tu as choisi

Comme on l'a vu précédemment ce et celui ont des comportements similaires dans un certain nombre de constructions syntaxiques. Cependant la différence essentielle entre ces deux antécédents tient au fait que celui est un anaphorique - lui renvoyant à un substantif déjà mentionné. Ainsi celui(que+ qui) ne peut être l'équivalent relatif de qui comme ce(que+ qui) est celui de quoi. La phrase (a) n'est pas une paraphrase de (b) mais de (c):

(a) J'ignore celui que tu as choisi

(b) J'ignore qui tu as choisi

(c) J'ignore lequel tu as choisi

La règle de montée et de relativation s'appliquant à lequel ne diffère pas dans ces conditions de la règle générale s'appliquant à un substantif (quel N).

3.5.L'hypothèse QUOI-MORPH et le système quoi, que, qu'est ce(que+ qui), ce(que+ qui).

3.5.1.La règle QUOI-MORPH, I. MASQ et leur application

Si nous jetons un regard d'ensemble sur les explications que nous venons de donner sur la manière dont l'interrogatif quoi trouve des suppléants dans les divers cas où son emploi s'avère difficile ou impossible, on voit qu'il n'est pas besoin de faire appel à l'insertion dans COMP d'un que complémentaire. Une fois placé dans COMP, QUOI - ou la forme qu- + N

- humain
- déterminé

 qui lui est antérieure - peut ou doit subir différents types de modifications selon que COMP est lui-même enchâssée ou pas.

1 - COMP n'est pas dans une phrase enchâssée.

a) Si quoi est complément direct ou attribut, il est modifié morphologiquement par la règle QUOI-MORPH, dans les conditions qui sont prévues par cette règle (cf. § 3.2.4. et Obenauer p. 94) :

$$\text{COMP} \begin{bmatrix} \text{quoi X} \\ 1 \quad 2 \end{bmatrix} \text{SN Y} \longrightarrow \text{que } 2 \quad 3 \quad 4$$

b) Toute phrase contenant quoi peut être remplacée par la séquence c'est ... quoi .. qu- forme interrogative d'une construction de phrase jugée sémantiquement équivalente (construction clivée). Par l'effet de qu-mouvement quoi peut se retrouver dans une description structurale demandant l'application de QUOI-MORPH, d'où les formes sujet et objet : qu'est-ce(que+ qui)

2 - COMP est dans une phrase enchâssée.

a) La règle 1-b peut s'appliquer dans les mêmes conditions que pour la phrase non-enchâssée ; qu'est-ce(que+ qui) sont aussi bien des formes de l'interrogative directe que de l'interrogative indirecte.

b) Sinon une application obligatoire de la règle I. MASQ (décomposée en deux sous règles MONTEE SN et RELATIV) sur $\text{COMP} \left[\text{QU-} + \text{N} \begin{bmatrix} - \text{humain} \\ - \text{déterminé} \end{bmatrix} + \text{Q} \right]$ interrompt le processus de la formation de quoi et produit ce(que+ qui). (Dans les cas où COMP contient un quoi prépositionnel, cette règle serait possible mais non obligatoire).

3.5.2. Justification de la règle QUOI-MORPH.

On peut se demander pourquoi la règle QUOI-MORPH a une application aussi restreinte c'est-à-dire pourquoi que tout seul n'apparaît pas en position sujet dans l'I.D. et pourquoi il n'apparaît pas du tout dans l'I.I.

H. Obenauer étend même les cas de sa non-application aux propositions inter-

rogatives ayant la fonction de sujet (a), aux relatives sans antécédent lexical (b). Il pense ainsi montrer l'inadéquation de l'hypothèse QUOI-MORPH:

(a)* $\left\{ \begin{array}{l} \text{Quoi} \\ \text{Que} \end{array} \right\}$ il cherche n'est pas clair

(b)* Il boit $\left\{ \begin{array}{l} \text{quoi} \\ \text{que} \end{array} \right\}$ il trouve

Il englobe même dans les données qui lui servent d'arguments le cas de l'exclamative indirecte (c). L'inacceptabilité d'une telle phrase, dit-il, "ne semble pas mettre en jeu le pronom quoi, ni une forme pronominal objet que".

(c) * C'est fou que ta soeur m'agace!

Cette inacceptabilité "exclut une solution adéquate dans le cadre de l'hypothèse pronominaliste".

Or précisément cette généralisation du non-emploi de que en tête d'une phrase enchâssée interrogative, relative et exclamative, pourrait au contraire suggérer qu'on se trouve là devant une contrainte majeure à laquelle doivent se plier les règles susceptibles de produire ou de transformer un qu-élément pour lui donner la réalisation morphologique que produire dans le cas de l'exclamative (cf. J.C. Milner p. 330), transformer - quoi en que dans le cas de l'interrogative ou de la relative. Cette contrainte majeure, d'ailleurs évoquée par H. Obenauer, n'est pas à proprement parler syntaxique mais relève de phénomènes étudiés sous le nom de stratégies perceptives, (cf. Ruwet 1972).

Pour le problème spécifique qui nous intéresse en français, une phrase enchâssée introduite par que est le plus souvent à interpréter comme une complétive, puisque cette particule est l'introducteur très précisément associé à ce type de complémentation. Si que dans cette même position repré-

sente autre chose que le complémenteur, par exemple une variation morphologique de quoi interrogatif ou l'une des formes du constituant de quantité de l'exclamative, son apparition peut créer une ambiguïté sur le plan structural. Par exemple la phrase (a) serait triplement ambiguë si que avait les trois interprétations possibles de complémenteur, d'interrogatif et de quantitatif:

(a) Tu ne peux pas imaginer que j'ai mangé

L'ambiguïté ne serait pas systématique pour toutes les phrases dans la mesure où d'une part le schéma intonatif de la phrase caractériserait plus précisément les structures exclamatives, où d'autre part la structure de la phrase enchâssée aiderait à reconnaître la fonction de que. Dans l'interrogative où que joue obligatoirement le rôle de complément direct ou d'attribut, il faut que le verbe puisse l'admettre comme complément. Ainsi une phrase comme Tu sais qu'il est parti ne serait pas ambiguë.

Cependant si l'on en croit les expériences (T. Bever 1970, N. Ruwet 1972) il semble que la prise de conscience de la structure de la phrase se fasse au fur et à mesure du déroulement linéaire de ses constituants- En l'occurrence, si pour des raisons contextuelles il y avait hésitation pour donner une interprétation de que, il faudrait attendre la fin de la phrase pour s'assurer de la correction du choix. Cela crée une situation inconfortable que l'on essaie d'éviter au maximum en utilisant des termes ou des constructions non ambiguës.

Ainsi l'hypothèse QUOI-MORPH ne nous paraît nullement infirmée par le fait que la modification quoi-que n'est pas systématique en tête d'une interrogative indirecte. Le seul cas où que soit possible en tête d'une interrogative indirecte est précisément celui où le verbe étant à l'infinitif la proposition introduite par que ne peut pas être une complétive :

Il ne sait $\left. \begin{array}{l} \text{que} \\ \text{quoi} \end{array} \right\} \text{répondre}$

De toute manière, quelle que soit l'hypothèse faite sur le statut de que, il faut bien constater que le mécanisme qui produit cette forme n'est pas d'une régularité systématique. Les conditions de l'application des règles selon lesquelles que apparaît ou n'apparaît pas dans une construction, doivent être également expliquées dans le cadre de l'hypothèse QUE-COMP. On voit d'ailleurs chez Obenauer (p. 128) dans l'explication qu'il donne sur les causes de l'irrégularité de que la même allusion au phénomène d'ambiguïté : "il se pourrait que que ne soit capable de remplacer l'élément absent que lorsqu'il n'est pas subordonnant" i.e. que ne peut être le remplaçant d'un qu-élément dans une structure de phrase où il peut être complémenteur.

3.5.3. L'hypothèse QUE-COMP et ses arguments.

Si nous avons un regard d'ensemble sur la manière par laquelle l'interrogatif quoi trouve des formes de remplacement dans les divers cas où son emploi en tête de phrase est mal accepté ou carrément interdit, on voit qu'il n'est pas besoin de faire appel à l'insertion d'un que complémenteur dans COMP +Q pour expliquer de manière cohérente l'alternance de quoi et des diverses formes de substitution. L'apparition de que ne représente qu'un cas particulier par rapport aux diverses solutions qui répondent à l'emploi lacunaire de quoi.

En effet, il y a au moins trois solutions de type différent que nous avons décrites. Dans la première quoi est simplement modifié morphologiquement et devient que. Dans la seconde, il y a une modification transformationnelle de la phrase au terme de laquelle, à la place de quoi qui n'a pas lieu d'apparaître, apparaît ce(que+ qui). Enfin dans la troisième, l'absence même de solution laisse la possibilité à une structure de phrase jugée sémantiquement

tiquement équivalente (qu'est-ce qui) de combler nécessairement la lacune alors qu'en règle générale elle ne constitue qu'une paraphrase possible.

Il est vrai que d'autres instances de que sont également à relever à l'intérieur des formes syntaxiques que prennent parfois les constructions interrogatives. Il en est une en particulier que nous aimerions expliquer autrement que par le règle que-INS - règle qui, on se souvient introduit systématiquement le complément que dans COMP +Q au début de la phrase dérivationnelle. Pour nous, il s'agit peut-être d'une règle que-INS mais elle n'a rien à voir avec le remplacement d'un qu-élément, car dans ce cas que est inséré dans un COMP marqué -Q et s'interprète comme un complément et non comme un interrogatif.

En effet, parmi les arguments que présente H. Obenauer à l'appui de sa thèse QUE-COMP, il y en a un que nous n'avons pas encore examiné. Cet argument se fonde sur la présence de que dans certaines formes interrogatives, considérées en général comme "populaires" ou "familières", dans lesquelles que vient s'ajouter à l'interrogatif placé normalement en tête de phrase. Les exemples suivants sont donnés par Obenauer (p. 122):

- (a) A qui que tu veux parler ?
- (b) Qui que tu as vu ?
- (c) Quoi que tu as fait ?

Les grammairiens donnent en abondance ce type d'exemples mais en général ils les lient à d'autres formes tout aussi populaires à leurs yeux :

Qui c'est que tu as vu

Quoi c'est que tu as vu

ou encore :

C'est qui que tu as vu ?

C'est quoi que tu as vu ?

H. Obenauer pour sa part se contente de citer le premier type d'exemple qui que, quoi que. De l'acceptation possible de ces phrases, il conclut qu'il s'agit là d'une matérialisation en structure de surface de la double présence dans COMP d'une part de l'élément interrogatif placé là par qu-mouvement, d'autre part du complémenteur que introduit par que-INS. Normalement une règle de suppression s'appliquant soit à que (que-Dalle), soit à l'interrogatif (PAS-DE-QUOI), ne conserve que l'un des deux éléments. Cependant il peut y avoir des cas où aucune de ces règles ne s'applique - en l'occurrence il s'agirait d'un relâchement des règles marquant comme c'est fréquemment le cas, le passage d'un niveau de langue à un autre. Alors les deux formes sont conservées conjointement.

Un point de vue semblable est présent chez Kayne (1975). Pour les relatives il voit dans la différence d'acceptabilité des phrases comme :

(a) La fille à qui que j'ai parlé

* (b) La fille qui que j'ai vu

la conséquence de l'application obligatoire de la règle REL-NP-DEL (suppression du relatif non propositionnel). Dans la première, la règle ne s'appliquant pas, le complémenteur que et le relatif peuvent coexister alors que dans la deuxième, la règle de suppression du relatif ayant fait disparaître qui, il ne peut subsister que le complémenteur que. Et de conclure : "l'équivalent interrogatif de (b) est possible puisque la règle REL-NP-DEL ne s'applique pas aux interrogatifs". Ce qui sous-entendrait que l'insertion de que complémenteur s'opère de manière semblable qu'il s'agisse de relatives ou d'interrogatives.

Or si l'on considère conjointement les trois types d'exemples données en (a), (b) et (c) une autre explication peut être trouvée à la présence de que en co-occurrence avec l'interrogatif. Il pourrait s'agir en fait pour ces phrases d'une seule et même structure prise à des stades de modification différents. La structure en question est celle qui a été présentée au § 3.3. : c'est la structure à partir de laquelle peut être dérivée la forme qu- est-ce que.

En effet, dans la dérivation, une deuxième intervention sur cette structure peut conduire à la suppression de la séquence c'est (ou est-ce si la suppression a lieu après). Ainsi il ne reste de la première phrase que le qu-élément que vient immédiatement suivre le complément que :

$$\begin{array}{l} \text{COMP}_1 \left[\text{quoi } c'est \text{ COMP}_2 \left[\text{que tu as vu} \right] \right]? \\ \text{COMP}_2 \left[\text{quoi } \text{COMP}_2 \left[\text{que tu as vu} \right] \right]? \end{array}$$

Par cette suppression de est-ce, on rejoint le point de vue des grammairiens qui considèrent généralement la construction qui qui... quoi qui etc. comme une variante du tour qui est ce qui, qu'est ce qui etc. (cf. Damourette et Pichon § 1392, L. Foulet p. 281, H. Renchon p. 160-68). Dans Damourette et Pichon, on trouve même un exemple qui fait le parallèle avec une construction redoublée de c'est :

Pourquoi que c'est qu'ils m'attendent

Pourquoi est-ce que c'est qu'ils m'attendent

Cette explication a l'avantage de lier syntaxiquement cette construction aux divers types de constructions du langage familier ou populaire déjà vus. Celles-ci seraient à considérer comme une gamme de variations possibles par rapport aux formes standard régulièrement formées et normalement

acceptées. Par exemple, par rapport à (a) :

- (a) Qu'est-ce que tu as vu ?
- (b) Quoi c'est que tu as vu ?
- (c) Quoi c'est-il que tu as vu ?
- (d) C'est quoi que tu as vu ?
- (e) Quoi que tu as vu ?

(On pourrait peut-être même ajouter quoi tu as vu ? à cette série ; il est certain qu'elle en fait partie si l'on se place sur le plan de l'usage).

A part cet argument fondé sur l'usage, il n'y a malheureusement pas de véritables arguments syntaxiques pour dire que la présence de que immédiatement à droite de l'élément interrogatif est due à la suppression de c'est.

On peut cependant observer une même particularité sur ce type de phrase et le type de phrase avec c'est. On remarque que la construction avec est-ce que est très peu employée avec quel (adjectif) lorsque le syntagme nominal auquel il appartient et qui est déplacé avec lui dans COMP, est sujet :

? Quel cheval $\left\{ \begin{array}{l} \text{c'est} \\ \text{est-ce} \end{array} \right\}$ qui a gagné la course ?

Il semble que la même difficulté existe pour :

? Quel cheval qui a gagné la course ?

Egalement H. Huot (1977, p. 102) suggère un argument supplémentaire pour cette solution de suppression. "A côté de ces constructions populaires fonctionnent aussi les tours où il y a réduction de $[\xi sK]$ à $[sK]$, qui est ce que $\rightarrow [KisK]$, où est ce que $\rightarrow [UsK]$ ". Effectivement à un degré supérieur de réduction, le $[s]$ pourrait purement et simplement être abandonné ne laissant que $[KiK]$, $[UK]$.

Cette réduction est également mentionnée par Damourette et Pichon

§ 1391:

Qui est ce qui est venu ? → Qui's qui est venu ? → Qui qui est venu

[Ki :sKi] est venu ? → [KisKi] → [KiKi]

H. Renchon parle lui aussi de "désagrégation". "Tout d'abord, dit-il, l'émission rapide escamote la copule ; cette malformation est particulièrement fréquente avec où":

Ousque vous allez donc ? (Maupassant)

"Le "sque" qui subsistait au premier stade subit à son tour un nouvel abrègement."

D'où qu'il sort ? (F. Carco)

En fonction de complément direct ou d'attribut, on peut trouver soit quoi, soit que mais celui-ci prend alors une accentuation et se prononce qué:

Quoi qu'il dit, ce feignant là ? (R. Dorgelès)

Qué que ça te fait ? (Balzac)

Quéq' tu fabriques ? (Courteline)

Si cette solution est acceptée il n'est pas besoin de postuler la double présence dans COMP +Q d'un qu-élément et du complémenteur que. Il s'agit de deux COMP différents marqués différemment; le premier est interrogatif, le second purement complétif.

4. La règle d'insertion de SI dans COMP +Q

4.1. La règle générale SI-INS

Toute l'étude précédente sur les interrogatives partielles a eu essentiellement pour but de montrer que l'on pouvait très bien expliquer la nature des différentes formes substituables à quoi - parmi lesquelles que -

sans faire appel à l'hypothèse QUE-COMP. Jusqu'à présent donc, s'il existe une règle d'insertion de que, il n'y a pas lieu d'appliquer cette règle dans les cas où la phrase introduite par COMP, marqué du trait +Q, contient un qu-élément. En est-il de même pour l'autre possibilité, celle où la phrase ayant bien un COMP marqué du trait +Q, ne contient pas de qu-élément, c'est à dire dans le cas des interrogatives totales?

Nous ferons l'hypothèse que dans ce cas non plus, la règle d'insertion de que ne se justifie pas. A sa place, nous proposons une règle qui au lieu d'insérer que insère si dans COMP +Q. Voici ce que pourrait être cette règle d'insertion, SI-INS :

$$\text{COMP} [+Q] \rightarrow \text{si ou} / \text{COMP} [- +Q] \text{ }_P [P_1, \text{neg } P_1]$$

La règle qui est donnée ici insère si mais laisse dans COMP le trait +Q qui caractérise les structures interrogatives. Cette présence d'un trait interrogatif dans COMP nous paraît nécessaire pour rendre compte des phénomènes d'intonation, d'inversion, etc... qui se manifestent en l'absence de si i.e. lorsque si a été supprimé (cf. § 4.2.2. et chapitre III) . Pour expliquer ces phénomènes il faut que d'une certaine manière le trait +Q "Interrogatif" et la matérialisation de COMP gardent chacun une certaine indépendance.

4.2. Cas d'absence de si. L'interrogative indirecte sujet.

Maintenant, si l'on propose la règle SI-INS pour décrire comment si devient complémentateur, il faut également expliquer comment si disparaît dans certaines circonstances.

a) le premier cas de disparition de si est celui où la phrase n'est plus enchâssée mais devient interrogative directe. Nous étudions ce phénomène

dans le chapitre III (§ 1.) , concernant les interrogatives directes.

b) Un deuxième cas où si apparaît très peu - et cette fois dans des phrases considérées comme des interrogatives indirectes - est celui où la disjonction constitutive de la structure interrogative totale remplit la fonction de sujet de phrase, et non de complément - (Pour les divers exemples voir Chap I § 4.2.). En tête de la phrase, à la place de si et de manière plus normale, le complémenteur qui apparaît est que :

(a) ? S'il est d'accord ou pas importe peu

(b) Qu'il soit d'accord ou pas importe peu

(a) ? Si tu es bien ou mal logé ne me concerne pas

(b) Que tu sois bien ou mal logé ne me concerne pas

Tout d'abord on peut se demander devant ce type de syntagme nominal sujet constitué par une structure disjointe - qu'elle soit de type $[P_1 \text{ ou } \text{neg } P_1]$ ou $[P_1 \text{ ou } P_2]$ - s'il s'agit bien d'une structure interrogative indirecte ou s'il ne faudrait pas la considérer comme une sorte particulière de structure complétive contenant une disjonction. L'argument que nous avons donné au ch. I § 4.2. pour montrer qu'il s'agit véritablement d'une structure interrogative est le fait qu'à la place de ce type de phrase introduite par que, on peut également avoir une structure introduite par un qu-élément interrogatif i.e. une interrogative partielle.

Comment il est arrivé à me convaincre importe peu

Où il va ne vous concerne pas

On observe même le cas tout à fait particulier où un même verbe accepte à la fois une structure sujet et une structure complément chacune introduite par un qu-élément interrogatif :

Quand je terminerai dépend de qui m'aidera

Que ce soit un succès ou pas dépendra de comment il s'y prend

Si la structure disjonctive introduite par que est bien à ranger parmi les interrogatives indirectes totales, comment expliquer l'absence de si et la présence de que ? Plusieurs explications peuvent être envisagées que nous allons essayer de présenter.

4.2.1. L'explication de l'absence de si par la règle SI-EFFAC (effacement de si)

Dans les phrases présentées ci-dessus la structure disjonctive remplit la fonction de sujet. On peut en premier lieu se demander s'il faut retenir pour cette proposition sujet le même type de structure de base que celle proposée pour la proposition sujet de type purement complétif :

Qu'il soit d'accord m'étonne

On sait qu'en français, la structure proposée comme structure base de la complétive sujet ou complément est ce que P et non que P. En surface ce est obligatoirement effacé devant que P quand il n'est pas lui-même précédé d'une préposition (cf. M. Gross 1968 p. 101).

Il paraît assez difficile de retenir la même proposition pour les interrogatives totales, introduites par si, car ce n'est jamais attesté devant si comme il peut l'être devant que :

Il se plaint de ce qu'il y a trop de bruit

* Il cherche à ce s'il peut vous être utile

La raison en est peut-être que la préposition introduisant le complément du verbe n'apparaît jamais devant si. On le voit avec des verbes comme discuter,

dépendre, se moquer, s'inquiéter, se soucier, etc.. qui se construisent normalement avec de + SN :

(a) Cela dépend de l'envie que j'ai de le faire

(b) Cela dépend si j'ai envie de le faire

(a) Je ne me soucie pas de l'importance du choix

(b) Je ne me soucie pas si le choix est important ou pas

Même dans les cas où la suppression de la préposition produit des constructions à la limite de l'acceptable, on préférera employer si tout seul - ou changer le tour de la phrase - plutôt que d'insérer ce :

Il hésite s'il doit accepter ou pas

* Il hésite sur ce s'il doit accepter ou pas

Il s'informe s'il y a des places

* Il s'informe de ce s'il y a des places

A la rigueur on accepte la séquence préposition + si. Par contre l'insertion de ce dans la séquence reste toujours inacceptable :

? On discute de s'il faut le faire ou pas

* On discute de ce s'il faut le faire ou pas

La même situation se retrouve avec les verbes se construisant avec à, (prendre garde, faire attention, réfléchir etc...) Bien souvent la construction sans préposition donne des phrases qu'on hésite à trouver correctes :

? Il veillait si tout le monde était servi

? Il faisait attention s'il manquait quelque chose

mais en aucun cas on n'améliore les phrase en introduisant la préposition suivie de ce :

- * Il veillait à ce si tout le monde était servi
- * Il faisait attention à ce s'il manque quelque chose

Là aussi, à tout prendre, la séquence Préposition + si semble préférable à prép + ce + si. Certains grammairiens recommandent de substituer à la séquence prép + si, une construction qui fait explicitement intervenir savoir ; cette règle vaut d'ailleurs aussi bien pour les substantifs que pour les verbes : la question de savoir si, le problème de savoir si, etc... (cf. Kr. Sandfeld 1965 p. 67) ;

- On discute pour savoir s'il faut le faire ou pas
- ? La question de s'il est coupable ou non se pose
- La question de savoir s'il est coupable ou non se pose
- La question de s'il est coupable ou non se pose
- * La question de ce s'il est coupable ou non se pose

Il semble donc qu'on ne puisse proposer la structure de base ce si P de la même manière qu'on propose ce que P pour la complétive. Par conséquent, lorsqu'une phrase contenant COMP +Q a la fonction de sujet dans une phrase déclarative, elle entre dans une structure de type suivant :

$P_{[COMP[-Q]]} P' [SN[P'' [COMP[+Q]] P'''] [il est d'accord ou pas]]]_{SV[importe peu]]]$

Il y a voisinage immédiat de deux COMP, l'un marqué -Q, qui introduit la phrase toute entière et qui sera effacé par la suite par la règle EFFAC-RADICAL (suppression obligatoire de que dans une phrase radicale) l'autre marqué +Q qui introduit la phrase interrogative sujet. Ce voisinage peut perturber la règle d'insertion de si dans COMP +Q .

On peut imaginer pour cette perturbation des effets différents suivant l'ordre dans lequel les règles de que-INS et si-INS sont appliquées sur la phrase.

Supposons que que est inséré en premier dans COMP -Q . Il peut au moment de si-INS empêcher l'application de la règle et être lui-même déplacé dans COMP +Q . Ce déplacement entraînerait pour le verbe de la phrase la mise au subjonctif. On sait qu'avec le complémenteur que la mise au subjonctif est un moyen d'indiquer que la phrase introduite est une proposition enchâssée. (Cf. Bolinger 1968). Or il s'agirait bien d'une phrase enchâssée puisque au moment où l'on peut imaginer le déplacement de que dans COMP +Q la structure de phrase est de la forme $P \left[\text{COMP} \left[-Q \right] P' \left[\text{SN} \left[\text{COMP} \left[+Q \right] \right] \dots \right]$ on pourrait proposer la règle de déplacement de que :

$$\underline{\text{que-DEPLAC}} : P \left[\text{COMP} \left[\text{que-Q} \right] P' \left[\text{COM} \left[+Q \right] \right] \rightarrow P \left[P' \left[\text{COMP} \left[\text{que+Q} \right] \right] \right]$$

Cependant on ne comprend pas pourquoi ce déplacement de que dans COMP+Q aurait lieu dans le cas où serait prévu qu'il soit matérialisé par si et non par un qu-élément. En effet, dans ce cas de phrase interrogative sujet, le déplacement du qu-élément dans COMP+Q se fait normalement ; c'est au contraire la règle EFFAC-RADICAL qui semble s'appliquer :

- (a) Comment il y est parvenu importe peu
- (b) Pourquoi il l'a fait ne nous concerne pas

Prenons maintenant une autre option. Si dans la même configuration le complémenteur enchâssé est matérialisé avant le complémenteur radical, il n'y a pas de blocage de la règle si-INS ; si est introduit normalement dans COMP+Q au cours du traitement de la phrase et plus précisément de la proposition sujet. Ce n'est qu'après l'introduction de que dans COMP-Q qu'il serait envisagé de supprimer de si et de le remplacer par que

$$\left[\text{que} \left[\text{s'il est d'accord ou non} \right] \text{importe peu} \right]$$

Deux hypothèses sont à considérer: ou bien la substitution de si par que s'effectue avant l'effacement radical de que ou bien elle s'effectue après. On aurait

donc deux règles de substitution possibles :

SI-SUBST 1 : $p \left[\text{COMP} \left[\begin{array}{c} \text{que-Q} \\ 1 \end{array} \right] p' \left[\text{COMP} \left[\begin{array}{c} \text{si+Q} \\ 2 \end{array} \right] \right] \longrightarrow 1 \text{ que}$

SI-SUBST 2 : $p \left[p' \left[\text{COMP} \left[\text{si+Q} \right] \right] \longrightarrow \text{que}$

Pour justifier la première règle par rapport à la seconde, on pourrait indiquer que l'application de SI-SUBST 1 ne vaudrait pas seulement dans le cas où il s'agit d'un que radical, mais également dans le cas où que est lui même enchâssé. En effet, là aussi la séquence que si est mal tolérée à la limite de l'acceptable. Normalement cette co-occurrence renvoie à une subordination conditionnelle et non à un double enchâssement de phrase :

- (a) ? * Je pense que s'il le fait ou pas revient au même
- (b) ? * J'ai bien l'impression que s'il est d'accord ou pas importe peu
- (c) Je pense que, si tu as de la chance, tu gagneras le gros lot

Par contre, la séquence que que même si elle n'est pas courante n'est pas totalement exclue. On préférera (d), mais (e) et (f) restent acceptables :

- (d) Qu'il soit d'accord ou pas importe peu, j'ai bien l'impression
- (e) J'ai bien l'impression que qu'il soit d'accord ou pas, importe peu
- (e) Je pense que qu'il le fasse ou pas, ne me concerne pas

La règle s'expliquerait donc par le fait de la co-occurrence de deux compléments différents que et si et serait applicable avant la disparition de que sous l'effet de la règle EFFAC-RADICAL. Quel que soit le statut de que - radical ou enchâssé - la séquence des deux compléments que si serait à transformer en séquence que que, c'est-à-dire si remplacé par que dans $\text{COMP} \left[\begin{array}{c} +Q \end{array} \right]$. Cette substitution ne tiendrait pas compte du statut de ce dernier dont la marque +Q est normalement incompatible avec que. (La sub-

stitution de si par que entraînerait le changement de mode du verbe qui deviendrait subjonctif).

Cependant cette extension de l'inacceptabilité de la séquence que si à une situation de phrases enchâssées ne nous paraît pas une bonne justification pour la règle SI-SUBST 1, car cette inacceptabilité vaut également pour les qu-éléments :

(a) ? * J'imagine que comment il y est parvenu importe peu

(b) ? * Je pense que pourquoi il l'a fait ne nous concerne pas

Or le moyen d'éviter cette tournure est d'avoir recours à la postposition et non de transformer le contenu du deuxième COMP :

(c) Comment il y est parvenu importe peu, j'imagine.

(d) Pourquoi il l'a fait ne nous concerne pas, je pense.

On pourrait agir de même avec les interrogatives introduites par si pour ne pas avoir à modifier la nature du complémenteur. Mais nous serions alors ramené à la situation où précisément l'emploi de que est quand même préféré à celui de si :

(e) ? * S'il le fait ou pas revient au même, je pense

(f) Qu'il le fasse ou pas revient au même, je pense

Par conséquent les deux règles SI-SUBST 1 et SI-SUBST 2 ne paraissent pas présenter de différences suffisantes pour pouvoir se justifier l'une par rapport à l'autre.

Cependant qu'il s'agisse de la version 1 ou 2, cette règle SI-SUBST présente un avantage par rapport à l'hypothèse que nous faisons du blocage de la règle SI-INS par le déplacement de que - que DEPLAC. S'agissant d'une même

phrase, elle permettrait de rendre compte de la conservation de si quand celui-ci au terme d'une règle d'extraposition de la phrase sujet se retrouve à droite du verbe :

- (a) Peu importe s'il est d'accord ou pas.
- (b) Cela revient au même s'il le fait ou pas.

La présence de si dans la phrase extraposée pourrait s'expliquer de deux façons :

- soit l'extraposition a lieu avant la règle si-INS : ramenant l'application de la règle à des conditions tout à fait normales d'enchâssement, il n'y aurait pas de différence entre l'insertion de si dans COMP+Q qu'il soit extraposé ou sujet en tête de phrase. Cependant ceci paraît peu probable, car pour qu'il y ait déplacement de toute une phrase, il est probable que le complément de cette phrase doit être déjà lexicalisé. De toute manière, cela n'expliquerait pas davantage la possibilité d'avoir que dans une COMP marqué +Q dans cette position extraposée :

- (a) Cela revient au même qu'il le fasse ou pas.
- (b) Peu importe qu'il soit d'accord ou pas.

- soit la règle si-INS s'applique en premier et dès lors deux procédures sont possibles : a) l'extraposition a lieu et dans ce cas SI-SUBST n'a pas besoin de s'appliquer ; b) SI-SUBST s'applique et l'extraposition reste facultative :

- 1 - SI-INS
- 2 { soit a) EXTRAP
soit b) SI-SUBST (EXTRAP)

A 2a) correspondrait la forme (b) :

(a) S'il le fait ou pas revient au même.

EXTRAP (b) Cela revient au même s'il le fait ou pas.

A la situation 2b) les formes :

SUBST (b) Qu'il soit d'accord ou pas importe peu.

EXTRAP (c) Peu importe, qu'il soit d'accord ou pas.

Cependant cette solution ne nous paraît pas complètement satisfaisante. Il y a tout d'abord cette règle d'extraposition au double statut facultatif ou obligatoire selon que la règle de substitution de si s'applique ou ne s'applique pas. Ensuite et surtout, ce phénomène qui nous paraît difficile à expliquer : pourquoi dans ce cas particulier que s'insère-t-il dans un COMP+Q à la place de si ? Nous aimerions trouver explication différente à cette absence de si en tête de phrase dans le cas de l'interrogative sujet.

4.2.2. L'absence de si: Diversification des structures de phrase dites "interrogatives sujet"

Dans l'explication précédente, nous sommes partis de l'idée que la structure disjonctive sujet est bien une interrogative totale. Cependant, comme nous l'avons vu au Chap. I, § 4.2, il n'est pas impossible que nous ayons affaire là à des phrases qui ne possèdent pas réellement une structure interrogative. Du point de vue du sens comme du point de vue de la forme, ces phrases-sujet sont très proches de propositions conditionnelles. Cette parenté apparaît clairement avec les verbes évaluatifs exprimant le peu ou le manque d'intérêt (cf. Chap. I, Annexe 3). En effet, pour ces verbes le sujet peut être constitué, soit par une structure disjonctive, soit par une structure simple n'impliquant pas l'alternative négative:

(a) Que tu aies fait une erreur n'a pas d'importance

(b) Que tu aies fait une erreur ou non n'a pas d'importance

Dans (a) la proposition est factive. Sa valeur de vérité n'est pas mise en question, on pourrait la paraphraser approximativement par :

(c) Tu as fait une erreur ; cela n'a pas d'importance

Par contre, dans (b) la même paraphrase ne peut s'appliquer, car c'est précisément la valeur de vérité qui est mise en balance. Il ne s'agit pas de juger de l'importance de ce à quoi se réfère la proposition "le fait d'avoir fait une erreur", mais plutôt de l'importance de l'alternative que traduit cette proposition. Ainsi cette deuxième phrase serait plutôt à interpréter soit comme (d), soit comme (e) :

(d) Le fait que tu aies fait une erreur ou non n'a pas d'importance

(e) Savoir si tu as fait une erreur ou non n'a pas d'importance

Des constructions comportant savoir si, dire si, juger si apparaissent d'ailleurs assez fréquemment en parallèle avec si lorsque la proposition est placée, après extraposition à la droite du verbe :

(a) Cela n'a pas d'importance si tu as fait une erreur ou non

(b) Cela n'a pas d'importance de savoir si tu as fait une erreur ou non

Par ailleurs cette construction est très fréquemment employée lorsque la proposition interrogative sert de complément non pas à un verbe mais à un substantif :

(c) Nous étudierons la question | ? si cela vaut la peine ou non
| de savoir si cela vaut la peine ou non

Dans certains cas même, par exemple en position de proposition attribut, son

emploi est pratiquement obligatoire :

(d) ? * La question est si nous le ferons ou pas.

(e) La question est de $\left\{ \begin{array}{l} \text{savoir} \\ \text{voir} \\ \text{etc...} \end{array} \right\}$ si nous le ferons ou pas.

Dans ces conditions, on peut se demander si l'apparition en tête de phrase d'une proposition interrogative sujet introduite par si n'est pas à analyser comme le résultat d'une dérivation à partir d'une proposition infinitive dont le verbe aurait été supprimé.

Avec cette nouvelle interprétation des faits, nous tendons vers un type de solution tout à fait différente de celle qui a été proposée au § 4.2.1. Voici comment on pourrait rendre compte des formes attestées et en particulier de l'absence de si en tête de phrase.

La structure disjonctive présente en tête de phrase comme sujet n'est pas à considérer comme une seule et unique construction soumise à des modifications de complémenteur selon qu'elle est placée en tête ou en extraposition. On pose au contraire qu'il existe deux constructions distinctes jouant un rôle assez semblable par rapport au prédicat parce qu'elles-mêmes assez semblables du point de vue de la forme et de la signification.

1 - La structure disjonctive que P1 ou P2 .

D'une part, on observe la possibilité pour certains verbes ou prédicats d'avoir un sujet de forme que P1 ou P2 i.e. constitué par une structure disjonctive introduite par que ou le fait que, alors que la plupart des verbes n'admettent pas ce type de structure :

(a) Qu'il soit noir ou blanc n'a aucune importance

(b) Que tu aies fait une erreur ou pas ne fait aucune différence

(c)* Que tu aies fait une erreur ou pas me désole

(d)* Que tu sois d'accord ou pas est possible

Un certain nombre de verbes qui acceptent ce type de structure ont été relevés dans les deux listes de l'Annexe 3, mais il serait vain de vouloir en établir une liste exhaustive, car un verbe qui par ses traits lexicaux n'a pas cette propriété peut l'acquérir par l'ajout d'une expression marquant la négation ou la comparaison disjonctive du sujet. Cette valeur sémantique peut venir du verbe lui-même, ou lui être affectée lorsqu'il est inséré dans un contexte adéquat de négation ou de comparaison. Sommairement, il s'agit d'une appréciation évaluative, positive ou négative, dont la mise en balance a un intérêt nul ou non pertinent - ou parfois au contraire, mais plus rarement, un intérêt primordial. Ainsi des verbes comme être indifférent, être semblable, être égal ou des expressions comme revenir au même ont les traits sémantiques qui rendent compte de l'évaluation alternative (cf. Annexe 3) :

(a) Qu'il fasse chaud ou froid m'est indifférent

Alors que d'autres n'ont cette possibilité que dans des contextes bien précis de négation ou de comparaison :

(b) * ? Que je sois d'accord ou pas modifiera ses plans

(c) Que je sois d'accord ou pas ne modifiera pas ses plans

(d) ? Qu'il soit mort ou vivant intéresse tout le monde

(e) Qu'il soit mort ou vivant n'intéresse plus personne

Ce premier type de proposition-sujet peut être soumis à la règle de détachement avec déplacement à gauche, en tête de phrase :

(a) Que tu aies fait une erreur ou pas, cela ne fait aucune différence

(b) Que je sois d'accord ou pas, cela ne modifiera pas ses plans

Cependant elle peut être déplacée à droite après le syntagme verbal (extrapolation)

(c) Cela ne fait aucune différence que tu aies fait une erreur ou pas

(d) Cela ne modifiera pas ses plans que je sois d'accord ou pas

Si est souvent mal reçu dans ce type de configuration, en particulier si celle-ci est en position de sujet, en tête de phrase:

(a) * S'il est mort ou vivant n'intéresse plus personne

(b) * Si tu as fait une erreur ou pas ne fait aucune différence

On peut admettre une construction avec si en détachement mais dans ce cas elle a une valeur de supposition ou d'éventualité - le temps doit être au présent. De toute manière, cette construction n'est pas possible avec tous les prédicats.

(c) ? Si tu as fait une erreur ou pas, cela ne fait aucune différence

(d) Si tu fais une erreur ou pas, cela ne fait aucune différence

(e) ? S'il est mort ou vivant, cela n'intéresse plus personne

(f) ?*Si je suis d'accord ou pas, cela ne modifiera pas ses plans

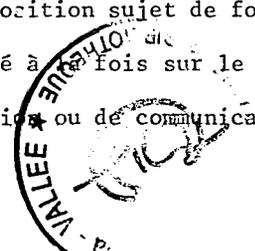
Pour l'extraposition, dans certains cas on obtient des phrases acceptables, dans d'autres cas non :

(g) Cela m'est égal si tu es d'accord ou pas

(h) * Cela ne modifiera pas ses plans si je suis d'accord ou pas

2 - La structure disjonctive : si P1 ou P2 ou Infinitif si P1 ou P2

D'autre part il existe un type de proposition sujet de forme infinitive dans laquelle le verbe est sous-catégorisé à deux fois sur le plan syntaxique et sémantique. Ce sont des verbes d'opinion ou de communication



verbale qui ont la propriété d'introduire une proposition interrogative (ils appartiennent au groupe I de l'Annexe 1). Parmi ces verbes savoir est le plus représentatif et le plus fréquemment utilisé mais il y a également dire, décider, juger, etc.

- (a) Savoir s'il est d'accord ou pas compte beaucoup pour moi
- (b) Dire s'il est malade ou non n'est pas de ma compétence
- (c) Décider s'il y a eu erreur (ou non) n'est pas mon affaire

Cette proposition infinitive peut apparaître dans une construction de détachement. Elle existe même dans une version qui accuse plus nettement encore la thématization du sujet, quant à+Infinitif :

- (a) Savoir s'il est d'accord ou pas, cela compte beaucoup pour moi
- (b) Quant à savoir s'il est d'accord ou pas, cela compte beaucoup
pour moi
- (c) Quant à dire s'il est malade ou pas, ce n'est pas de ma compétence

Or parmi les prédicats qui acceptent cette proposition infinitive comme sujet, il y en a un certain nombre qui se construisent avec que P1 ou P2 et en particulier il y a les verbes et prédicats de l'Annexe 3 :

- (a) Savoir s'il est mort ou vivant n'intéresse plus personne
- (b) Savoir si tu as tort ou raison m'est égal

Ces verbes et prédicats qui acceptent l'une et l'autre des deux constructions indiquées, acceptent la deuxième sous une forme abrégée lorsque le sujet est extraposé. L'infinitif verbal n'est pas nécessaire pour introduire la structure disjointe. Celle-ci suit immédiatement le verbe se conformant ainsi au schéma habituel de la complémentation par une interrogative indirecte:

- (a) Cela m'est égal de savoir si tu as tort ou raison
- (b) Cela m'est égal si tu as tort ou raison

Cela ne signifie pas que le même sens soit conservé entre (a) et (b).

L'absence du verbe rend plus imprécise la liaison sémantique qui s'établit entre le prédicat et son complément. Mais cette différence n'est pas propre à ces prédicats elle apparaît également avec les verbes qui admettent un complément interrogatif (verbes du groupe II Annexe 2):

- (a) Je me moque de savoir si tu as tort ou raison
- (b) Je me moque si tu as tort ou raison
- (c) Je ne m'occupe pas si c'est vrai ou faux
- (d) Il se désintéresse si tu as compris ou pas

Par contre, cette construction abrégée est très peu employée lorsque le sujet n'est pas extraposé à droite du syntagme verbal :

- (d) ? Si tu as gagné ou perdu m'est égal

L'examen des interrogatives partielles avec ces verbes dans la construction 1 et dans la construction 2 fait apparaître un comportement du même type, avec cette différence cependant que la construction qu-élément P est beaucoup mieux acceptée en tête de phrase que ne l'est la construction si P1 ou P2 :

- (a) Comment il l'a fait ne me concerne pas
- (b) Qui l'a dit m'est égal
- (c) ? De quoi il est question n'a pas d'importance
- (d) Cela m'est égal qui l'a dit
- (e) Cela m'est égal de savoir qui l'a dit

Si l'on a du mal à employer si P1 ou P2 comme forme abrégée en tête de phrase,

on peut avoir une manière différente de conserver en position initiale la structure disjonctive sans infinitif, c'est de faire de cette construction un sujet détaché et de la transformer en interrogative directe :

- (a) Quant à savoir si tu as perdu ou gagné , cela ne me concerne pas
- (b) A-t-il perdu ou gagné, cela ne me concerne pas
- (c) Ai-je tort ou raison, cela n'a pas d'importance

(En ce cas, l'intonation n'est pas nécessaire. La relation parataxique introduit une suspension de la courbe intonative, qui équivaut en contexte à une courbe d'interrogation directe). On pourra comparer la construction de (a) avec une forme beaucoup plus elliptique, mais qui n'est sans doute pas tout à fait indépendante ni sur le plan formel, ni sur le plan sémantique :

- (d) A savoir s'il a perdu ou gagné ?

Ainsi, en posant deux constructions au lieu d'une, on arrive à rendre compte d'un certain nombre de phénomènes qui paraissaient difficilement explicables à partir des règles que nous proposons, aussi bien que-DEPLAC que SI-SUBST. Ce qui complique le problème et introduit une certaine confusion pour la description des phrases, c'est essentiellement qu'une même catégorie de verbes - ceux de l'Annexe 3 - peuvent avoir ces deux constructions sans que cela provoque une grande différence sur le plan sémantique. Pour récapituler, on aurait donc deux constructions différentes :

1 - _p [que P1 ou P2] SV

2 - _p [Infinitif si P1 ou P2] SV

La construction 1 admet les dérivations suivantes :

Détachement : que P1 ou P2, cela SV

Extrapolation : cela SV que P1 ou P2

La construction 2 admet des dérivations plus nombreuses et variées :

$$\begin{array}{l} \text{Détachement} \left\{ \begin{array}{l} \text{quant à Infinitif si P1 ou P2, cela SV} \\ \text{[si P1 ou P2], cela SV} \quad (\text{rare}) \\ \text{P1 ou P2 ?, cela SV} \end{array} \right. \\ \\ \text{Extrapolation} \left\{ \begin{array}{l} \text{Cela SV [Infinitif si P1 ou P2]} \\ \text{Cela SV [si P1 ou P2]} \end{array} \right. \end{array}$$

Si cette deuxième solution est adoptée, il n'est pas besoin de trouver une relation transformationnelle entre les diverses constructions 1 et 2, car elles possèdent dès le départ des structures différentes. Si l'on a pu envisager une telle mise en relation, c'est que pour les verbes avec lesquels ces deux constructions s'avèrent possibles, les sens des phrases ne sont pas tellement différents. Nous l'avons vu au Chap. I, § 4.1.1., la proximité de sens qui peut être perçue entre deux phrases l'une introduite par que, l'autre par si, n'est pas particulière aux structures interrogatives disjonctives. On la retrouve avec certains conditionnels :

- (a) Je ne serais pas étonné, qu'il se soit perdu
- (b) Je ne serais pas étonné s'il s'était perdu
- (c) Même qu'il n'y ait rien de grave, je téléphonerai
- (d) Même s'il n'y avait rien de grave, je téléphonerai

L'argument essentiel pour cette deuxième solution, c'est que la possibilité des deux constructions n'existe pas pour tous les types de prédicats. Beaucoup de ceux qui acceptent la première construction refusent la deuxième, qu'elle ait subi l'extrapolation ou pas :

- (a) Qu'il l'ait fait volontairement ou pas n'enlève rien à la gravité de l'acte

- (b) ? *Cela n'enlève rien à la gravité de son acte si l'a fait volontairement ou pas
- (c) Que je sois d'accord ou pas n'a pas modifié ses plans
- (d) * Cela n'a pas modifié ses plans si je suis d'accord ou pas

Il n'y a qu'un tout petit nombre de verbes ou plus généralement de prédicats, qui admettant l'une, admettent également l'autre, sans que cela change fondamentalement le sens de la phrase. En réalité cette équivalence tient à la fois au sémantisme de ces prédicats et à leurs propriétés de construction. Ils sont bien caractérisés sémantiquement, comme nous l'avons indiqué plus haut au § 4.2.2. et au Chap. II, § 4.2.; et syntaxiquement, ils ont la propriété d'admettre surtout en construction extraposée une proposition disjonctive aussi bien introduite par que que par si. Pour ces prédicats, et pour ceux-là seulement, le fait de se construire avec l'une ou l'autre des deux formes n'a pas une importance très grande pour le sens de la phrase. Simplement, dans le premier cas, il ne s'agit pas d'une construction interrogative, que s'insère normalement dans un COMP marqué -Q, alors que dans le deuxième cas la construction est interrogative et COMP marqué +Q doit être matérialisé par si.

Il n'y a donc pas lieu de chercher à établir de règles de dérivation entre les deux structures pour expliquer la présence de que dans la plupart des structures disjonctives sujet et dans certains structures disjonctives complément. En fait il ne s'agit pas de structures interrogatives, mais simplement des complétives marquant l'alternative, et nécessaires de ce fait à certaines catégories de prédicats.